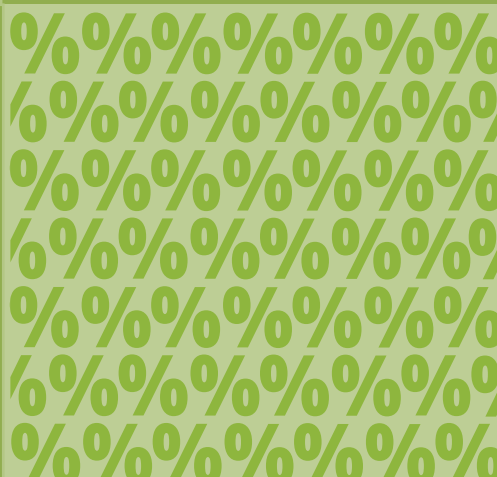
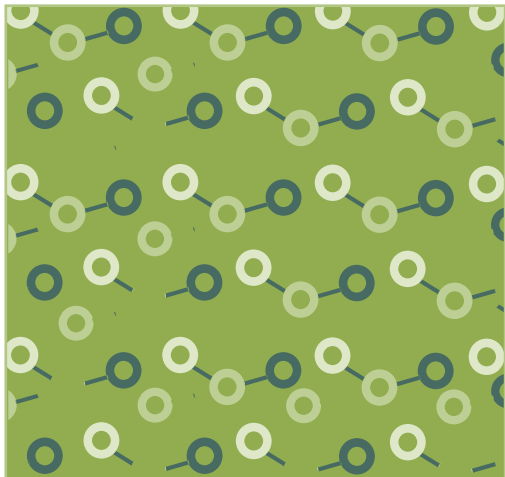


LES DOSSIERS

AVRIL 2026 N°7

L'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

**BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ**



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE L'ÉTUDE	4
RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE	5
1 - LES TRANSITIONS AGRICOLES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE 1970 À 2020	6
A - LE TERRITOIRE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	7
B - LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	9
C - LES CULTURES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	12
D - LES PRAIRIES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	22
E - L'ÉLEVAGE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	24
F - LA MAIN D'OEUVRE	30
2 - APPROCHE TERRITORIALE DES MUTATIONS ...	35
A - LES TRANSITIONS AGRICOLES AU SEIN DES DÉPARTEMENTS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	36
B - REPRÉSENTATIONS CARTOGRAPHIQUES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ENTRE 1970 ET 2020	41
MÉTHODOLOGIE	56
SOURCE	57

AVANT-PROPOS DE L'ÉTUDE

Le présent dossier a pour vocation de dresser un bilan de l'évolution de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté depuis ces 50 dernières années.

Dans une première partie, chaque grande transition agricole sera exposée par thématique : le territoire, les exploitations agricoles, l'élevage, les cultures, la main d'œuvre et les systèmes agricoles.

Dans un deuxième temps, une analyse territoriale est réalisée avec un focus sur les départements et la cartographie des transitions observées en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020.

Ce dossier s'appuie sur les résultats comparables des Recensements Agricoles (RA) de 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020 ainsi que sur des sources complémentaires.

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

50 ans de mutations dans les fermes régionales

Les systèmes agricoles de Bourgogne-Franche-Comté ont profondément évolué au cours des 50 dernières années. Dans les années 1970, l'agriculture faisait partie intégrante du fonctionnement des foyers. Pour une partie des exploitations, de petite à moyenne taille, le travail agricole reposait sur la famille, destiné à l'autoconsommation et à la vente. Elles fonctionnaient en polyculture-polyélevage, associant des petits effectifs d'élevage à des surfaces cultivées. Progressivement, ces systèmes se transforment en 50 ans, laissant la place à des exploitations plus grandes, spécialisées en réduisant le nombre d'ateliers, et recourant davantage à de la main d'œuvre salariée, permanente ou saisonnière.

Le nombre d'exploitations a fortement chuté en 50 ans, baissant de 93 600 exploitations en 1970 à 23 600 en 2020. Dans le même temps, la Surface Agricole Utilisée (SAU) de la région a légèrement diminué de 4 %, passant de 2,53 millions d'hectares en 1970 à 2,43 millions d'hectares en 2020. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation de la taille moyenne des exploitations, passant de 27 ha à 103 ha. Les exploitations régionales ont 34 ha de plus que la moyenne nationale.

La diminution du nombre d'exploitations s'est traduite par une baisse de l'emploi agricole de 139 400 à 44 000 Équivalents Temps Plein (ETP) entre 1970 et 2020. L'emploi agricole par exploitation est toutefois resté stable autour de 1,5 ETP entre 1970 et 2010, avant de progresser à 1,9 ETP en 2020 avec le développement de l'emploi salarié. Parallèlement, avec la hausse de la productivité permise par la mécanisation de l'agriculture et la diminution de la pénibilité du travail, la SAU par ETP a triplé en 50 ans, passant de 18,2 ha en 1970 à 55,2 ha en 2020.

Le statut des exploitations évolue également. En 1970, elles sont majoritairement des exploitations individuelles structurées autour de la famille. Les formes sociétaires progressent dès 1988 pour représenter 50 % des exploitations en 2020.

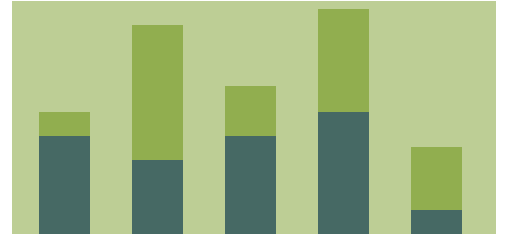
La population des chefs d'exploitation et coexploitants vieillit depuis 50 ans, posant la question du renouvellement générationnel. La part des agriculteurs de moins de 40 ans recule depuis 20 ans, passant de 29 % en 2000 à 24 % en 2020. Dans le même temps, celle des plus de 60 ans est en augmentation, évoluant de 18 % en 2000 à 21 % en 2020.

Ces grandes transformations dans la région depuis 50 ans concernent à la fois les activités d'élevage et de culture : les fermes sont de moins en moins nombreuses et augmentent leur SAU moyenne. Le recul du nombre d'exploitations est toutefois plus ou moins marqué selon le type d'activité. Il est particulièrement fort pour les exploitations en atelier bovin laitier (- 89 %) alors qu'il est modéré pour celles avec un atelier bovin viande (- 40 %). Les exploitations agricoles possédant des vignes ont diminué de 86 % en 50 ans, suivi par celles cultivant des céréales avec 82 %.

.



PREMIÈRE PARTIE :
Les transitions agricoles en
Bourgogne-Franche-Comté
de 1970 à 2020

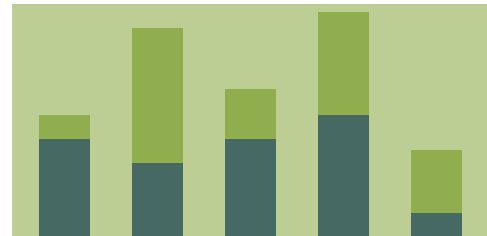


1^{re} PARTIE - LES TRANSITIONS AGRICOLES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE 1970 À 2020





PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



A - LE TERRITOIRE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Figure 1 : Occupations des sols de Bourgogne-Franche-Comté en 1982 et 2023 en surface (hectares) et en pourcentage du territoire

Année	Occupation du sol	Bourgogne-Franche-Comté		France	
		Surface (ha)	Pourcentage (%)	Surface (ha)	Pourcentage (%)
2023	Sols artificialisés	344 100	7,2	5 240 100	9,5
	Sols agricoles	2467 200	51,3	27 679 100	50,4
	Forêts	1783 800	37,1	17 521 300	31,9
	Autres sols naturels	210 900	4,4	4 478 900	8,2
1982	Sols artificialisés	224 600	4,7	3 139 800	5,7
	Sols agricoles	2555 700	53,2	30 069 000	54,8
	Forêts	1762 500	36,7	16 014 000	29,2
	Autres sols naturels	263 300	5,5	5 696 400	10,4

Source : Agreste – Enquêtes TERUTI

La Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur 4,8 millions d'hectares, soit près de 9 % du territoire national (Source Agreste – Enquête TERUTI).

La Bourgogne-Franche-Comté conserve ses terres agricoles

La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire à vocation agricole. En 2023, 51,3 % de sa surface est dédiée aux terres agricoles, une part plus élevée qu'au niveau national (50,4 %, **figure 1**). La région se place en 7^e position des régions agricoles françaises en 2023, avec en tête les Hauts-de-France (68,4 %) et la Normandie (68,3 %). Sa surface de terres agricoles a néanmoins diminué de 3,5 % depuis 1982 (**figure 2**). Bien que la perte de surfaces agricoles touche toutes les régions, la Bourgogne-Franche-Comté enregistre la plus faible diminution, avec une baisse annuelle moyenne de 0,08 %.

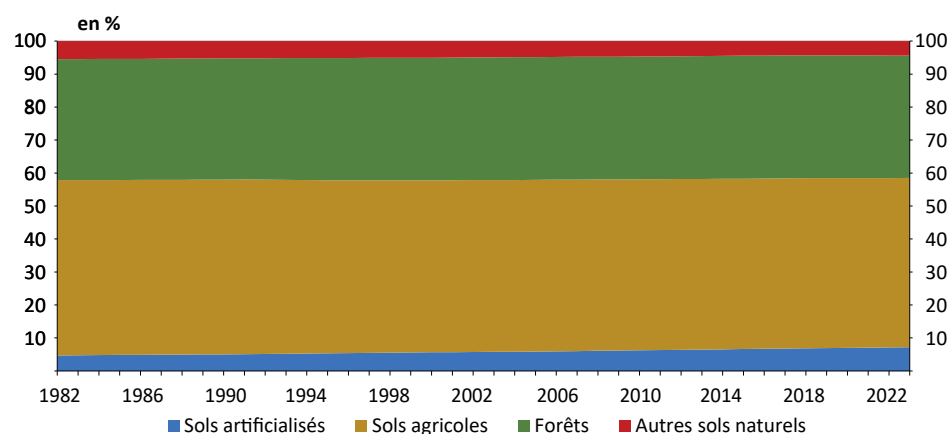
Elle est suivie par le Grand-Est (- 0,09 %). Ces taux sont bien plus faibles que la moyenne annuelle nationale (- 0,19 %).

Une faible artificialisation des sols de Bourgogne-Franche-Comté

L'artificialisation des sols en Bour-

gogne-Franche-Comté est en constante progression depuis 1982, avec une hausse de 53,3 % en 50 ans (**figure 2**). En 2023, les sols artificialisés recouvrent 7,2 % de la région. La Bourgogne-Franche-Comté est la deuxième région avec le pourcentage de sols artificialisés le plus faible en 2023, après la Corse (3,9 %).

Figure 2 : Évolution des surfaces de l'occupation des sols (en %) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1982 et 2023



Note : Autres sols naturels : Landes, friches, sols nus naturels, sous les eaux, autres sols boisés
Source : Agreste – Enquêtes TERUTI



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



Ces pourcentages sont plus faibles que celui à l'échelle nationale (9,5 %, **figure 1**). L'artificialisation des sols progresse dans l'ensemble des régions. Néanmoins, la Bourgogne-Franche-Comté se classe 3^e des régions avec le plus faible taux d'artificialisation, avec une augmentation de 1,3 % par an en moyenne, précédée par le Centre-Val de Loire (+ 1,25 %) et Île-de-France (+ 0,81 %). Ces pourcentages sont plus faibles que la moyenne annuelle nationale (+ 1,6 %).

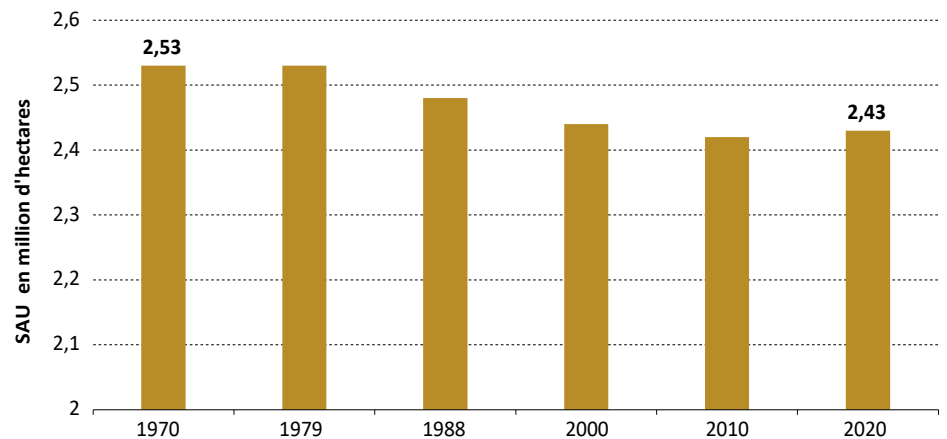
Les surfaces de forêt sont maintenues dans la région

La surface de forêt représente 37,1 % de la Bourgogne-Franche-Comté en 2023. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne nationale (32 %). Elle se classe sixième des régions forestières en 2023, avec en tête la Corse (69 %). Depuis 1982, la surface en forêt de Bourgogne-Franche-Comté a augmenté de 20 000 ha dans la région (+ 1,2 %). Elle fait partie des 4 régions où les surfaces augmentent faiblement, avec le Grand-Est (+ 0,2 %), l'Île-de-France (+ 0,7 %) et la Nouvelle-Aquitaine (+ 3,9 %). Les surfaces progressent plus fortement pour les autres régions, de 4,5 % en Auvergne-Rhône-Alpes à 54,6 % en Corse.

Une Surface Agricole Utilisée en faible diminution depuis 50 ans

L'analyse des données des enquêtes TERUTI permet de replacer les terres agricoles dans le contexte global de l'occupation des sols de la région. La suite du document

Figure 3 : Évolution de la Surface Agricole Utilisée totale (en millions d'ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

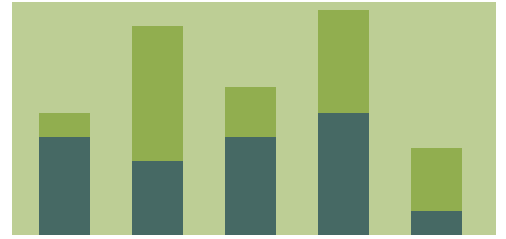
concerne uniquement les données des recensements agricoles sur les 50 dernières années afin d'étudier les évolutions agricoles. La Surface Agricole Utilisée (SAU) par les exploitants de la région a diminué depuis 1970, passant de 2,53 millions d'hectares en 1970 à 2,44 millions en 2010 (**figure 3**). Celle-ci a tendance à se stabiliser entre 2010 et 2020. Cette stabilisation est obtenue grâce à la mise en œuvre de politiques

visant à limiter l'artificialisation et par un glissement des « autres sols naturels » dans les autres occupations des sols (sols artificialisés, sols agricoles, forêts). La perte totale de SAU entre les recensements agricoles de 1970 et 2020 est de 6 %. La mesure des surfaces agricoles utilisées à partir des recensements agricoles donne des ordres de grandeur comparables à ceux observés lors des enquêtes TERUTI.





PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



B - LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

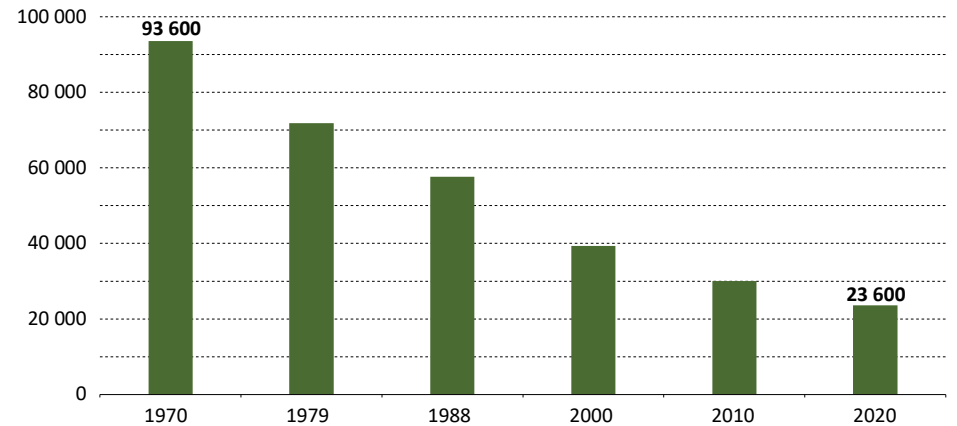
Une baisse du nombre d'exploitations accompagnée de l'augmentation de leur taille

Le nombre d'exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté a fortement diminué, de 75 % entre 1970 et 2020 (figure 4). La région comptait 93 600 exploitations en 1970, un nombre en baisse continue jusqu'en 2020, avec 23 600 exploitations. La SAU moyenne par exploitation n'a cessé d'augmenter depuis 1970 avec 27 ha, passant à 103 ha en 2020 (figure 5). Comme au niveau national, une concentration de la SAU est observée dans les exploitations restantes. En effet, le nombre d'exploitations en France métropolitaine est également en diminution (1,59 million en 1970 à 389 800 en 2020, soit - 76 %) et la SAU moyenne par exploitation est en augmentation (19 ha à 69 ha).

L'agrandissement progressif des exploitations agricoles

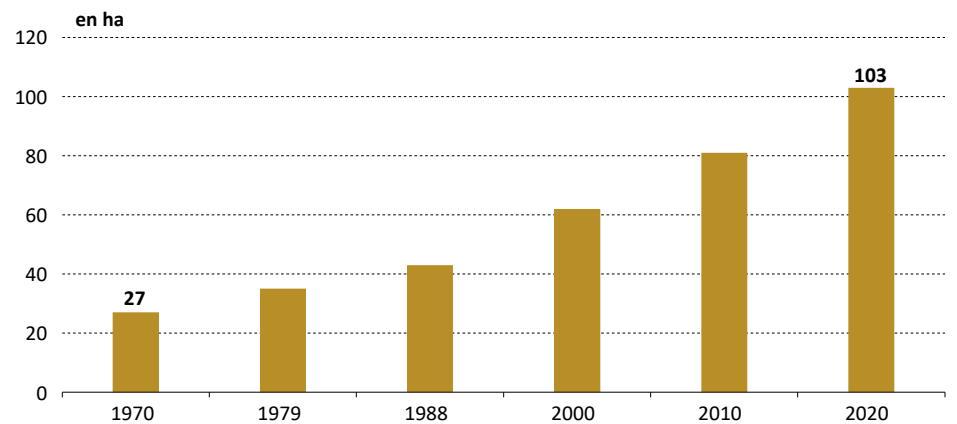
La répartition des exploitations agricoles selon la taille a ainsi été modifiée. La part des petites et moyennes exploitations (moins de 50 ha), qui était largement majoritaire en 1970, a diminué jusqu'en 2020 de 83 % à 40 % (figure 6). La diminution du nombre des plus petites exploitations s'explique par un accroissement progressif de la taille des exploitations au fur et à mesure des recensements agricoles. Ainsi le nombre d'exploitations de plus de 200 ha se développe dès 2000, augmentant de 2 000 à 3 700

Figure 4 : Évolution du nombre d'exploitations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1979 et 2020



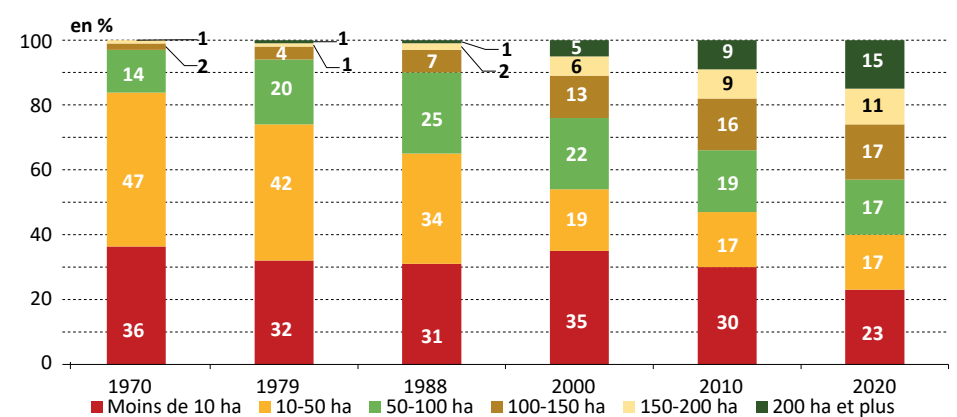
Source : Agreste - Recensements Agricoles

Figure 5 : Évolution de la Surface Agricole Utilisée moyenne par exploitation (en ha) entre 1979 et 2020 en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - Recensements Agricoles

Figure 6 : Répartition des exploitations agricoles selon leur taille (SAU en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste - Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020

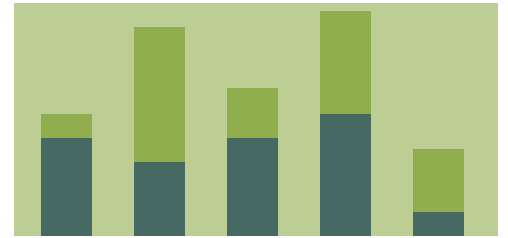


Figure 7 : Effectif des exploitations agricoles selon leur catégorie de taille (SAU en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Année	Moins de 10 ha	10-50 ha	50-100 ha	100-150 ha	150-200 ha	200 ha et plus
1970	33 300	44 400	12 600	2 300	600	400
1980	22 900	30 400	14 200	3 100	800	500
1988	17 800	19 800	14 300	3 900	1 200	700
2000	13 800	7 400	8 700	5 200	2 300	2 000
2010	9 000	5 000	5 700	4 800	2 600	2 900
2020	5 500	4 000	4 000	4 000	2 600	3 700

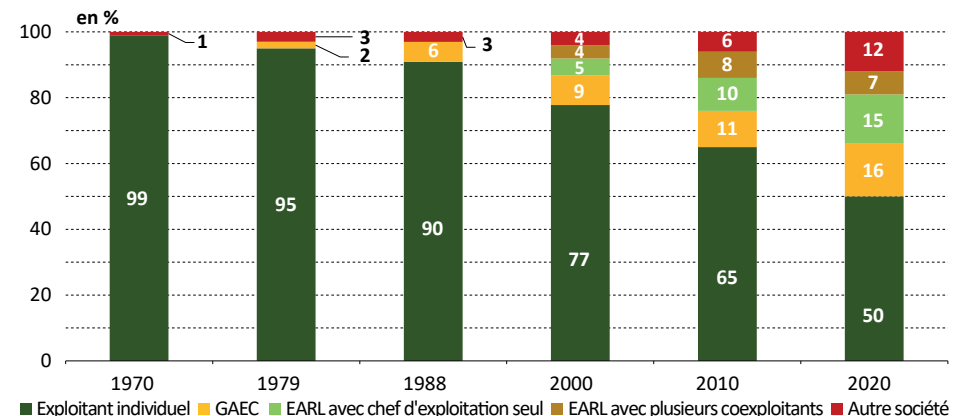
Source : Agreste – Recensements Agricoles

exploitations entre 2000 et 2020 (figure 7).

L'évolution des GAEC et formes sociétaire

L'agrandissement des exploitations s'accompagne du développement des formes sociétaires, c'est-à-dire des GAEC, des EARL et autres formes de sociétés. Elles sont presque inexistantes en 1970 et représentent 50 % des exploitations en 2020 (figure 8).

Figure 8 : Évolution des statuts des exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté entre 1979 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Le statut d'exploitation majoritaire sur toute la période est celui des exploitants individuels,

largement dominant de 1970 (99 %) à 1988 (90 %). Toutefois, leur pourcentage diminue pro-

gressivement pour atteindre en 2020 une part de 50 % des statuts. Les exploitations individuelles ont donc diminué de 87 % en 50 ans. Il s'agit d'une baisse de grande ampleur, plus importante que la diminution de 75 % du nombre d'exploitations sur la même période. La chute des exploitations individuelles est liée au développement d'autres statuts tels que les GAEC, EARL et d'autres formes de sociétés, protégeant le patrimoine personnel de chaque associé.

Figure 9 : Effectifs des statuts d'exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

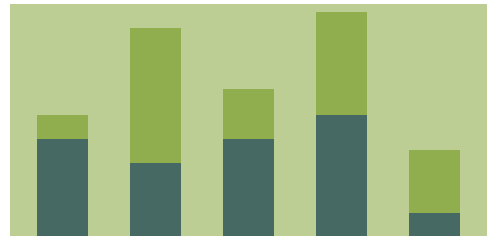
Année	Exploitant individuel	GAEC	EARL avec chef d'exploitation seul	EARL avec plusieurs coexploitants	Autre société
1970	92 800	300	0	0	500
1980	67 900	1 700	0	0	2 200
1988	52 100	3 500	70	40	2 000
2000	30 400	3 600	2 100	1 500	1 700
2010	19 600	3 200	3 100	2 300	2 000
2020	11 900	3 900	3 500	1 600	2 900

Source : Agreste – Recensements Agricoles

Le développement des GAEC débute dès 1979 avec une hausse



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



de leur part en 2000 (9 %) puis en 2020 (16 %). Ce statut d'exploitation est le deuxième plus représenté au cours des six recensements agricoles, après les exploitants individuels.

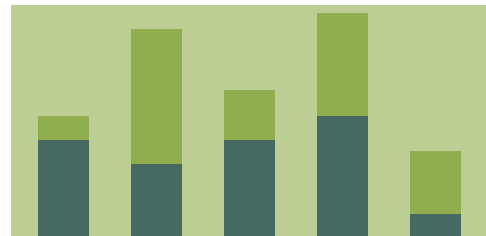
Les premières EARL apparaissent en 1988, après la création de ce statut juridique en 1985, mais restent minoritaires (110 EARL, figure 9). La proportion des exploitations agricoles ayant opté pour ce statut

augmente en 2000 (9 %) et en 2020 (22 %). On observe une répartition équivalente entre celles dirigées par un chef d'exploitation ou plusieurs coexploitants en 2000 et 2020.





PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



C - LES CULTURES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

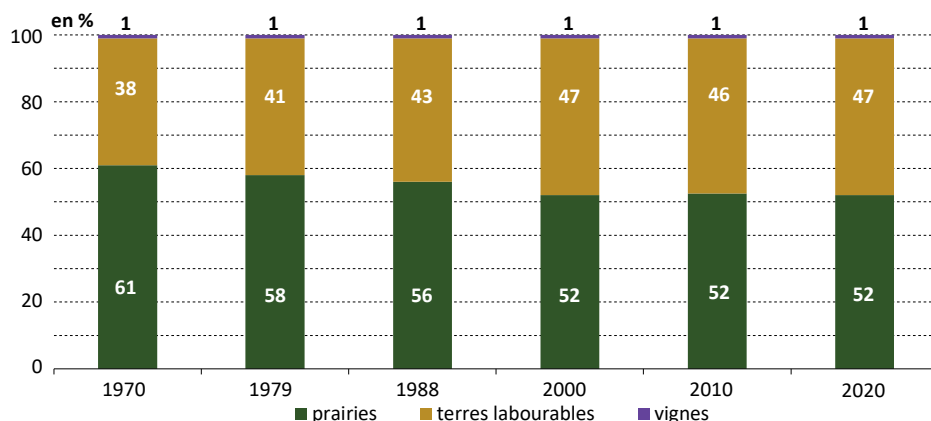
La Surface Agricole Utilisée (SAU) est composée des terres labourables, des surfaces en herbe et des cultures permanentes, dont les vignes. Dans un souci de définition des variables entre les recensements agricoles, les prairies permanentes et temporaires ont été regroupées au sein d'une variable « prairie ».

Une diminution des prairies au profit des terres labourables

Les terres agricoles de Bourgogne-Franche-Comté sont majoritairement composées de prairies. En 1970, elles sont majoritaires (61 %, **figure 10**) mais leur part diminue à 52 % en 2020, passant de 1,5 million d'hectares à 1,3 million d'hectares (**figure 11**). La part des prairies est supérieure de 10 points par rapport à la moyenne nationale.

Cette perte se fait au profit notamment des terres labourables, passant de 960 000 hectares à 1,1 million d'hectares, soit une augmentation de 38 % à 47 % de la SAU. Les vignes sont limitées à 1 % de la surface agricole depuis 1970 (**figure 10**). Leur surface augmente toutefois de 48 % en 50 ans. Elles sont stables à 24 000 ha entre 1970 et 1979 puis augmentent jusqu'à 36 000 ha en 2020 (**figure 11**). Les surfaces des autres cultures permanentes (vergers, petits fruits, fruits à coque) représentent moins de 1 % des terres agricoles et sont comprises entre 3 000 ha et 5 000 ha entre les recensements.

Figure 10 : Répartition des terres agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Une prédominance des céréales au sein des terres labourables

Les terres labourables de Bourgogne-Franche-Comté sont majoritairement destinées à la culture de céréales, représentant entre 75 % en 1970 et 64 % en 2020 (**figure 12**). Les oléagineux occupent une faible part avant 1988, puis fluctuent autour de 20 % jusqu'en 2020.

Ces cultures sont suivies par les

fourrages, comprenant les cultures fourragères (maïs fourrager, plantes sarclées fourragères, autres fourrages) et les prairies artificielles. Leur part est en diminution entre 1970 et 2010 de 15 % à 6 % puis la tendance s'inverse en 2020 pour atteindre 11 %.

Les surfaces en jachères représentent 3 % à 7 % des terres labourables entre 1970 et 1988 (26 000 et 14 000 ha). Leur surface connaît

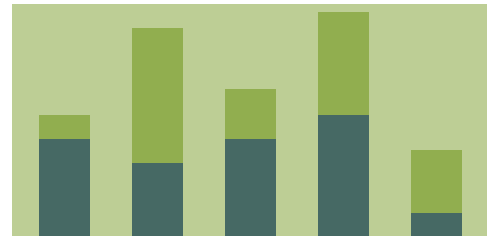
Figure 11 : Surfaces des terres agricoles (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Année	Terres labourables	Prairies	Vignes	Cultures permanentes	Total SAU
1970	960 000	1 534 000	24 000	5 000	2 524 000
1980	1 039 000	1 453 000	24 000	4 000	2 520 000
1988	1 067 000	1 380 000	27 000	3 000	2 477 000
2000	1 137 000	1 269 000	32 000	3 000	2 441 000
2010	1 123 000	1 263 000	34 000	4 000	2 424 000
2020	1 131 000	1 252 000	36 000	3 000	2 422 000

Note : Terres labourables : céréales, oléagineux, protéagineux, cultures fourragères (hors prairies), jachères, légumes, cultures industrielles et pommes de terre ; prairies : prairies permanentes et temporaires ; cultures permanentes : vergers, petits fruits, fruits à coque
Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



une forte augmentation, atteignant 79 000 ha en 2000. La surface des jachères a pratiquement été multipliée par six entre 1988 et 2000, principalement en raison de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1992 et l'instauration d'aides compensatoires conditionnées à la mise en jachère de 15 % des terres aux producteurs de céréales et oléoprotéagineux. Cette augmentation est temporaire puisque les surfaces diminuent de 45 000 ha en 2010 à 30 000 ha en 2020. Leur part reste très faible, culminant à 7 % en 2000 (**figure 12**).

Les surfaces en céréales stables, dominées par le blé tendre

Deux céréales sont majoritairement cultivées en Bourgogne-Franche-Comté, le blé tendre et l'orge. En 1970 et 1979, l'orge occupe la première place en surface (38 %) devant le blé tendre (36 %) (**figure 13**). La tendance s'est inversée dès 1988, lorsque la part du blé augmente à 49 % tandis que celle de l'orge diminue à 30 %.

Les surfaces en blé tendre augmentent de 257 000 ha à 407 000 ha entre 1970 et 2000, où elles atteignent leur maximum (**figure 14**). Elles diminuent ensuite entre 2010 et 2020 (390 000 ha à 340 000 ha). Les surfaces en orge ont augmenté de 270 000 à 320 000 ha entre 1970 et 1979. Elles connaissent une forte diminution de 34 % entre 1979 et 1988. Elles stagnent ensuite entre 2000 et 2020 (de 189 000 à 237 000 ha).

Cette inversion entre l'orge et le blé tendre s'explique par plusieurs

Figure 12 : Répartition des productions agricoles au sein des terres labourables en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

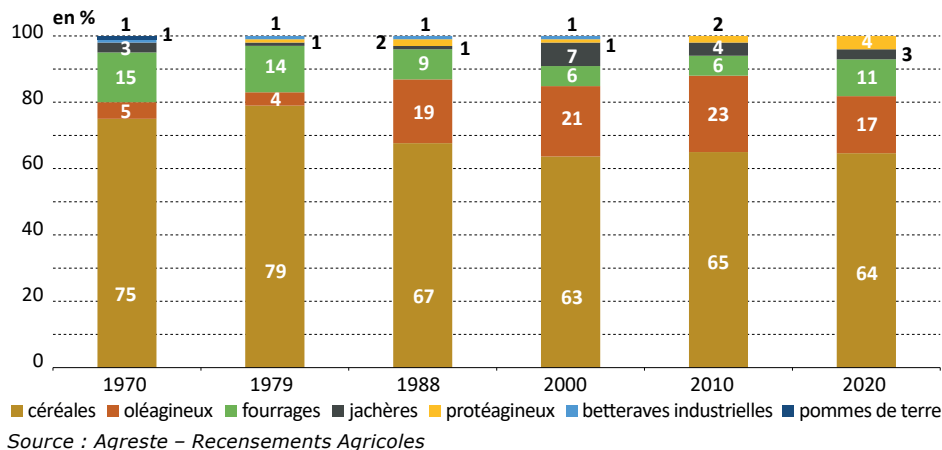


Figure 13 : Répartition des céréales en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

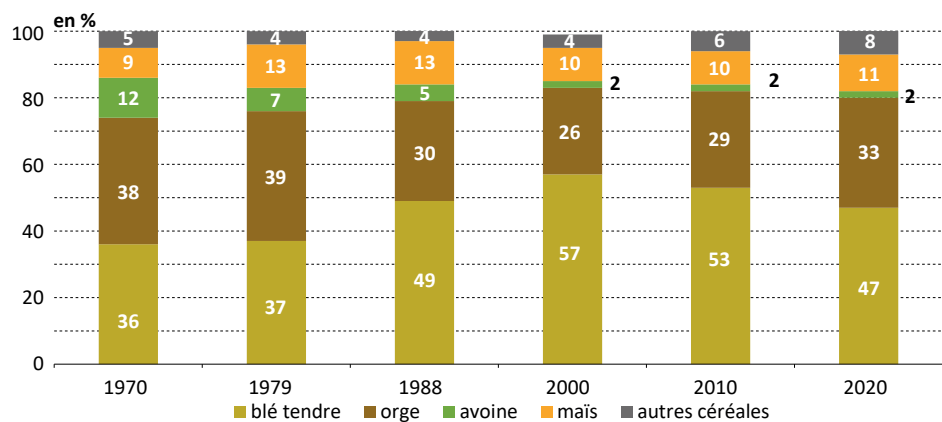


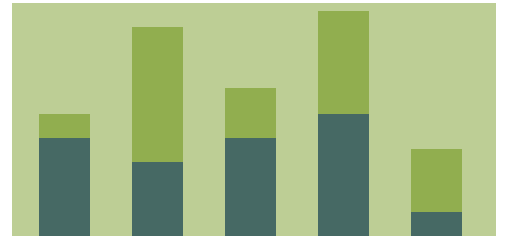
Figure 14 : Surfaces des céréales (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Année	Blé tendre	Orge	Avoine	Maïs	Autres céréales	Total céréales
1970	257 000	270 000	86 000	68 000	37 000	717 000
1980	301 000	320 000	61 000	105 000	34 000	821 000
1988	348 000	212 000	34 000	90 000	28 000	712 000
2000	407 000	189 000	15 000	75 000	31 000	717 000
2010	390 000	209 000	12 000	75 000	45 000	730 000
2020	339 000	237 000	16 000	79 000	55 000	728 000

Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



facteurs. Tout d'abord le progrès génétique a permis d'améliorer les rendements de blé tendre, renforçant son attractivité. Par ailleurs, la filière du blé tendre s'est développée dans la région par la présence d'établissements de transformation, notamment dans l'Yonne (moulin Dumée), en Saône-et-Loire (moulin Joseph Nicot, minoterie Forest) et en Côte-d'Or, où le moulin Decollogne constitue le plus grand moulin bio d'Europe. Cette filière bénéficie de nombreux débouchés, destinés à des produits de consommation courante comme la farine, le pain et les pâtes. A l'inverse, l'orge est destinée à l'alimentation animale en Franche-Comté, avec une filière de transformation moins développée que celle du blé, et la malterie en Bourgogne. La filière de l'orge brassicole se caractérise par un cahier des charges exigeant sur des critères technologiques (taux de germination de minimum 95 %, taux de protéine de 9,5 % à 11,5 %) et de nombreux critères de qualité : pureté, taux

d'humidité, calibrage, contamination à ergot, absence d'insectes et de mycotoxines. Bien que cette filière se révèle rémunératrice, elle demeure néanmoins contraignante, sélective et soumise à une forte variabilité.

Le maïs représente une faible part des céréales, environ 10 % entre 1970 et 2020. Sa surface augmente entre 1970 et 1979 (68 000 à 105 000 ha) puis diminue de 1988 à 2020 (90 000 à 79 000 ha). L'avoine constitue également une faible part des céréales : 12 % en 1970 puis 2 % en 2020. Les surfaces en avoine n'ont cessé de diminuer de 1970 à 2020, de 86 000 ha à 16 000 ha.

Plus de la moitié des exploitations agricoles cultivent des céréales

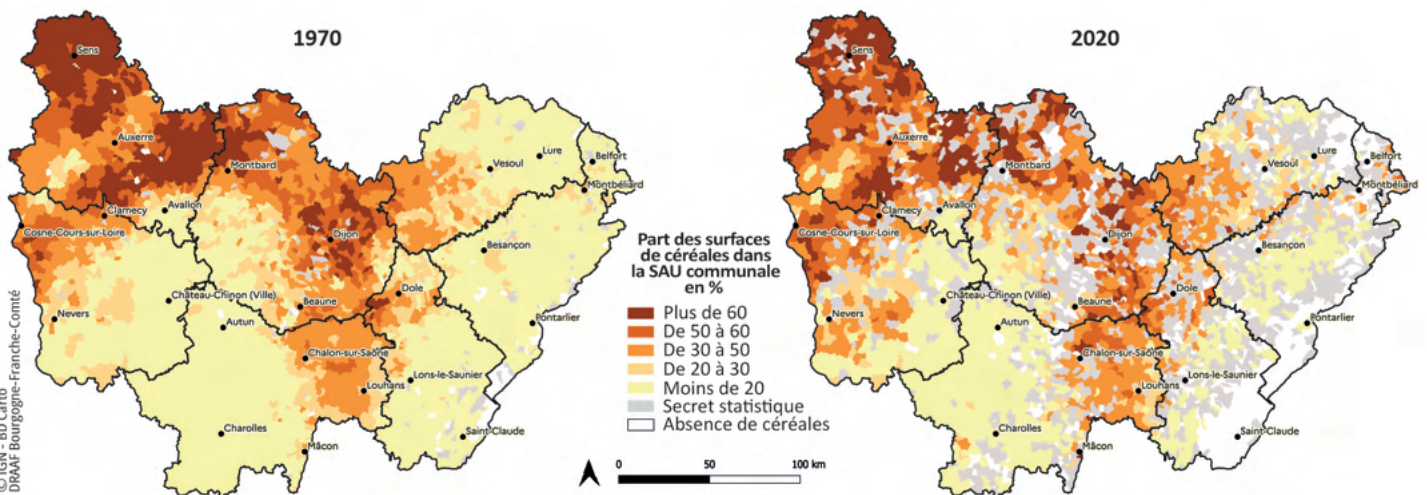
Le nombre d'exploitations cultivant des céréales diminue continuellement depuis 1970, passant de 67 000 à 12 000 exploitations (figure 15). Cette diminution de

82 % de leur effectif en 50 ans est supérieure à celle du nombre total d'exploitations sur la même période (-75 %). La part des exploitations cultivant des céréales a diminué de 73 % en 1970 à 53 % en 2020, mais représente néanmoins plus de la moitié des exploitations au cours des 50 dernières années. La surface moyenne de céréales par exploitation a augmenté de 11 ha en 1970 à 58 ha en 2020 (figure 16). Cette observation est liée à la tendance générale d'agrandissement de la taille des exploitations agricoles.

Une production céréalière concentrée dans l'Yonne et la Côte d'Or

En 1970, la culture de céréales est concentrée dans l'Yonne, le nord de la Côte d'Or et la plaine de Saône, avec plus de 60 % de la SAU qui lui est dédiée. Les seconds territoires céréaliers, compris entre 50 % et 60 % de la SAU, sont le nord de la Nièvre et le fossé bressan qui

Carte 1 : Part des céréales dans la SAU par communes en 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020

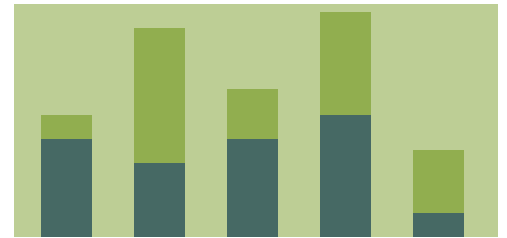
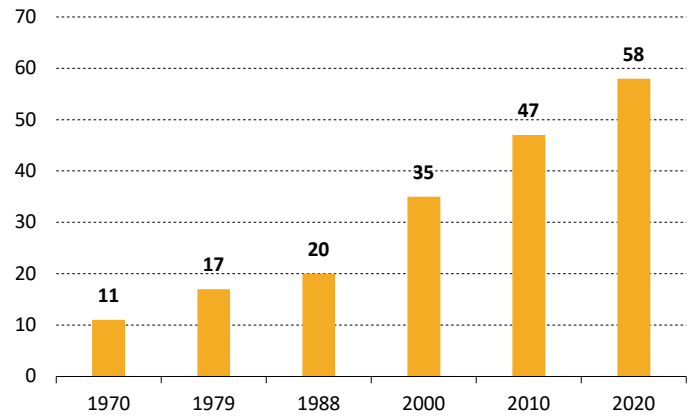
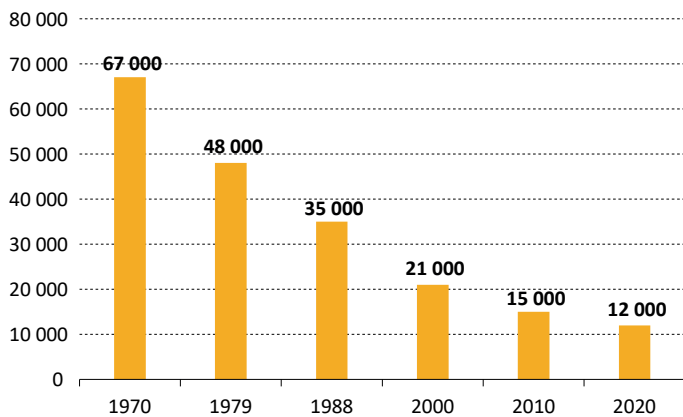


Figure 15 : Effectif des exploitations cultivant des céréales en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Figure 16 : Surface moyenne en céréales (en ha) par exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Source : Agreste – Recensements Agricoles

correspond aux meilleures terres. Ce dernier est parcouru par la Saône et comprend l'ouest de la Haute-Saône, la plaine de Dole et l'est de la Saône-et-Loire. Pour le reste de la région, moins de 20 % de la SAU est cultivée en céréales. En 2020, les mêmes zones de production sont présentes excepté les zones montagneuses du Jura et du Doubs, qui ne produisent plus de céréales. Cela est causé par une spécialisation des exploitations agricoles en bovins laitiers dans ce territoire à relief où les potentiels des cultures sont limités.

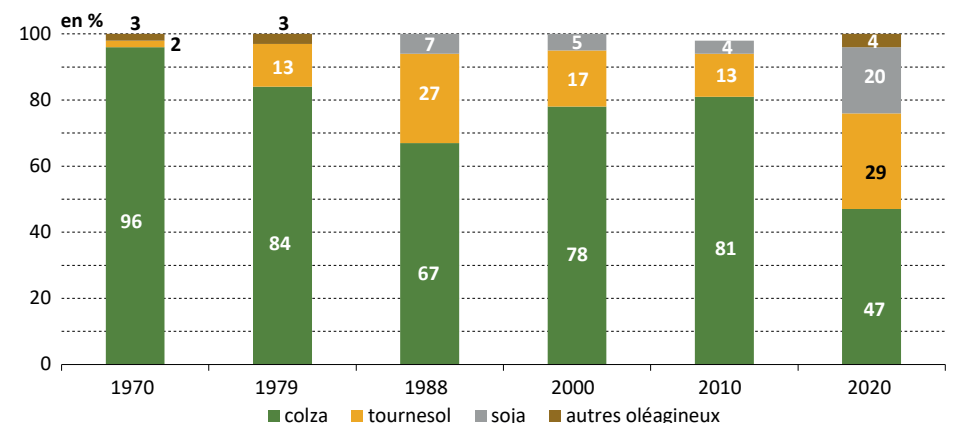
animale. C'est en 1973 que les Etats-Unis imposent un embargo sur le soja, ce qui pousse la Politique Agricole Commune (PAC) à soutenir le développement de la production française d'oléagineux en instaurant des aides. Les surfaces d'oléagineux augmentent donc entre les recensements agricoles de 1979 et 1988, passant de 45 000 ha à 206 000 ha (figure 18). Face à cette progression, des quantités maximales garanties

(QMG) sont mises en place pour contenir la production. Les surfaces continuent néanmoins de croître à plus faible ampleur entre 1988 et 2010, augmentant de 206 000 ha à 255 000 ha. Elles diminuent ensuite entre 2010 et 2020 (255 000 ha à 192 000 ha) en raison de sécheresses, de difficultés de gestion des ravageurs liées au retrait de substances actives et aux difficultés d'implantation du colza.

Une forte augmentation des oléagineux dès 1988

En Bourgogne-Franche-Comté, la culture des oléagineux reste faible entre 1970 et 1979, représentant 5 % à 6 % des terres labourables. À cette période, les oléagineux ne bénéficiaient pas de protection douanière et sont massivement importés, en particulier le soja, à destination de l'alimentation

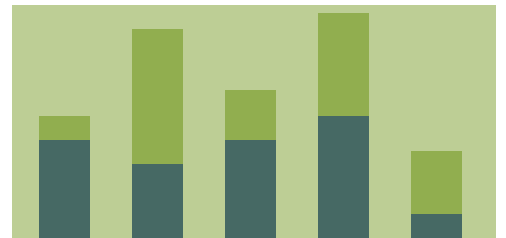
Figure 17 : Répartition des oléagineux en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



Une importante part du colza dans la production d'oléagineux et une augmentation récente du soja

Sur ces 50 dernières années, le colza représente la majorité des oléagineux, bien que sa part baisse de 96 % en 1970 à 47 % en 2020 (figure 17). Le développement du colza a été permis par l'amélioration génétique, avec des lignées pures assurant une production stable aux agriculteurs, des variétés sans acides éruciques (après la crise de l'acide érucique dans les années 1970 posant un risque pour la santé animale et humaine), une amélioration de la productivité et une résistance aux bioagresseurs. La filière s'est également développée avec la promotion de l'huile de colza, du tourteau pour l'alimentation animale et du biodiesel.

La culture de soja est apparue dans l'assolement de Bourgogne-Franche-Comté en 1988. Sa surface reste stable jusqu'en 2010, entre

Figure 18 : Surfaces en oléagineux (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Année	Colza	Tournesol	Soja	Autres oléagineux	Total oléagineux
1970	46 000	1 000	0	1 300	48 000
1980	38 000	6 000	20	1 200	45 000
1988	137 000	55 000	14 000	200	206 000
2000	188 000	41 000	12 000	1 000	242 000
2010	206 000	33 000	10 000	700	255 000
2020	91 000	55 000	39 000	7 300	192 000

Source : Agreste – Recensements Agricoles

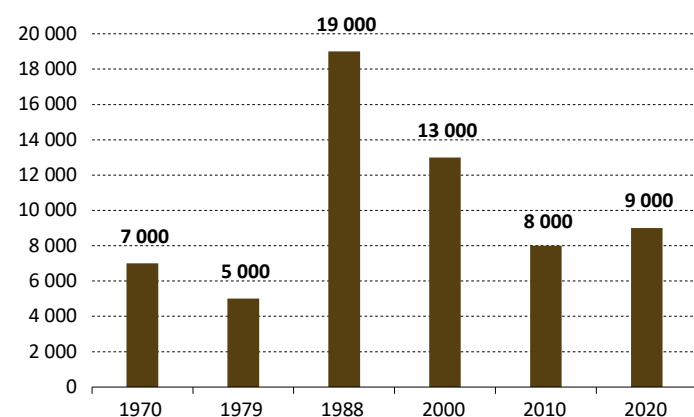
14 000 ha et 10 000 ha, représentant 7 % à 4 % des oléagineux. Les surfaces ont récemment augmenté entre 2010 et 2020, atteignant 38 000 ha, soit 20 % de la production d'oléagineux. L'essor du soja s'explique par plusieurs facteurs : les aides PAC aux oléagineux des années 1980, la recherche d'autonomie protéïque pour l'alimentation animale, l'intérêt agronomique d'enrichir les sols en azote en l'intégrant dans les rotations culturales et, plus récemment, la hausse de

la demande en protéines végétales pour l'alimentation humaine. Le soja régional est également utilisé pour l'alimentation animale dans la filière lait AOP qui interdit les graines OGM.

Un tiers des exploitations agricoles cultivent des oléagineux depuis 1988

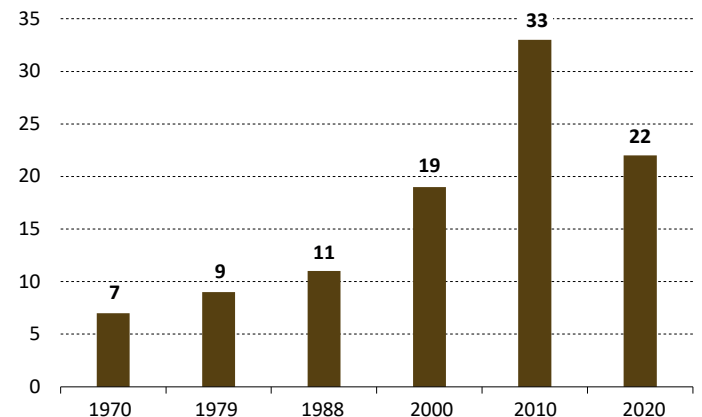
Très peu d'exploitations cultivaient des oléagineux de 1970 à 1979 (7 % des exploitations).

Figure 19 : Effectif des exploitations cultivant des oléagineux en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

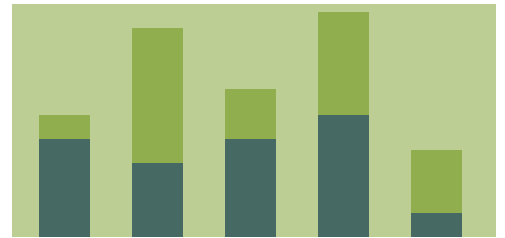
Figure 20 : Surface moyenne en oléagineux (en ha) par exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Leur nombre a été pratiquement multiplié par quatre entre 1979 et 1988, passant de 5 000 à 19 000 exploitations (**figure 19**), grâce au déploiement des aides PAC aux oléagineux. Leur nombre a été divisé par deux (- 53 %) entre 1988 et 2020, une diminution comparable à celle du nombre total d'exploitations agricoles sur la même période (- 59 %). La part des exploitations cultivant des oléagineux oscille entre 33 % en 1988 et 38 % en 2020. La surface moyenne d'oléagineux par exploitation augmente de 7 ha en 1970

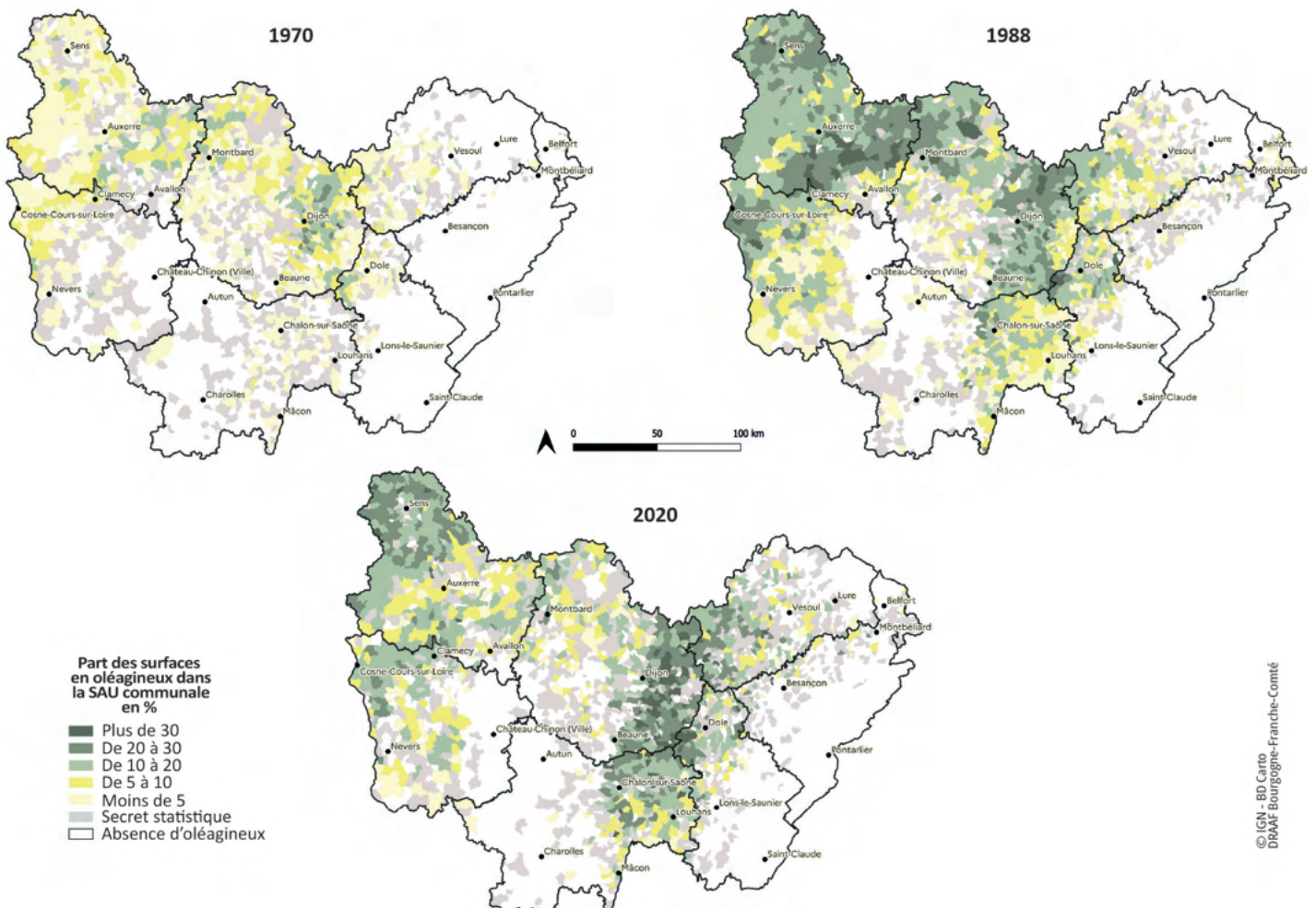
à 33 ha en 2010 (**figure 20**). Elle diminue à 22 ha en 2020, en raison du recul du colza lié aux sécheresses et à l'impact des ravageurs entre 2010 et 2020, ce qui a dissuadé les agriculteurs d'en cultiver.

Une production d'oléagineux localisée dans l'Yonne et la Côte d'Or

En 1970, les oléagineux sont peu présents en Bourgogne-Franche-Comté. Ils représentent 5 % à 10 % de la SAU principalement dans l'Yonne, le nord de la Nièvre et la

Côte d'Or. Une plus forte zone de production se distingue dans la plaine de Dijon. En 1988, la culture se développe dans l'Yonne et la Côte-d'Or (10 % à plus de 30 %). Les oléagineux sont également présents dans la Nièvre, la Saône-et-Loire, le nord du Jura et en Haute-Saône en plus faible proportion. En 2020, leur part baisse dans le nord de la Côte-d'Or et l'Yonne, c'est-à-dire dans les grands bassins de production, et reste stable dans le reste de la région et particulièrement dans le fossé bressan. Le recul du colza dans les bassins de

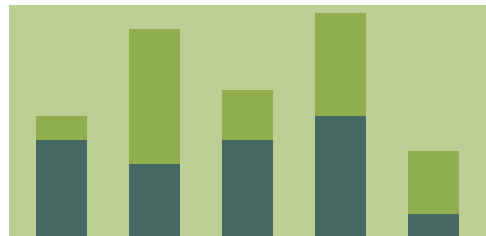
Carte 2 : Part en oléagineux dans la SAU par communes en 1970, 1988 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970, 1988 et 2020



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020

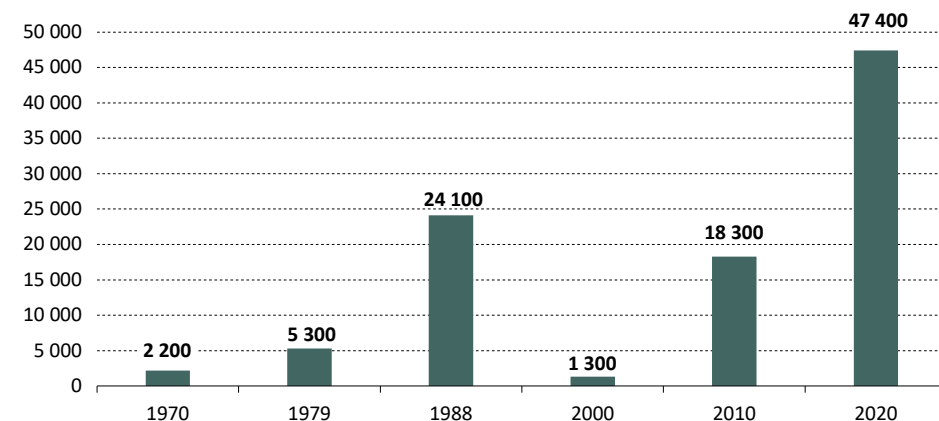


production historiques s'explique par une résistance des bioagresseurs dans ces territoires.

Une culture de protéagineux mineure dans la région

Les surfaces en protéagineux ne représentent que 1 % à 4 % des terres labourables au cours des 50 dernières années. Elles connaissent une augmentation de 1970 à 1988, évoluant de 2 200 ha à 24 100 ha (figure 21). Cette croissance est expliquée par la mise en place de mesures de soutien dans le cadre de la PAC, tout d'abord pour les protéagineux à destination de l'alimentation animale en 1978, puis à destination de l'alimentation humaine en 1982. Elles ont pour objectif le développement des protéagineux européens par la mise en place de prix garantis, face à la concurrence des tourteaux d'oléagineux importés comme le soja, bénéficiant de droits de douane nuls. Le but est de renforcer l'autonomie protéique en Europe, en mettant

Figure 21 : Surfaces des protéagineux (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

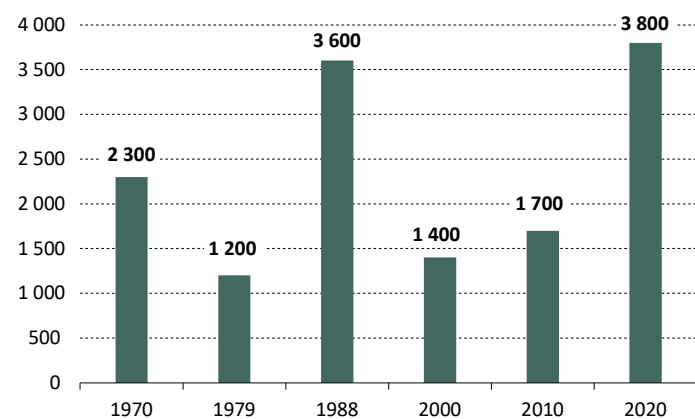
en place des aides financières aux transformateurs, afin de garantir une rémunération minimale et équitable aux producteurs.

Les surfaces chutent drastiquement entre 1988 et 2000, diminuant de 24 100 ha à 1 300 ha (- 95 %). Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, comme la mise en place de quantités maximales garanties (QMG) en 1988 qui plombe le volume de production

européen éligible aux aides, créant une incertitude sur les aides reçues. La réforme de la PAC de 1992 abandonne les prix garantis pour des aides directes à l'hectare, rendant moins attractifs les protéagineux face aux céréales et oléagineux.

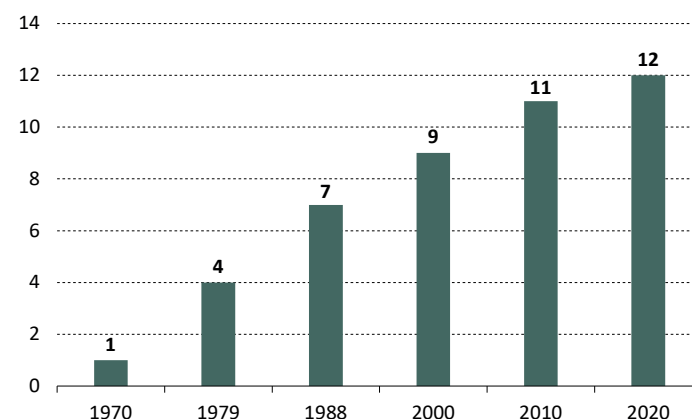
Une deuxième phase d'accroissement des surfaces en protéagineux a lieu entre 2000 et 2020, passant de 1 300 ha à 47 400 ha. Elle est expliquée par une réintroduction

Figure 22 : Effectif des exploitations cultivant des protéagineux en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

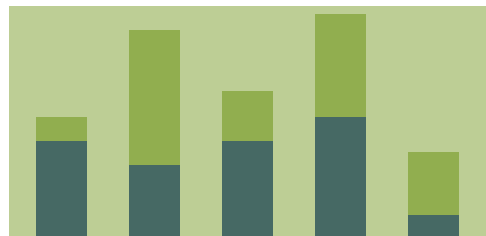
Figure 23 : Surface moyenne en protéagineux (en ha) par exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



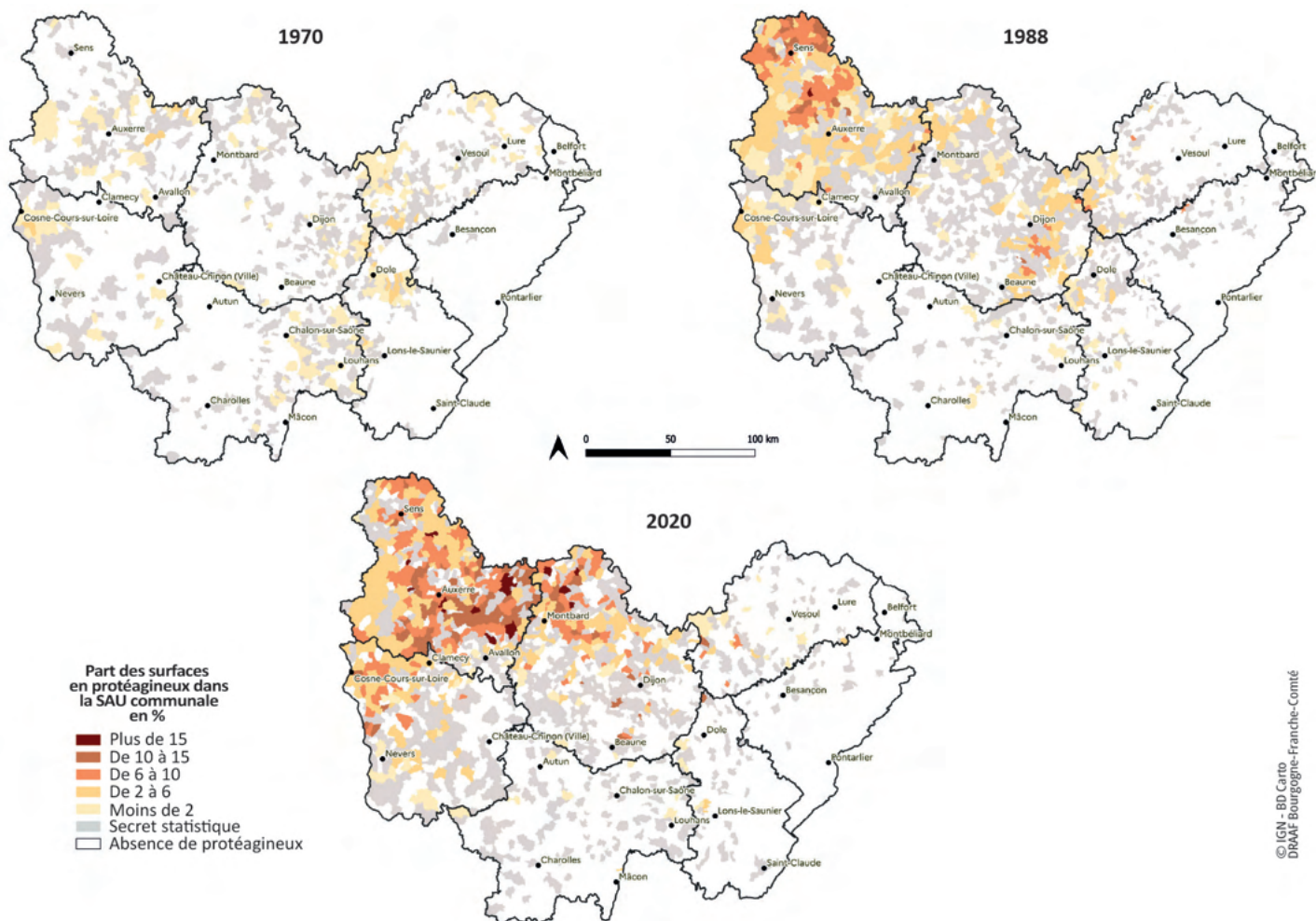
Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Carte 3 : Part en protéagineux dans la SAU par communes en 1970, 1988 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970, 1988 et 2020

d'aides spécifiques par la PAC aux protéagineux en 2002, redonnant un intérêt économique à ces cultures. En 2010, pour encourager davantage leur production, un complément national est mis en place dans le cadre du « bilan de santé » de la PAC. Il s'agit d'une aide couplée, versée directement aux agriculteurs selon les surfaces cultivées.

Le nombre d'exploitations cultivant des protéagineux a fluctué de la même manière que les surfaces cultivées (figure 22). Il augmente de 2 300 à 3 600 exploitations de

1970 à 1988 puis chute à 1 400 en 2000. Leur nombre augmente en 2010 pour ensuite grimper à 3 800 exploitations en 2020, soit 16 % des exploitations agricoles. Les surfaces moyennes en protéagineux par exploitation ont augmenté de 1 ha à 12 ha en 50 ans (figure 23).

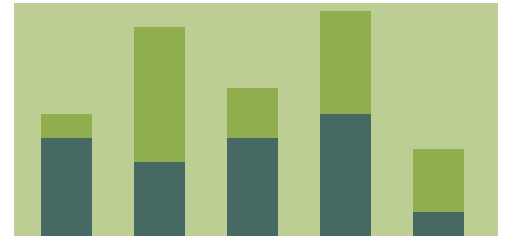
Une culture de protéagineux localisée au Nord-Ouest de la région

En 1970, les protéagineux sont minoritaires dans la région. Ils représentent entre 2 % à 5 % de la SAU communale

sur le territoire, sauf dans le Doubs où ils sont absents. Leur culture se développe en 1988 dans les zones de grandes cultures de l'Yonne et le fossé Bressan (2 % à 15 %). Après une baisse de leur surface en 2000 et 2010, leur production se développe fortement en 2020 dans l'Yonne par la présence de la coopérative bio COCEBI (Coopérative Céréales Bio Bourgogne) développant la filière localement. Les surfaces sont majoritairement consacrées au pois mais restent limitées par exploitation car les rendements sont variables en fonction des conditions climatiques.



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



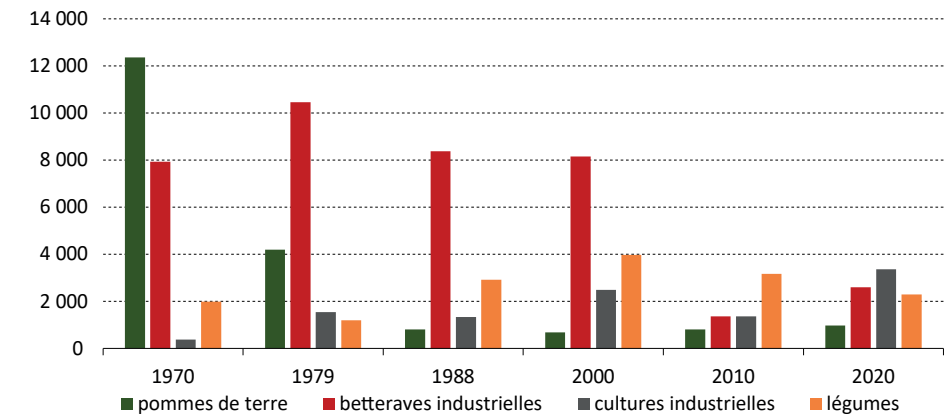
Des cultures mineures dans la région

La culture de betteraves industrielles est peu présente dans la région. Elle représente 0,8 % à 1 % des terres labourables entre 1970 et 2000, soit 8 000 ha à 8 200 ha (**figure 24**). Suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey (21) en 2007, les surfaces chutent jusqu'à 2 600 ha en 2020.

Les surfaces en pommes de terre se sont effondrées entre 1970 et 1988 (12 000 ha à 800 ha) puis restent faibles jusqu'à 2020 (700 ha à 1 000 ha). Les pommes de terre sont cultivées par 64 % des exploitations agricoles en 1970 (60 000 exploitations) principalement pour de l'autoconsommation sur de petites surfaces (0,2 ha en moyenne). Désormais seulement 3 % des exploitations cultivent des pommes de terre, sur 1,5 ha en moyenne. Sur la dernière décennie, les surfaces de pommes de terre augmentent légèrement avec le développement de la vente directe.

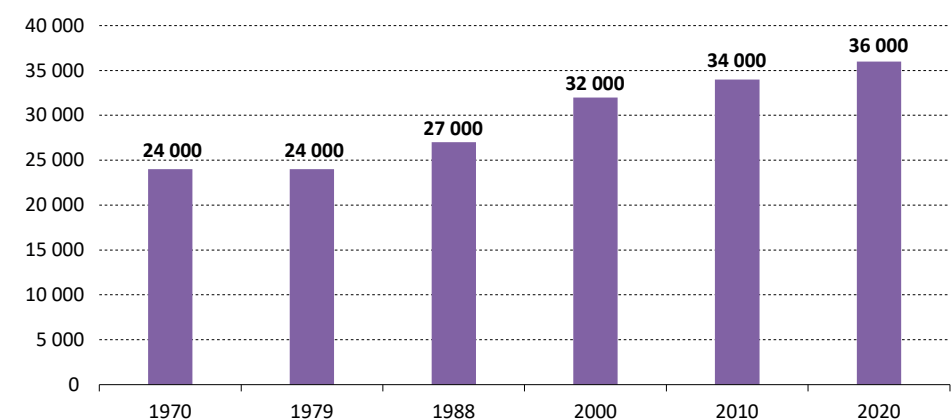
Les légumes représentent une très faible part des terres labourables, soit entre 0,2 % et 0,3 % de 1970 à 2020. Leur surface est à son maximum en 2000 (4 000 ha) et est en baisse jusqu'en 2020 (2 300 ha). Cette baisse peut être expliquée par la fermeture d'une usine Daucy en Saône-et-Loire en 2012. Les cultures industrielles (lin, chanvre, houblon, tabac, plantes médicinales ou à parfum) sont très peu présentes dans la région, représentent de 0,04 % à 0,3 % des terres labourables. Le chanvre est la principale culture avec

Figure 24 : Surfaces des cultures industrielles, betteraves industrielles, pommes de terre et de légumes (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 25 : Surfaces en vignes (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

deux filières en cours de structuration dans l'Yonne et la Haute-Saône.

Des surfaces de vignes en progression

Les vignes font partie de l'identité régionale et connaissent une hausse de leur surface depuis 1988. Les surfaces en vigne sont stables de 1970 à 1979, avec 24 000 ha, puis une augmentation s'amorce dès 1988 (**figure 25**). Leur surface augmente de 27 000 ha en 1988 jusqu'à 36 000 ha en 2020 (+ 48 %). L'aug-

mentation des surfaces de vignes a principalement eu lieu dans l'Yonne, passant de 2 600 ha en 1970 à 8 300 ha en 2020, grâce au développement du vignoble Chablisien. Les vignes représentent néanmoins un faible pourcentage de la SAU, entre 1 % en 1970 et 1,5 % en 2020.

Une production viticole concentrée dans les vignobles à haute valeur ajoutée

En 1970, la viticulture est présente sur une majorité du territoire régio-



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020

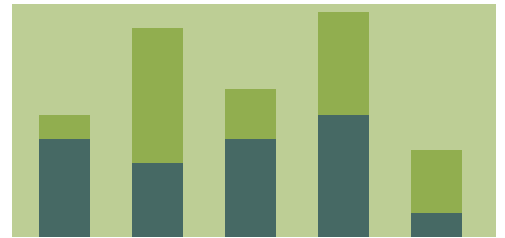
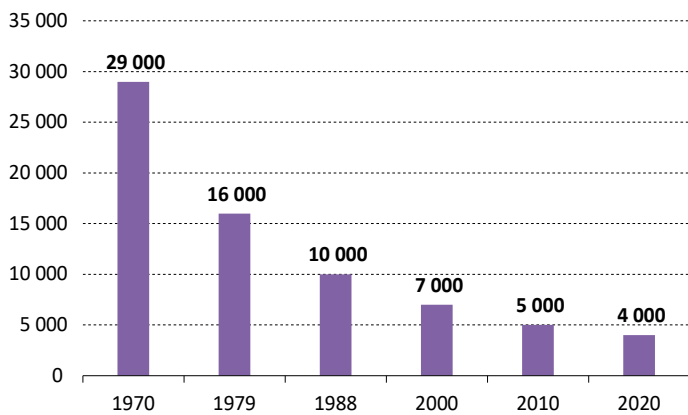
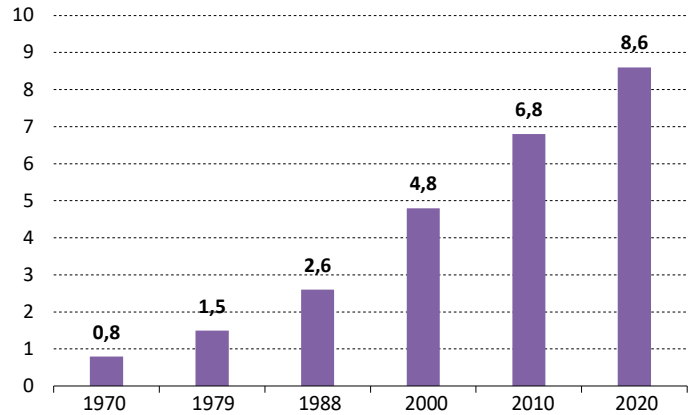


Figure 26 : Effectif de exploitations possédant des vignes en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 27 : Surface moyenne en vignes (en ha) des exploitations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

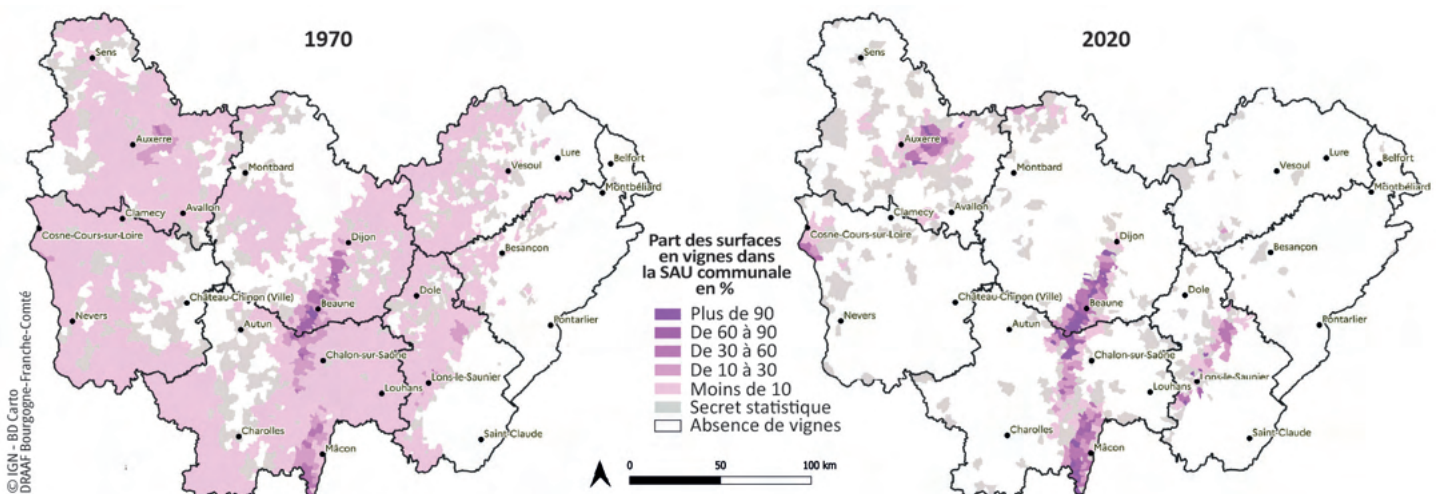
nal, sauf sur le massif du Jura où la culture de la vigne est impossible, la zone céréalière du nord de la Côte-d'Or et le Charolais destiné à l'élevage bovin et aux prairies. La Saône-et-Loire concentre 38 % du vignoble régional, ce qui en fait le premier département viticole de la région devant la Côte-d'Or (28 %) qui dispose des crus les plus prestigieux. Vient ensuite l'Yonne (23 %), département qui enregistre la plus

forte progression de ses surfaces en vigne. Le vignoble franc-comtois plus modeste est principalement situé dans le Jura. Il s'étend sur 2 200 ha avec des productions spécifiques comme le vin jaune.

En 2020, la viticulture se concentre dans ces vignobles plus prestigieux et disparaît sur le reste de la région. Désormais la culture de la vigne se concentre dans les zones bénéfici-

ant d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) avec 97 % des surfaces et également d'une Indication Géographique Protégée (IGP) avec 1,5 %. Leur part augmente notamment dans le vignoble Chablisien, avec de nouvelles plantations, dans ceux du Jura et de l'Ouest de la Nièvre.

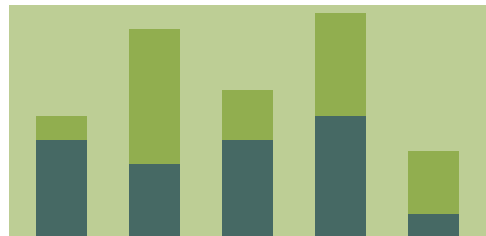
Carte 4 : Part des vignes dans la SAU par communes en 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



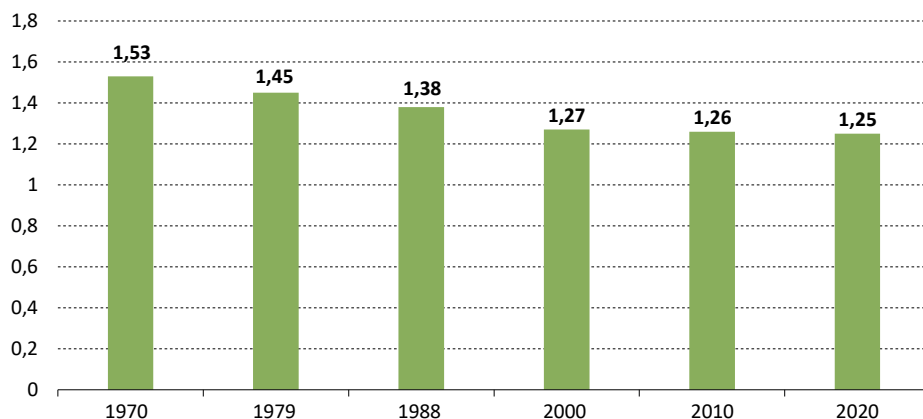
D - LES PRAIRIES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Des surfaces en prairies en légère baisse depuis 50 ans

Les surfaces de prairies analysées dans cette partie incluent à la fois les prairies permanentes (STH) et les prairies temporaires, dont la définition a évolué au fil des recensements agricoles. Les prairies sont omniprésentes en Bourgogne-Franche-Comté, elles représentent plus de la moitié de la SAU. Leur surface a diminué entre 1970 et 2000, passant de 1,5 million d'hectares à 1,3 million d'hectares (- 17 %, **figure 28**). Cette baisse s'est faite au profit des terres labourables. Elle s'est ensuite stabilisée de 2000 à 2020 à 1,3 million d'hectares. Les prairies sont conduites sur les sols les moins fertiles et une partie de la baisse des surfaces s'explique également par la déprise agricole avec une artificialisation des sols et une progression de la forêt.

Le nombre d'exploitations possédant des prairies a diminué de

Figure 28 : Surfaces en prairies (millions d'ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

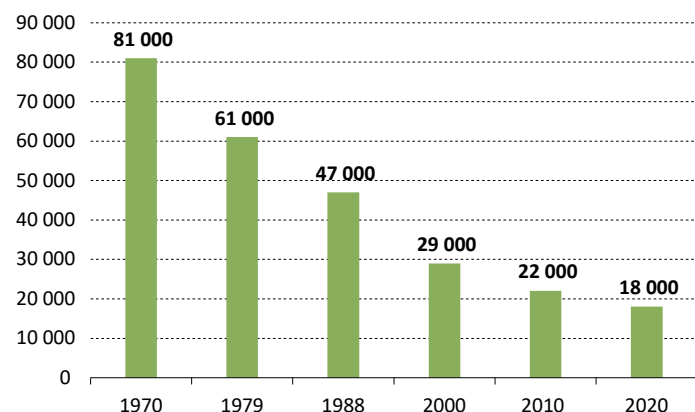
109 000 en 1970 à 30 000 en 2020, soit une baisse de 78 %, légèrement supérieure à la baisse du nombre total d'exploitations agricoles (- 75 %, **figure 29**). Cela implique une diminution de la part des exploitations avec des prairies, de 87 % en 1970 à 76 % en 2020. La surface moyenne de prairies par exploitation a augmenté de 19 ha à 69 ha entre 1970 et 2020 (**figure 30**). Cette évolution illustre une spé-

cialisation des exploitations de la culture de l'herbe et de l'élevage qui y est associé.

Des prairies présentes sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté

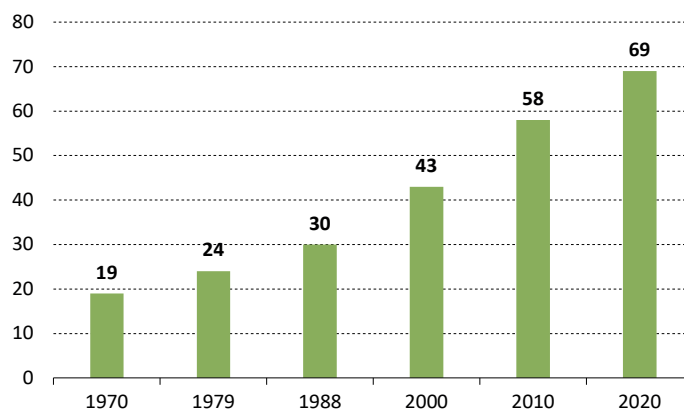
En 1970, les prairies sont présentes sur l'ensemble de la région. Elles représentent 40 % à plus de 80 % de la SAU au sud de la Nièvre et dans

Figure 29 : Effectif de exploitations possédant des prairies en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

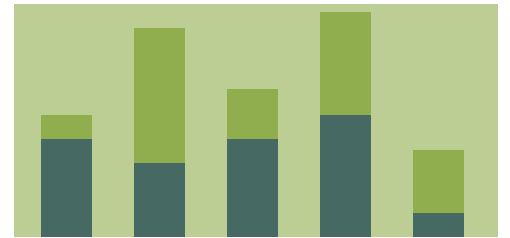
Figure 30 : Surface moyenne en prairie (ha) des exploitations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



la Saône-et-Loire ainsi que dans le Jura, le Doubs, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône. Elles sont présentes mais minoritaires (moins de 15 % à 40 %) sur le reste de la région, c'est-à-dire dans l'Yonne et la Côte-d'Or.

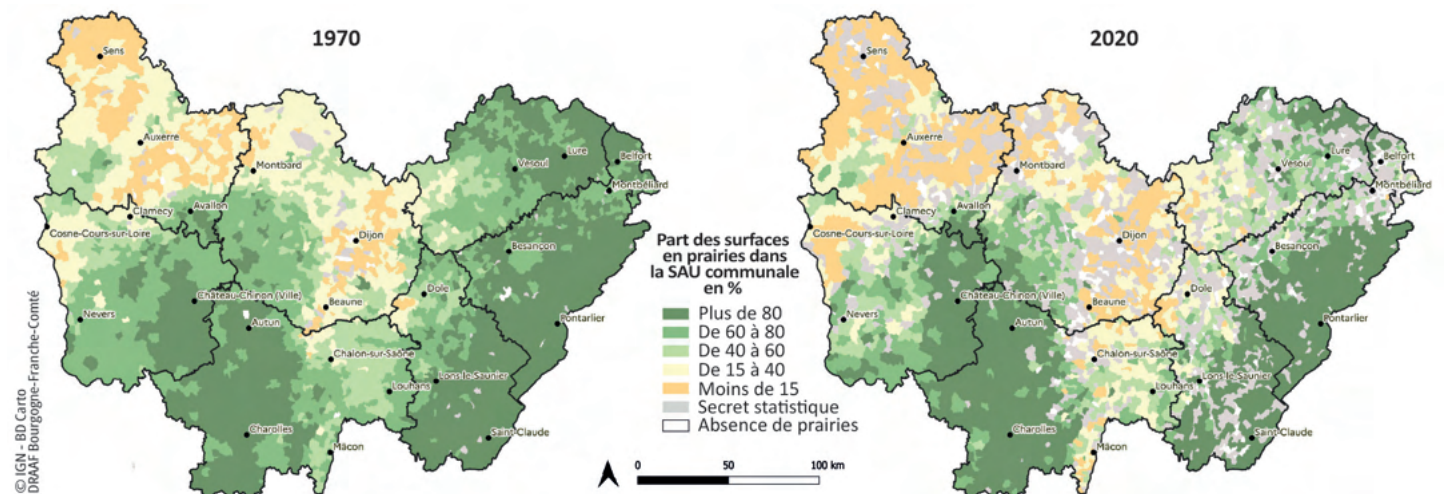
contreforts du massif vosgien, l'élevage laitier explique également la forte présence de prairies. À l'Ouest, dans le bassin allaitant du Charolais, les surfaces en prairie représentent également plus de 70 % de la SAU du département de Saône-et-Loire. L'élevage de bovins allaitants prédo-

mine dans le Morvan, le Charolais et le Brionnais. La spécialisation de ces territoires dans l'élevage bovin est due, historiquement, à la présence de terres à plus faibles potentiels agronomiques ne permettant pas la mise en place de cultures sur de vastes surfaces.

En 2020, les prairies reculent pour se concentrer à l'Ouest dans le bassin allaitant du Charolais qui est à l'origine de la première race allaitante française en effectif, ainsi qu'à l'Est, avec le massif du Jura qui est également à l'origine de la race Montbéliarde, seconde race laitière française en effectif. L'élevage bovin permet la préservation des prairies. Ainsi dans le massif du Jura, les surfaces en prairies représentent plus de 70 % de la SAU pour les départements du Doubs et du Jura. L'importance de la surface en herbe est étroitement liée aux cahiers des charges des fromages sous signes de qualité qui privilégient une alimentation à base d'herbe en pâturage ou sous forme de foin. Au Nord-Est de la région, sur les



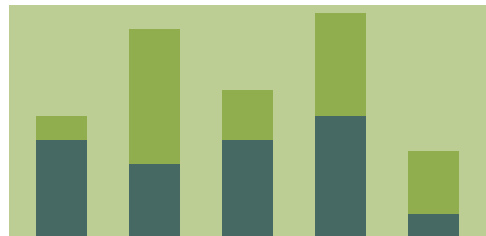
Carte 5 : Part des prairies dans la SAU par communes en 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



E - L'ÉLEVAGE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une diminution du nombre d'exploitations en atelier bovins

En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'exploitations possédant un atelier de bovins¹ a été divisé par quatre entre 1970 et 2020 (figure 31). Leur nombre passe de 46 000 à 10 000 exploitations, soit une baisse de 78 %. Ce chiffre est à mettre en parallèle avec une baisse du nombre total d'exploitations agricoles de 75 % sur la même période. Cette diminution touche particulièrement les exploitations ayant un atelier de bovins laitiers, chutant de 89 % en 50 ans (34 000 à 4 000 exploitations). Les exploitations avec un atelier de bovins allaitants sont moins touchées, avec une diminution de leur effectif de 40 % depuis 1970 (10 000 à 6 000 exploitations).

Un cheptel bovin en légère baisse depuis 1979

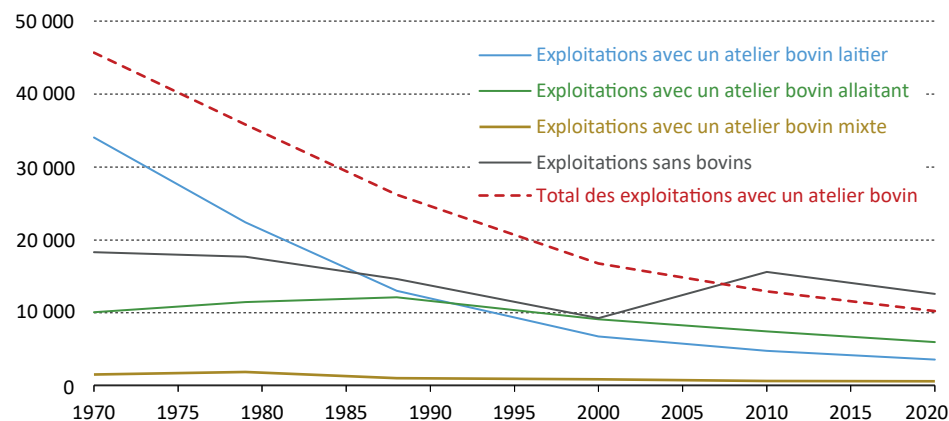
Sur la période 1979 à 2000, le cheptel régional de bovins est stable puis amorce une légère baisse jusqu'à 2020 (figure 32). Le cheptel de bovins laitiers a été quasiment divisé par deux en 50 ans, passant de 430 000 à 220 000 vaches laitières. Cette diminution se déroule en deux étapes,

¹ **Atelier bovin laitier** = exploitation avec 5 vaches laitières ou plus et moins de 10 vaches allaitantes ;

Atelier bovin allaitants = exploitation avec 10 vaches allaitantes ou plus et moins de 5 vaches laitières ;

Atelier bovin mixte = exploitation avec au moins 5 vaches laitières et 10 vaches allaitantes

Figure 31 : Évolution du nombre d'exploitations en Bourgogne-Franche-Comté selon le type d'atelier d'élevage bovins entre 1970 et 2020



Note : Atelier bovins laitiers = exploitation avec 5 vaches laitières ou plus, et moins de 10 vaches allaitantes, Atelier bovins allaitants = exploitation 10 vaches allaitantes ou plus, et moins de 5 vaches laitières, Mixte : exploitations avec 5 vaches laitières ou plus et 10 vaches allaitantes ou plus

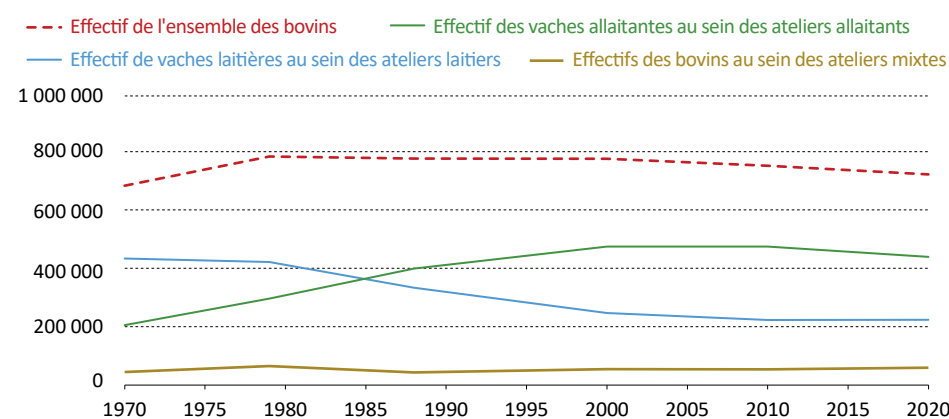
Source : Agreste - Recensements Agricoles

avec une forte baisse entre 1979 et 2010 (- 43 %), puis une faible diminution du cheptel entre 2010 et 2020 (- 10 %). Au contraire, le cheptel de bovins allaitants a doublé en 50 ans. De la même manière, celle-ci se déroule en deux étapes avec une forte augmentation entre 1970 et 2000 (+ 130 %), suivie d'une légère baisse entre 2000 et 2020 (- 8 %).

La spécialisation des exploitations en bovins

La diminution des exploitations possédant un atelier bovin s'accompagne d'une augmentation du nombre moyen de bovins au sein des exploitations depuis 1970. Cette augmentation traduit une concentration des cheptels au sein des exploitations restantes. En effet, le nombre

Figure 32 : Évolution des cheptels bovins au sein des exploitations avec un atelier bovin en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste - Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020

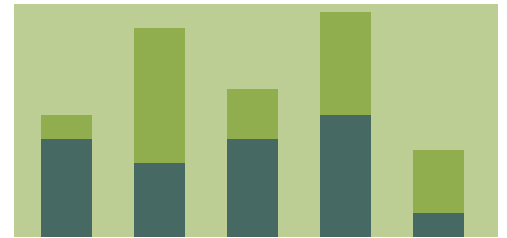
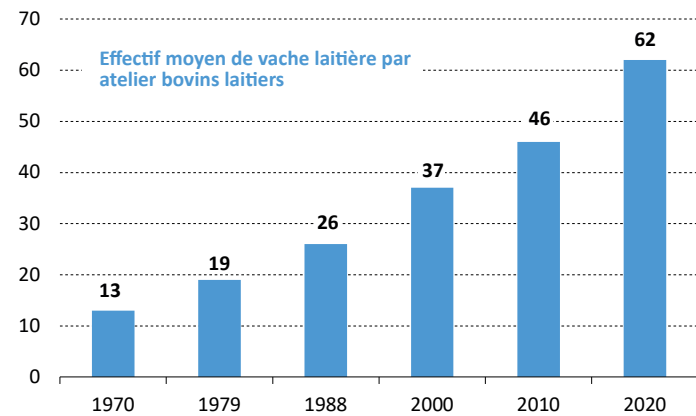


Figure 33 : Évolution du nombre de vaches laitières par atelier bovins laitiers en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

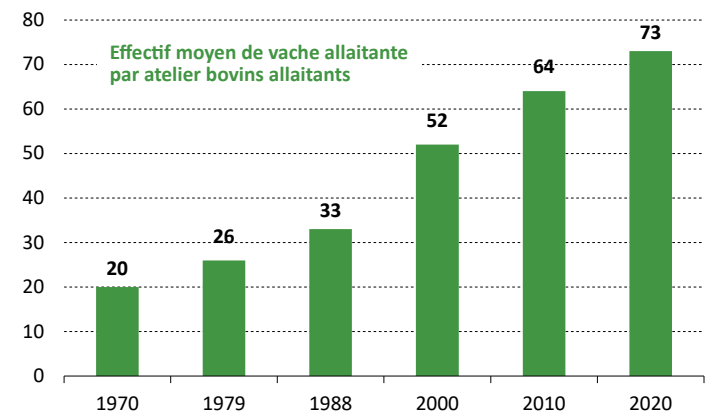
moyen de vaches laitières des ateliers bovins laitiers a augmenté de 13 à 62 (**figure 33**). De la même manière, le nombre moyen de bovins allaitants des ateliers allaitants a augmenté de 20 à 73 (**figure 34**).

Malgré une baisse du cheptel, une production laitière en augmentation

Parallèlement à la baisse du cheptel de vaches laitières, une hausse de la productivité par tête est observée en Bourgogne-Franche-Comté, notam-

ment grâce à la sélection génétique et à l'amélioration de l'alimentation. En effet, celle-ci a constamment augmenté depuis 1989, passant de 44 hectolitres par an et vache laitière en moyenne à 64 hectolitres par an et vache laitière en 2020 (**figure 35**). Cette productivité croissante permet une augmentation de la production totale de lait entre 2010 et 2020, passant de 15 millions de litres à 16,3 millions (**figure 36**). Celle-ci a lieu après une baisse de la production de 1989 à 2007 (15,6 à 14 millions de litres). En effet, en raison de la surproduction

Figure 34 : Évolution du nombre de vaches allaitantes par atelier bovins allaitants en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



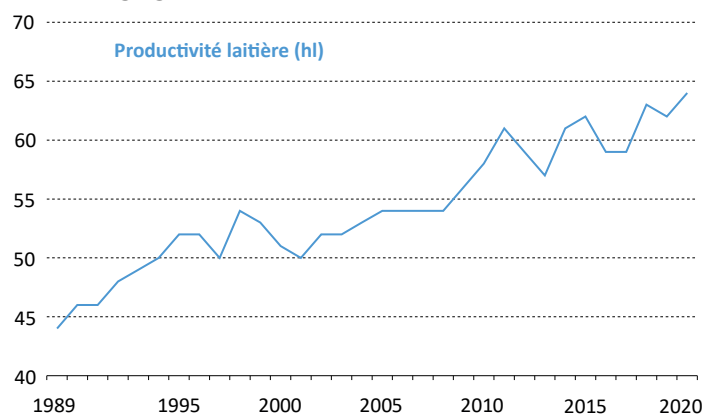
Source : Agreste – Recensements Agricoles

laitière, la Commission Européenne a instauré en 1984 des quotas laitiers pour stabiliser la production. Ces quotas expliquent cette baisse de la production, jusqu'à leur suppression progressive à partir de 2010 et se traduit par une hausse de la production laitière régionale.

Une concentration des bovins allaitants au Sud-Ouest et des bovins laitiers à l'Est

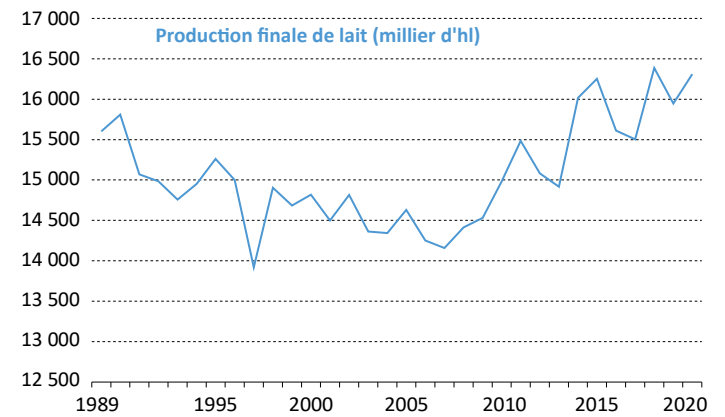
La concentration des cheptels au sein des exploitations en dimi-

Figure 35 : Productivité laitière par vache laitière en Bourgogne-Franche-Comté entre 1989 et 2020



Source : Agreste – Enquêtes annuelles SAA

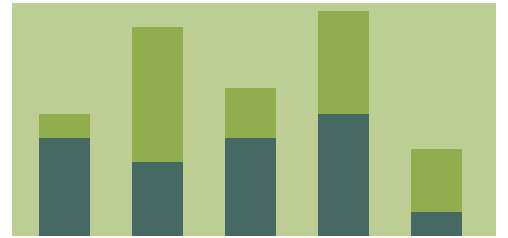
Figure 36 : Production finale de lait en Bourgogne-Franche-Comté entre 1989 et 2020



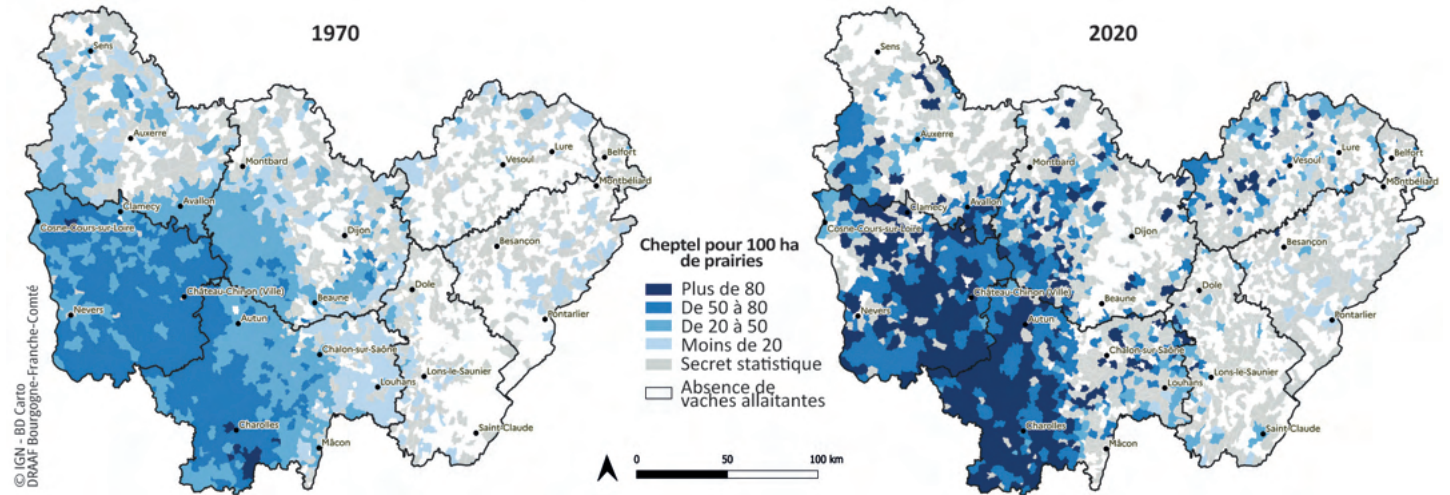
Source : Agreste – Enquêtes annuelles SAA



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020

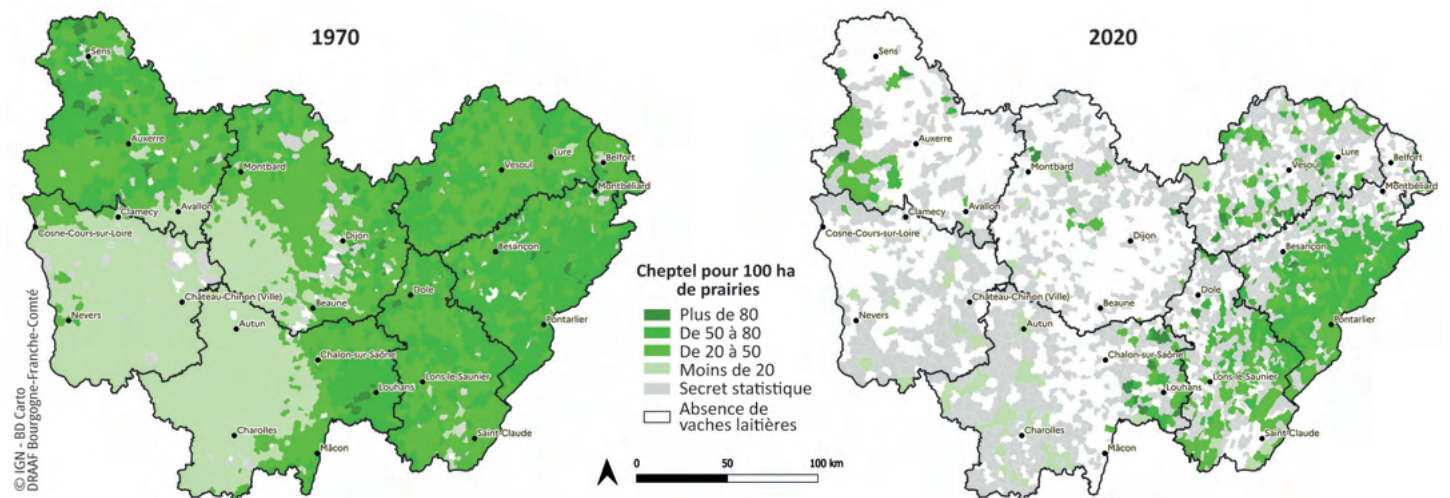


Carte 6 : Densité de vaches allaitantes par commune en 1970 en 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

Carte 7 : Densité de vaches laitières par commune en 1970 en 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

nution s'exerce également géographiquement (**cf. cartes**). La tendance à la céréalisation de l'agriculture dans le nord de la région, avec une mise en culture des meilleures terres et un recul des prairies, entraîne une concentration des bovins allaitants dans les zones historiques du sud-ouest de la région.

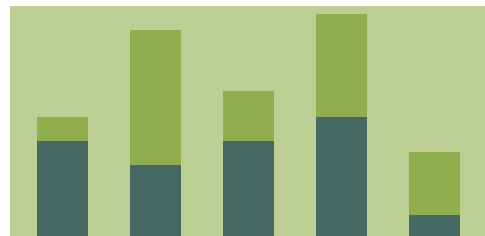
Le cheptel de vaches laitières

en 2020 se concentre dans l'Est de la région, en particulier sur le massif du Jura. Il est caractérisé par un sous-sol karstique et la plus forte pluviométrie de la région avec plus de 1 500 mm par an. Il s'agit d'un territoire montagneux où les conditions pédoclimatiques limitent les possibilités de cultures. Seule la pousse de l'herbe est possible et l'élevage bovin y est privilégié. Le chep-

tel laitier s'est concentré sur les aires de production à forte valeur ajoutée, c'est-à-dire sur celles des fromages AOP Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex. À l'Est de la région, la valorisation laitière sous forme de fromage a permis de générer de la valeur pour les exploitations. Un positionnement sur les productions standards n'a pas permis le maintien de la production dans l'Ouest.



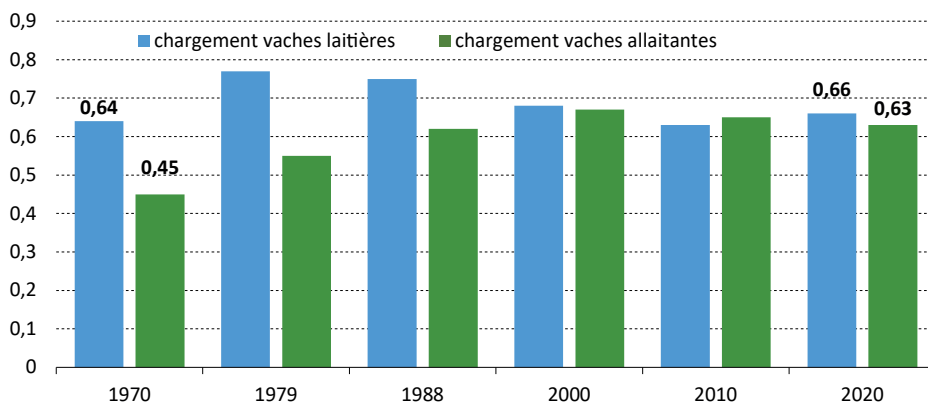
PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Un élevage bovin extensif en Bourgogne-Franche-Comté

L'élevage bovin est conduit de manière extensive en Bourgogne-Franche-Comté. Malgré la baisse des surfaces en prairies et les fluctuations du cheptel bovin depuis 50 ans, le chargement moyen s'est stabilisé (figure 37). En 1970, celui des vaches laitières est de 0,64 vache par hectare de prairie. Il augmente en 1979, pour atteindre son maximum à 0,77, pour ensuite

Figure 37 : Taux de chargement moyens des vaches laitières et allaitantes par hectare de prairies en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

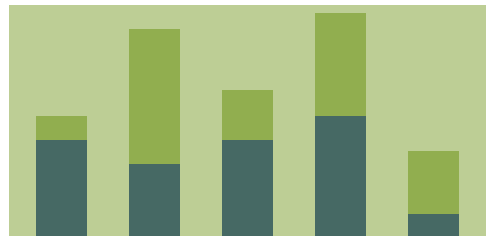
Figure 38 : Nombre d'exploitations, emploi, SAU, surfaces en prairies et cheptels bovins selon le type d'exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

		1970	1979	1988	2000	2010	2020
Ensemble des exploitations	Nombre d'exploitations	93 600	71 900	57 700	39 300	30 100	23 700
	ETP total moyenne par exploitation	1,49	1,54	1,46	1,45	1,6	1,88
	SAU moyenne par exploitation (ha)	27	35	43	62	81	103
Dont exploitations ayant des bovins	Nombre d'exploitations	45 700	35 800	26 200	16 800	12 900	10 300
	ETP total moyenne par exploitation	1,95	1,98	1,89	1,81	1,82	1,88
	SAU moyenne par exploitation (ha)	43	52	65	102	128	155
	<i>dont surface moyenne de prairie</i>	28	34	45	69	89	109
	<i>dont surface moyenne de fourrages</i>	2,6	3,3	3,3	3,9	4,7	9
	Troupeau bovin moyen	15	22	30	46	58	70
Dont exploitations ayant des vaches laitières	Nombre d'exploitations	34 100	22 400	13 000	6 700	4 800	3 600
	ETP total moyenne par exploitation	1,89	1,96	1,97	2,01	2,05	2,23
	SAU moyenne par exploitation (ha)	35	42	54	88	110	132
	<i>dont surface moyenne de prairie</i>	21	26	36	56	73	94
	<i>dont surface moyenne de fourrages</i>	2,3	2,9	3,6	5,3	6,6	10,6
	Troupeau bovin moyen	13	19	26	37	46	62
Dont exploitations ayant des vaches allaitantes	Nombre d'exploitations	10 100	11 500	12 100	9 100	7 500	6 000
	ETP total moyenne par exploitation	2,07	1,94	1,76	1,63	1,62	1,61
	SAU moyenne par exploitation (ha)	62	67	75	109	136	165
	<i>dont surface moyenne de prairie</i>	46	48	54	78	98	116
	<i>dont surface moyenne de fourrages</i>	3,1	3,7	2,7	2,4	2,7	6,9
	Troupeau bovin moyen	20	26	33	52	64	73

Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020

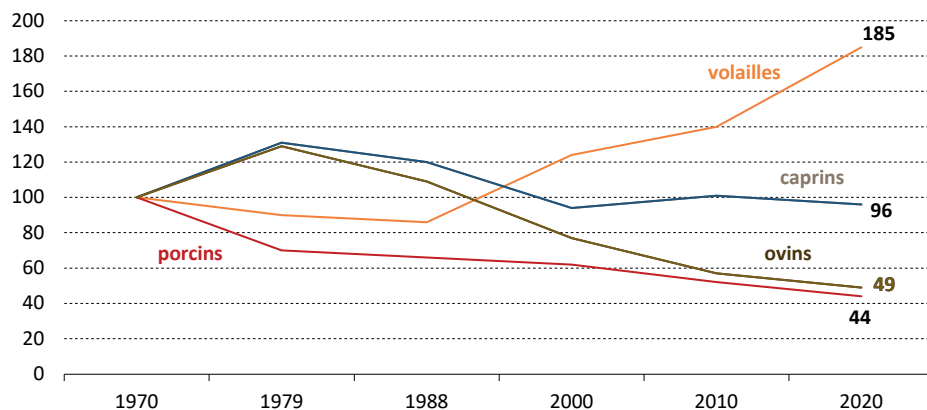


diminuer jusqu'en 2020 à 0,66. Le chargement moyen des vaches allaitantes par hectare de prairie est de 0,44 en 1970. Il augmente jusqu'en 2000 pour atteindre 0,67 et diminue ensuite à 0,63 en 2020.

Des évolutions contrastées des cheptels en Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 50 ans, les cheptels ovins, caprins et porcins sont en baisse (figures 39 et 40). Les caprins ont augmenté entre 1970 et 1979 (47 000 à 62 000), avant de baisser jusqu'en 2000. Depuis, le cheptel est stable à 45 000 caprins grâce au dynamisme des AOP fromagères du Charollais-Mâconnais et de la vallée de la Loire. Ainsi le département de Saône-et-Loire détient 60 % du cheptel caprin régional. Le cheptel d'ovins a diminué de 51 % entre 1970 et 2020, passant de 535 000 à 265 000, même si une inflexion semble se dessiner au cours des dix dernières années. Par le passé, de nombreux exploitants doubles actifs possédaient de petits trou-

Figure 39 : Évolutions des cheptels d'ovins, caprins, porcins et volaille en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020 (base 100 en 1970)



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 40 : Effectifs des cheptels de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

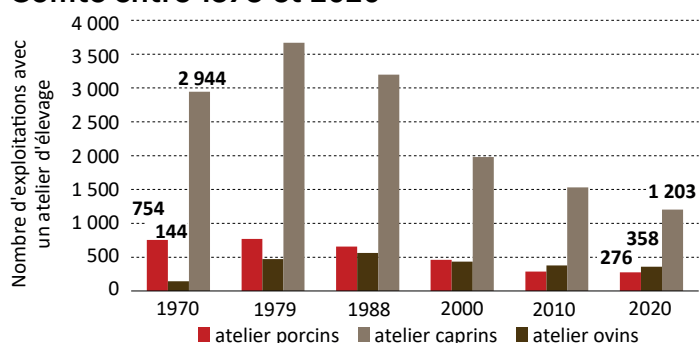
Recensements agricoles	Effectifs d'ovins	Effectifs de caprins	Effectifs de porcins	Effectifs de volailles
1970	535 200	47 100	517 900	5 677 700
1980	688 000	61 800	364 500	5 099 500
1988	584 300	56 600	340 700	4 893 700
2000	411 500	44 400	322 700	7 042 900
2010	305 500	47 700	269 100	7 935 600
2020	262 100	45 100	226 000	10 509 400

Source : Agreste – Recensements Agricoles

peaux de mouton, mais cette pratique est rare désormais. Le cheptel de porcins diminue fortement de

56 % sur la même période (518 000 à 226 000 porcins) avec un agrandissement des élevages.

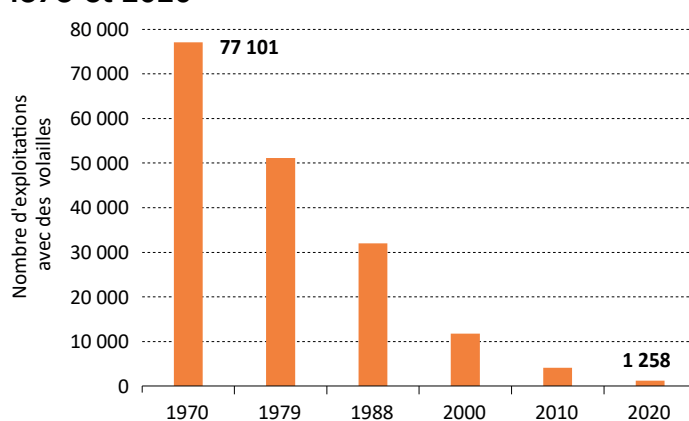
Figure 41 : Nombre d'exploitations avec un atelier ovins, caprins et porcins en Bourgogne-Franche-Comté entre 1979 et 2020



Note : Atelier ovin = exploitation avec au moins 100 porcins, Atelier caprin = exploitation avec au moins 50 ovins, Atelier porcin = exploitation avec au moins 20 caprins

Source : Agreste – Recensements Agricoles

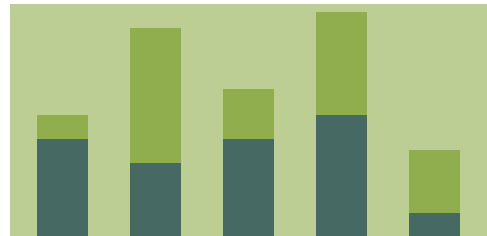
Figure 42 : Nombre d'exploitations avec des volailles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1979 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Le cheptel de volaille a lui fortement augmenté entre 1970 et 2020 (+ 85 %). Il connaît d'abord une forte diminution de 1970 à 1988, de 5 700 000 à 4 900 000 volailles. Cette baisse peut s'expliquer par le recul de l'autoconsommation dans les ménages agricoles. La hausse est initiée dès 1988 jusqu'en 2020 avec un cheptel qui double sur cette période, augmentant de 4 900 000 à 10 500 000 volailles. Cette dynamique s'explique par la présence d'ateliers d'abattage

sur le territoire et une hausse de la consommation de viande de volaille. Dans un contexte national de réduction de la consommation de viande par habitant, seule la production de volaille progresse.

L'effectif des exploitations possédant un de ces ateliers² diminue

² **Atelier ovin** : exploitation avec au moins 50 ovins ;

Atelier caprin : exploitation avec au moins 20 caprins ;

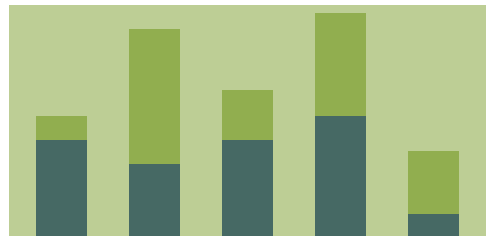
Atelier porcin : exploitation avec au moins 100 porcins

fortement (**figures 41 et 42**). Il y a 50 ans, la majorité des élevages abritaient des volailles et des porcins, dont une partie était destinée à l'autoconsommation. Ces modes de production sont en retrait au profit d'ateliers spécialisés.





PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



F - LA MAIN D'ŒUVRE

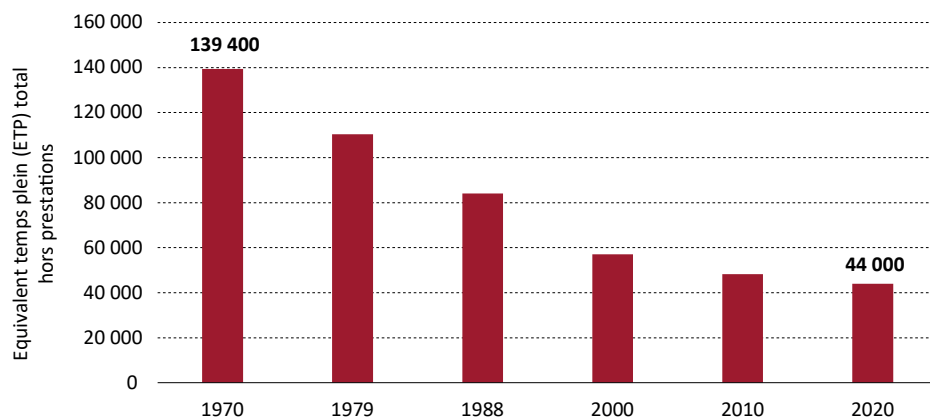
Une main d'œuvre agricole totale en baisse mais un maintien de la main d'œuvre par exploitation

Entre 1970 et 2020, le volume de travail agricole en Bourgogne-Franche-Comté est passé de 139 700 à 44 400 Equivalents Temps plein (ETP), soit une diminution de 68 % (figure 43). Cette baisse est légèrement plus faible que celle du nombre d'exploitations (- 75 %). Le nombre moyen d'ETP par exploitation agricole est stable depuis 1970, avec en moyenne 1,5 ETP par exploitation, avec des valeurs comprises entre 1,4 à 1,7 suivant les différents recensements agricoles. Cette stabilité est néanmoins à mettre en perspective avec la forte augmentation de la taille des exploitations passant de 27 ha en 1970 à 103 ha en 2020.

Une augmentation de la SAU par unité de main d'œuvre

La SAU moyenne par ETP est passée de 18 ha en 1970 à 55 ha en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté (figure 44). La SAU par ETP a donc triplé depuis 50 ans. Cette hausse de productivité est à remettre dans le contexte d'évolution des systèmes agricoles par l'adoption de nouvelles méthodes de production, de la mécanisation et le développement du machinisme agricole. Ces changements ont entraîné une diminution de la pénibilité du travail et une augmentation de la productivité agricole. La main d'œuvre nécessaire au travail

Figure 43 : Évolution des ETP totaux hors prestations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 44 : Évolution de la SAU moyenne par ETP total hors prestations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

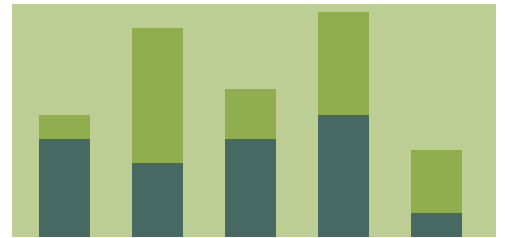
agricole a ainsi diminué, tandis que la SAU des exploitations agricoles a augmenté.

Cette augmentation de la SAU par ETP est observable sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020 (cf. cartes). En 1970, la SAU moyenne par ETP est comprise entre 10 ha et 60 ha. Les zones de grandes cultures au nord et d'élevage de bovins allaitants à

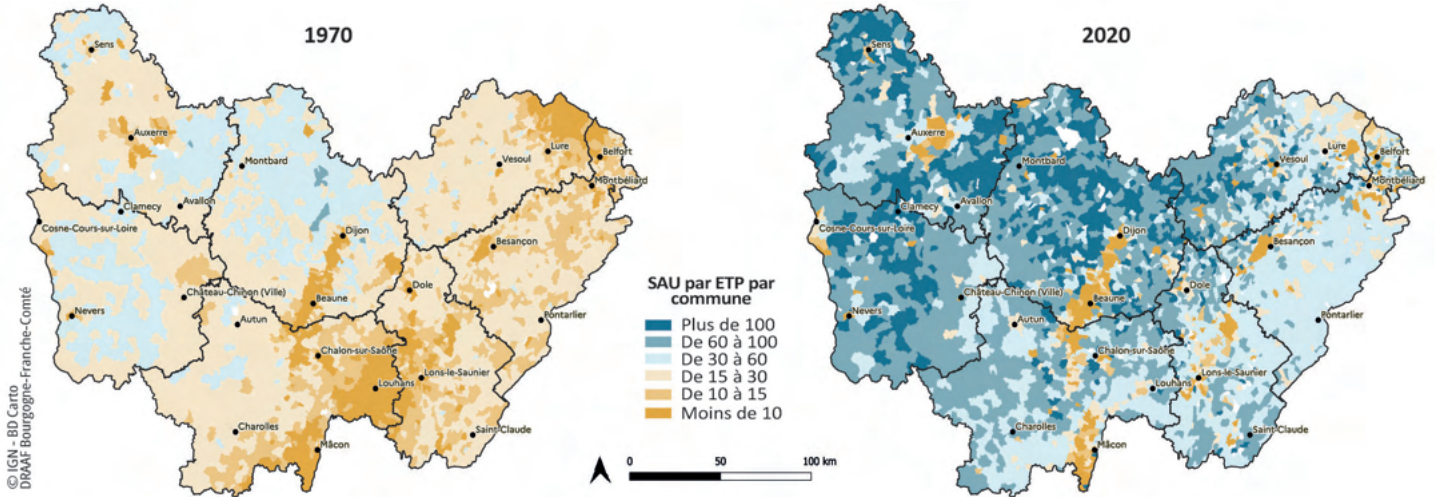
l'ouest possèdent la SAU par ETP la plus élevée. En 2020, la SAU par ETP a fortement augmenté jusqu'à plus de 100 ha par ETP dans certaines zones. Une différenciation apparaît selon les spécialisations agricoles des territoires. La SAU par ETP est la plus faible pour les zones viticoles (< 10ha), notamment dans le vignoble Bourguignon, Mâconnais et Chablisien. Elle est plus élevée dans les régions avec des bovins laitiers à l'Est (30 à 60 ha



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Carte 8 : SAU moyenne par ETP en 1970 et 2020



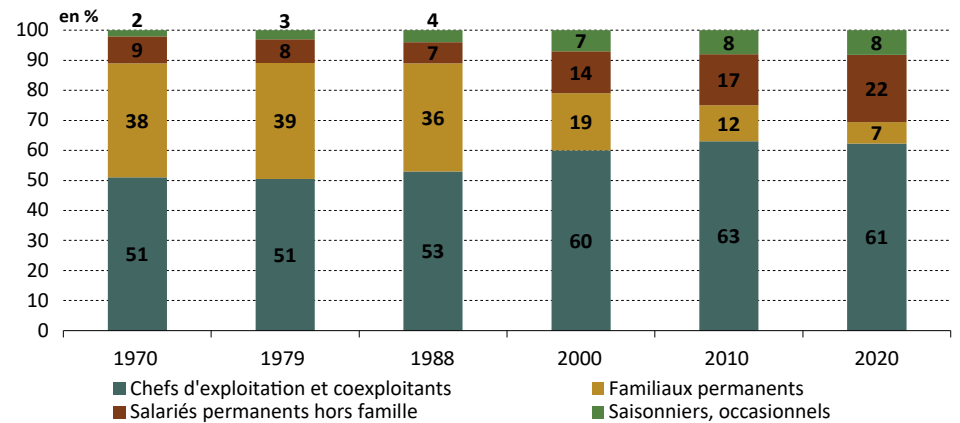
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

par ETP) et atteint son maximum dans les zones d'élevage de bovins allaitants et des grandes cultures (60 à plus de 100 ha par ETP).

Le recul du modèle d'exploitation familiale

La composition de l'ETP total a également évolué sur ces 50 années. En effet, la part de la main d'œuvre familiale a fortement régressé de 38 % à 7 % entre 1970 et 2020 (figure 45), soit de 53 000 à 3 000 ETP (figure 46). Les membres de la famille des exploitants participent donc de moins en moins au travail sur les exploitations agricoles. Cette baisse de la main d'œuvre familiale s'accompagne d'une augmentation de la part des salariés permanents non familiaux. Leur part stagne de 1970 à 1988, puis progresse de 14 à 22 % entre 2000 et 2020. Un phénomène similaire est observé pour les saisonniers, dont la part augmente de 2 % à 8 % entre 1970 et 2020. L'emploi des salariés dans l'agri-

Figure 45 : Répartition des volumes d'emploi (en ETP) des exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

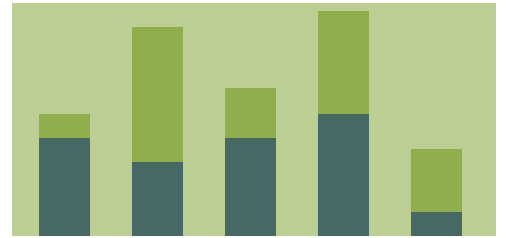
Figure 46 : Effectifs des catégories d'ETP des exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Recensements agricoles	Chefs d'exploitation et coexploitants	Familiaux permanents	Salariés permanents hors famille	Saisonniers, occasionnels
1970	70 900	53 000	12 200	3 300
1980	56 000	43 100	8 500	2 800
1988	44 400	30 000	6 300	3 400
2000	34 400	10 600	7 800	4 200
2010	30 100	5 700	8 400	4 000
2020	27 300	3 200	9 900	3 600

Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



culture s'est donc développé à partir des années 2000.

Cette évolution est à mettre en lien avec le développement des formes sociétaires d'exploitations agricoles, telles que les EARL et GAEC se développant à partir de 2000, et l'agrandissement de la taille des exploitations.

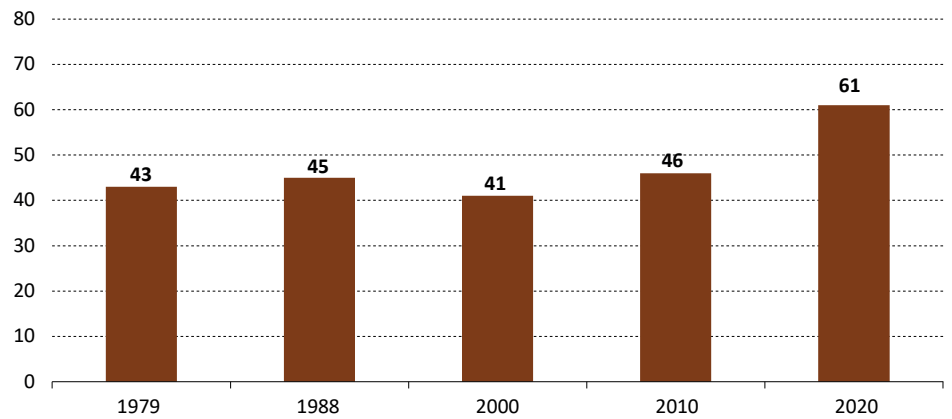
Après avoir baissé, le recours aux ETA et CUMA reprend

Les exploitations agricoles peuvent avoir recours à des prestataires extérieurs pour la réalisation de travaux agricoles, c'est-à-dire des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) ou des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). En Bourgogne-Franche-Comté, leur nombre est en diminution depuis 1979. Toutefois, ramenée à la baisse du nombre d'exploitations, la part des utilisatrices de prestataires extérieurs est stable, entre 40 et 46 % jusqu'à 2010, avant de devenir majoritaire en 2020, à 61 % (figure 47).

Une part croissante des prestataires extérieurs dans l'emploi agricole

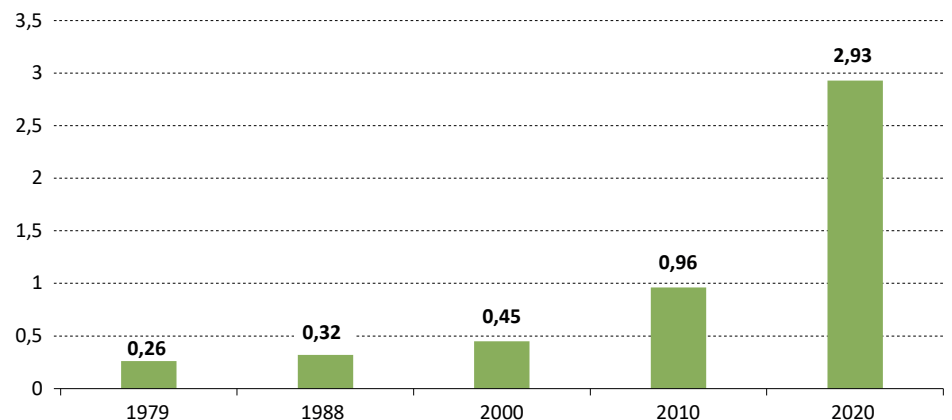
Le volume de travail de ces prestataires extérieurs a été multiplié par plus de 4, passant de 290 ETP à 1 300 ETP entre 1979 et 2020 (figure 48). La part des ETA et CUMA n'a cessé de progresser, augmentant de 0,3 % à 2,9 % de l'ETP total. L'emploi de prestataires diffère selon les exploitations, certaines ayant recours occasionnellement et d'autres plus régulièrement.

Figure 47 : Évolution de la part des exploitations agricole ayant recours à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou CUMA en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 48 : Évolution du pourcentage des ETA parmi l'emploi agricole total (en ETP) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

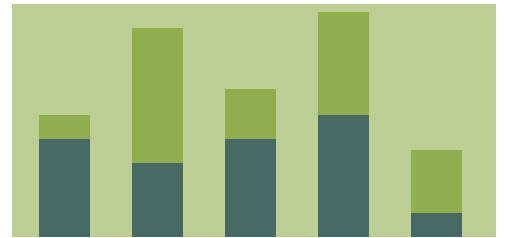
L'évolution du statut des femmes au sein des exploitations agricoles

Le statut des femmes au sein des exploitations a changé au cours des 50 dernières années. Ces évolutions s'expliquent par les transformations structurelles des exploitations familiales. Dans les années 1970, l'agriculture était perçue comme un métier d'homme, physique, avec une invisibilisation du travail des femmes. Elles étaient réduites

au rôle de main d'œuvre familiale permanente peu protecteur, voire n'apparaissaient pas dans les statistiques officielles, et n'avaient pas de droits sur l'exploitation agricole dirigée par le conjoint. Leur reconnaissance au sein des exploitations s'est renforcée grâce à plusieurs évolutions, comme la possibilité en 1982 aux conjoints d'être associés sur une exploitation familiale, la création des EARL en 1985 permettant la création de



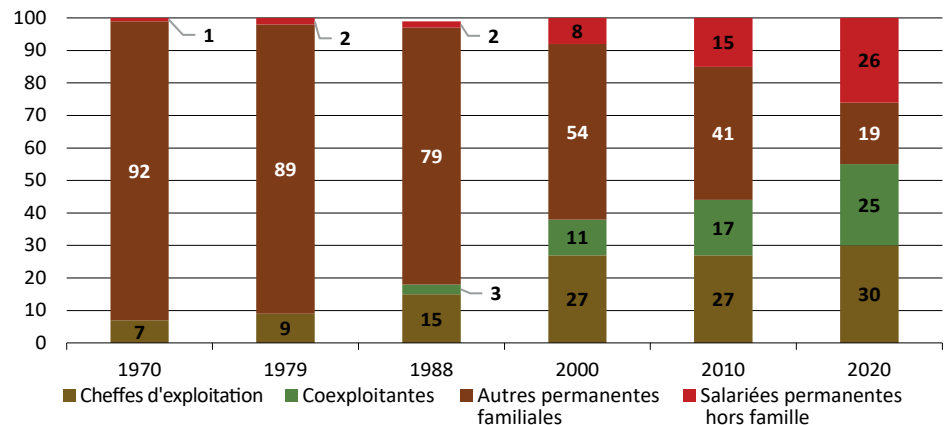
PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



société entre conjoints, la création du statut de conjoint collaborateur d'entreprise agricole en 1999 et l'ouverture du statut de GAEC entre époux uniquement en 2010, auparavant impossible.

En 1970, les femmes actives permanentes agricoles se retrouvent majoritairement dans la main d'œuvre familiale (92 %) et cela reste le cas jusqu'en 1988 (79 %) (**figure 49**). Au cours des vingt dernières années, les femmes confortent donc leur statut en agriculture et acquièrent des statuts plus protecteurs. Une augmentation progressive de la part de femmes cheffes d'exploitations est observée, de 15 % en 1988 à 30 % en 2020, ainsi qu'une forte hausse de celles étant coexploitantes, de 3 % à 25 % sur la même période. Cette apparition puis cette hausse des femmes coexploitantes depuis 1988 a été permis grâce à la possibilité aux femmes d'être associées sur l'exploitation de leur conjoint et d'acquérir le statut de conjointe coexploitante en 1999.

Figure 49 : Répartition des femmes actives permanentes dans l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



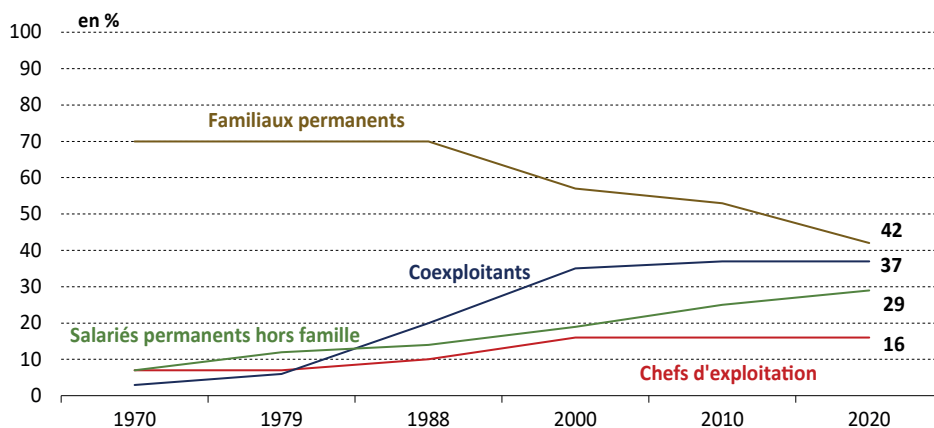
Source : Agreste – Recensements Agricoles

Un taux de féminisation des postes agricoles en augmentation

Au cours des 50 dernières années, le seul poste où les femmes sont majoritaires est celui de la main d'œuvre familiale, représentant 70 % des actifs en 1970 (**figure 50**). Leur part diminue jusqu'en 2020, où elles deviennent minoritaires avec 42 %. Ceci est dû à la diminution des salariés familiaux permanents et au changement de statut

des femmes au sein des exploitations. En effet, les femmes sont de plus en plus reconnues comme exploitantes, soit en tant que cheffes d'exploitation (7 % en 1970 à 16 % en 2020) soit coexploitantes (3 % en 1970 à 25 % en 2020).

Figure 50 : Taux de féminisation des emplois des actifs permanents au sein des exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

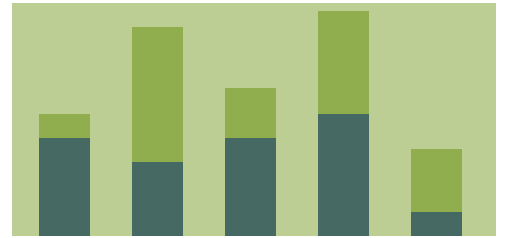
En 2020, les femmes représentent 22 % des exploitants dans la région, chefs et coexploitantes cumulés. Leur part au sein des exploitations en grandes cultures et en bovins, respectivement de 18 % et 19 %, est inférieure à la moyenne nationale de 7 points et de 5 points.

Une population d'exploitants agricoles vieillissante

Pour des raisons de clarté, seule l'analyse de l'âge des exploitants des recensements agricoles de 2000 à 2020 est réalisée. Plusieurs facteurs démographiques influencent l'âge entre 1970 et 2000, rendant l'analyse compliquée. En effet, il y a des générations creuses, causées par une mortalité élevée et une natalité faible lors des



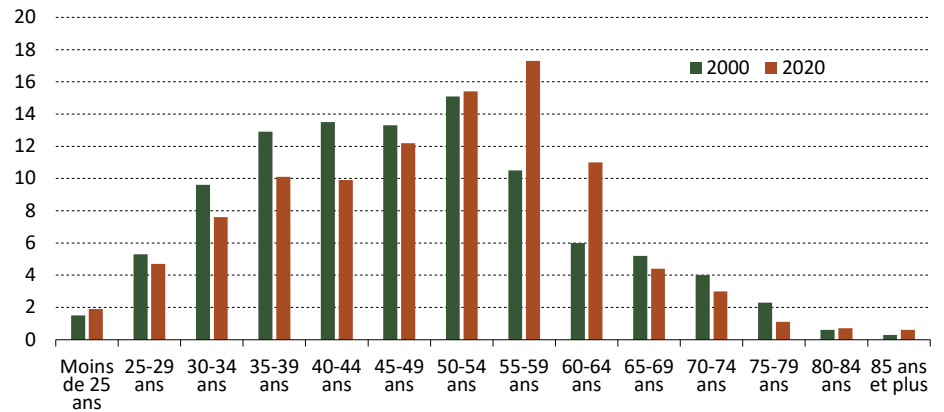
PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



deux guerres mondiales, ou bien des générations plus peuplées par les hausses des natalités en période d'après-guerre.

Depuis les années 2000, la population des chefs d'exploitations et coexploitants est vieillissante (**figure 51**). En effet, la catégorie d'âge la plus représentée en 2000 est celle des 50-54 ans avec 15 % des chefs d'exploitations et coexploitants. En 2020, celle des 55-59 ans devient prédominante avec 17 %. Le pourcentage des 50-60 ans a également augmenté entre 2000 et 2020 (26 % contre 33 %) ainsi que les plus de 60 ans (18 % contre 21 %) (**figure 52**). Le pour-

Figure 51 : Pourcentage des chefs d'exploitation et coexploitants en fonction de leur catégorie d'âge en Bourgogne-Franche-Comté en 2000 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

centage de jeunes agriculteurs a diminué en 20 ans, passant de 29 % en 2000 à 24 % en 2020.

Figure 52 : Pourcentage des chefs d'exploitations et coexploitants selon leur catégorie d'âge en Bourgogne-Franche-Comté en 2000 et 2020

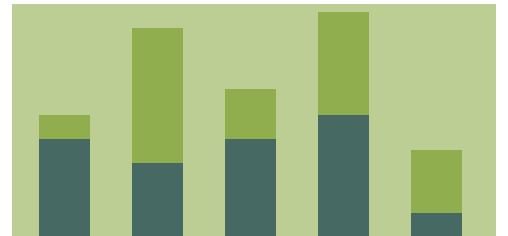
Recensements agricoles	Moins de 40 ans	40 – 50 ans	50 – 60 ans	Plus de 60 ans
2000	29 %	27 %	26 %	18 %
2020	24 %	22 %	33 %	21 %

Source : Agreste – Recensements Agricoles





DEUXIÈME PARTIE :
Approche territoriale des
mutations



2^e PARTIE - APPROCHE TERRITORIALE DES MUTATIONS

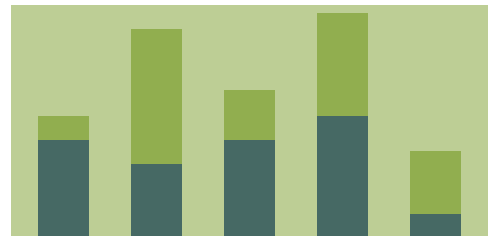


Du fait de leurs spécificités de terroirs, de reliefs et de conditions pédoclimatiques, l'agriculture est diversifiée au sein des 8 départements de la région. Les grandes mutations agricoles de ces 50 dernières années en Bourgogne-Franche-Comté se retrouvent au sein de ces départements.



DEUXIÈME PARTIE :

Approche territoriale des mutations



A - LES TRANSITIONS AGRICOLES AU SEIN DES DÉPARTEMENTS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les surfaces et exploitations agricoles dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

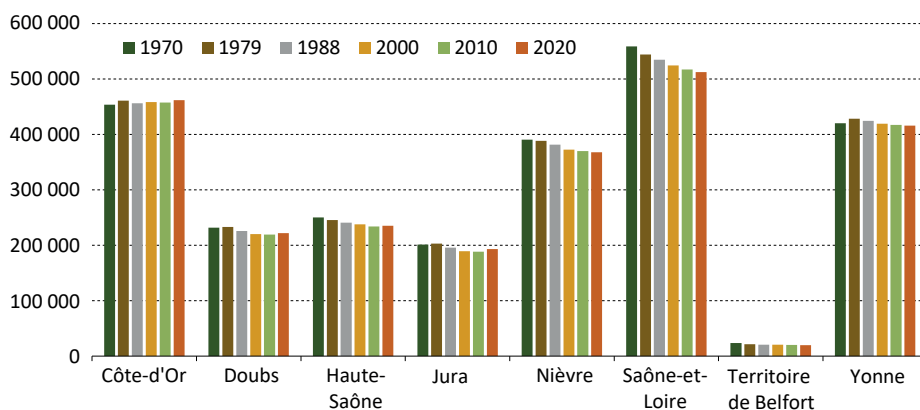
Les surfaces agricoles diminuent dans tous les départements de la région, en parallèle d'une chute du nombre des exploitations. Ce phénomène entraîne une augmentation de la taille des exploitations agricoles depuis 50 ans quel que soit le département.

La Saône-et-Loire est le département ayant le plus de terres agricoles (**figure 53**). En 2020, sa SAU occupe 60 % du département soit la part la plus élevée de la région (**figure 54**). Néanmoins il s'agit également du département avec la plus grande diminution de la SAU en 50 ans (560 000 ha à 513 000 ha) ainsi que du nombre d'exploitations agricoles (28 000 à 6 000).

La Côte-d'Or, l'Yonne et la Nièvre sont ensuite les départements où la SAU est la plus élevée (entre 370 000 ha et 460 000 ha en 2020) et où la SAU occupe plus de la moitié du territoire (**figure 54**). L'agriculture y est diversifiée, les principales productions agricoles y sont les grandes cultures, l'élevage et la viticulture.

Dans le Doubs, la Haute-Saône et le Jura, la SAU est plus faible en surface (240 000 ha à 190 000 ha en 2020), tout comme sa part dans le territoire (39 % à 44 %). La part des forêts est significative

Figure 53 : SAU (en ha) selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 54 : Part de l'agriculture des départements de Bourgogne-Franche-Comté en 2020 (en % de la SAU de la surface totale)

	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Part de la SAU dans la surface départementale	53 %	42 %	44 %	39 %	54 %	60 %	32 %	56 %

Source : Agreste – Recensements Agricoles

dans ces départements. Le Territoire de Belfort, de par sa très petite superficie totale, possède une SAU très faible, 20 000 ha en 2020, soit seulement un tiers du territoire. Ce département est très industrialisé.

Une place importante des grandes cultures au nord-ouest de la région

L'Yonne est le premier département de la région en surface de grandes cultures (**figures 55, 56 et 57**). Sa surface en céréales est en légère baisse depuis 50 ans (230 000 ha à 220 000 ha), avec

principalement du blé tendre et de l'orge. Sa surface en oléagineux augmente de 1988 à 2010 (80 000 ha à 87 000 ha) pour ensuite chuter en 2020 (54 000 ha). Elle est d'abord allouée à la culture de colza, puis au tournesol et le soja est très peu cultivé (1 700 ha). L'Yonne possède la plus grande surface en protéagineux depuis 1988. Elle est de plus en nette augmentation en 2020 (26 000 ha). Ses surfaces sont majoritairement composées de pois protéagineux (17 000 ha en 2020). L'implantation de cette filière dans le département, puis son développement, ont été permis par la coopérative



DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations

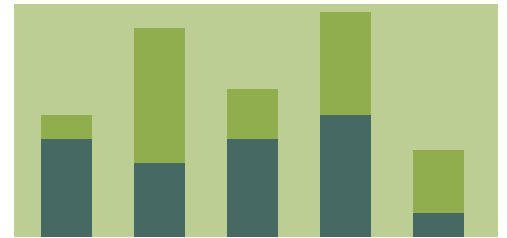
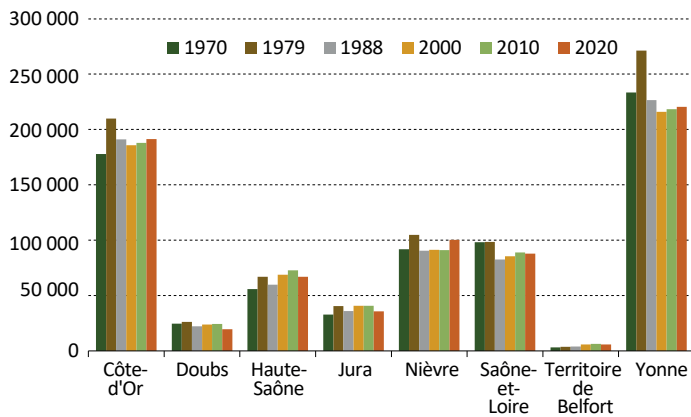
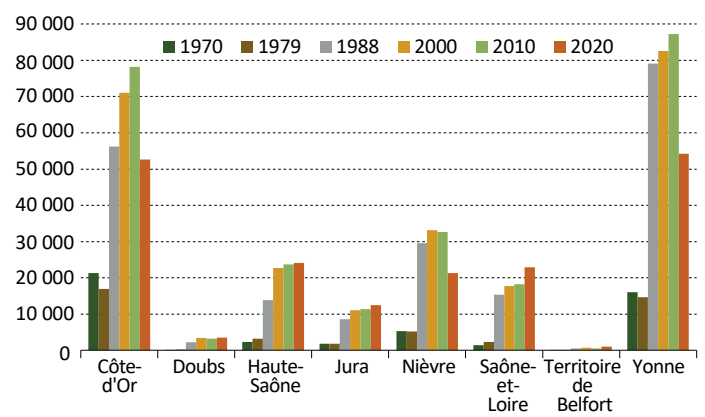


Figure 55 : Surfaces en céréales (ha) selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



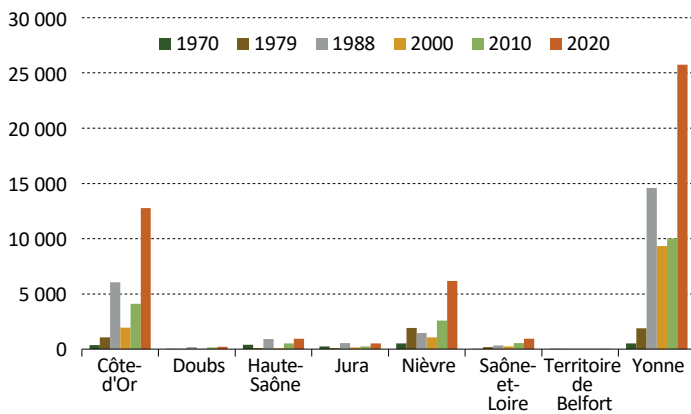
Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 56 : Surfaces en oléagineux (ha) selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



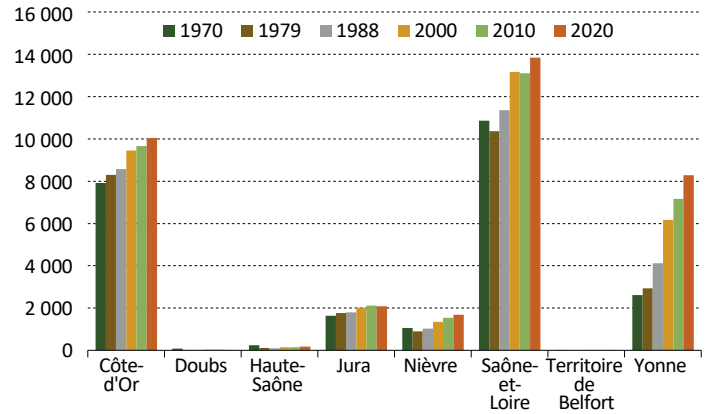
Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 57 : Surfaces en protéagineux (ha) selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 58 : Surfaces en viticulture (en ha) selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

COCEBI (Coopérative Céréale Bio Bourgogne), située au Nord du département.

La Côte-d'Or est également spécialisée en grandes cultures, avec des surfaces plus faibles que l'Yonne. Elle possède néanmoins des surfaces supérieures pour la culture du soja dès 2020 (12 000 ha). Les autres départements possèdent de plus faibles surfaces allouées aux grandes cultures. La Nièvre se distingue par une hausse récente

de ses surfaces en protéagineux, passant de 500 ha à 6 200 ha entre 1970 et 2020 (figure 57). La Saône-et-Loire se distingue également pour être le second département en surface de soja (10 000 ha).

Une viticulture en développement dans les vignobles bourguignon

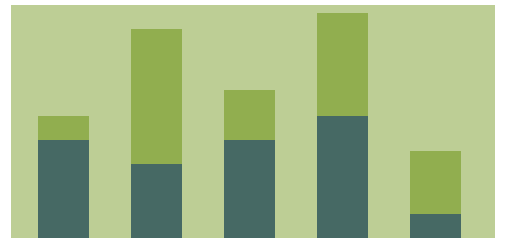
Les départements de la Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et de l'Yonne ont les plus grandes surfaces dédiées à la viticulture

(figure 58). Leur vignoble s'est développé depuis 50 ans en s'appuyant sur des vins sous Appellations d'Origine Protégée (AOP) à forte notoriété et grande valeur ajoutée. L'Yonne a connu le plus fort essor de ses surfaces en 50 ans (2 600 ha à 8 300 ha) avec des plantations de vignes bénéficiant de l'AOP Chablis. Les surfaces de vignes sont plus faibles et ont une croissance modérée dans le Jura et dans la vallée de la Loire dans la Nièvre.



DEUXIÈME PARTIE :

Approche territoriale des mutations



Les départements de Bourgogne-Franche-Comté, des terres d'élevage bovins et de prairies

La Saône-et-Loire est le premier département régional en surface de prairie, avec 370 000 ha en 2020 (figure 59). Son cheptel de bovins allaitants est également le plus important de la région, avec 190 000 vaches allaitantes en 2020 (figure 60). Il s'agit en effet d'un département à tradition d'élevage bovin, majoritairement composé

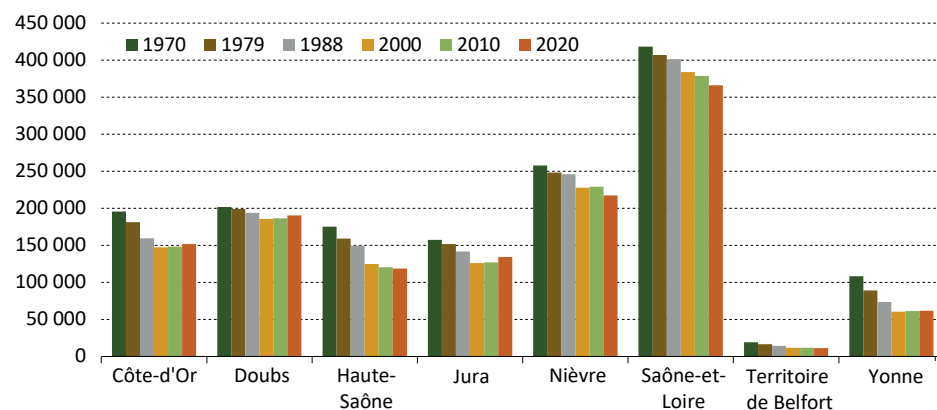
de vaches charolaises, qui est la première race bovine allaitante française en termes d'effectifs. Ce département est suivi par la Nièvre, avec 220 000 ha de prairies et 120 000 bovins allaitants, également majoritairement charolais.

Au sein de ces départements, les surfaces en prairies sont en baisse depuis 50 ans ce qui peut s'expliquer en partie par la déprise agricole. Le cheptel de bovins allaitants augmente fortement entre 1970 et

2000 en raison d'une spécialisation du territoire. Le cheptel baisse néanmoins entre 2010 et 2020. Les élevages sont extensifs avec 0,6 vache allaitante par hectare de prairie en Saône-et-Loire et 0,7 vache allaitante dans la Nièvre en 2020. Les bovins laitiers sont très peu présents, ce qui démontre la spécialisation de ces territoires en bovins viande (figure 61).

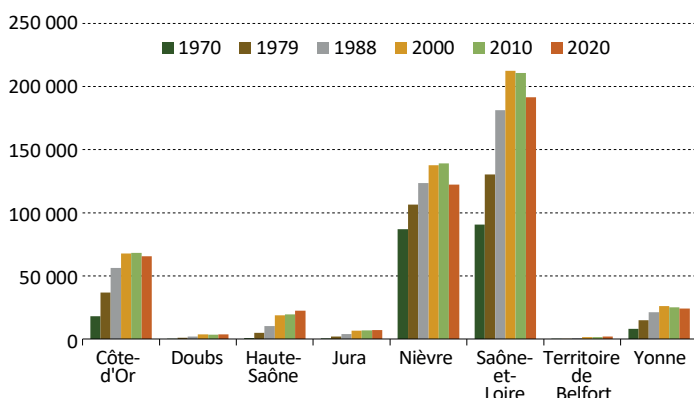
L'élevage de bovins laitiers est développé dans le Doubs, la Haute-Saône et le Jura (figure 61). Les cheptels et les surfaces en prairies sont néanmoins en recul depuis 50 ans, particulièrement en Haute-Saône avec une baisse de 59 % des vaches laitières et de 32 % de la surface totale de prairies. Le cheptel laitier régresse entre 1988 et 2010 en raison de l'instauration des quotas laitiers. En 2020, les effectifs sont confortés dans le Doubs et le Jura grâce à la filière Comté. Les élevages laitiers sont également extensifs, de 0,5 vache laitière par hectare de prairie dans le Jura à 0,6 dans le Doubs et 0,8 en Haute-

Figure 59 : Surfaces en prairies (en ha) selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



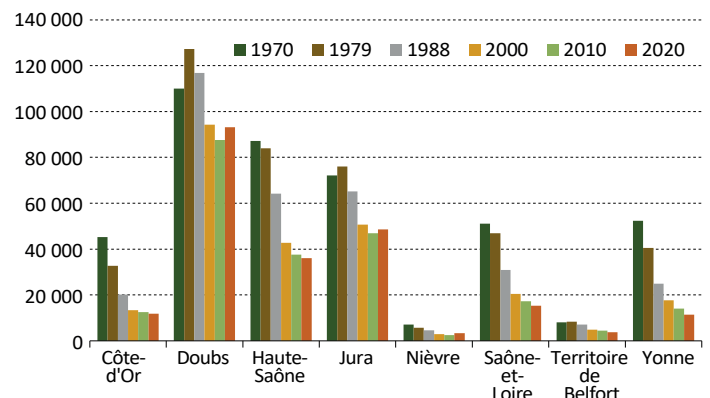
Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 60 : Cheptel de vaches allaitantes selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 61 : Cheptel de vaches laitières selon le département de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

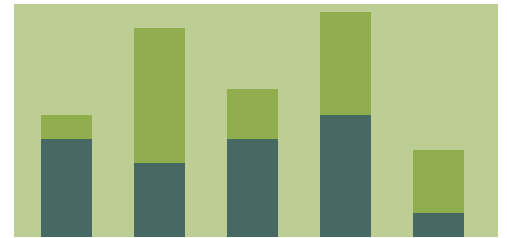


Source : Agreste – Recensements Agricoles



DEUXIÈME PARTIE :

Approche territoriale des mutations



Saône. Ces territoires sont spécialisés en bovins laitiers, avec très peu de vaches allaitantes (figure 60).

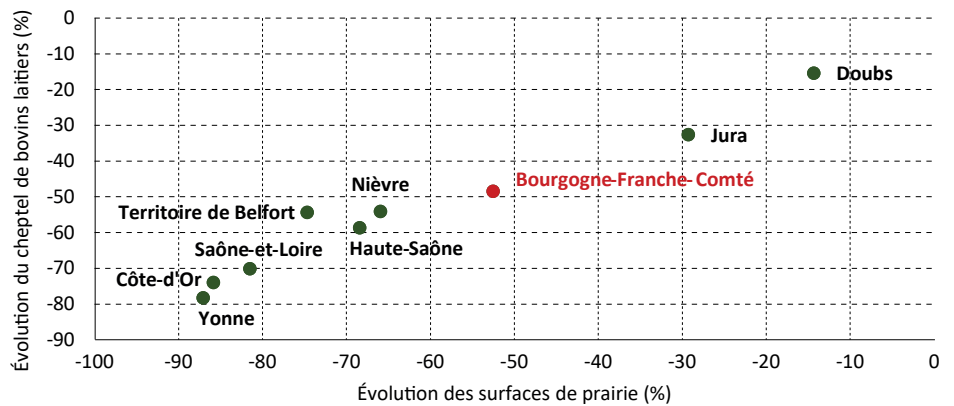
En Côte-d'Or, l'élevage laitier était prédominant en 1970. Mais la tendance s'est inversée ces 50 dernières années avec une forte baisse du cheptel de vaches laitières et un nombre de vaches allaitantes qui a presque quadruplé.

L'évolution des prairies face au recul de l'élevage laitier

Au sein des exploitations en bovins laitier, l'évolution des cheptels de vaches laitières et celle des surfaces de prairie qui leur sont allouées sont corrélées (figure 62). Le dynamisme de l'élevage dans les territoires spécialisés, tels que le Doubs et le Jura, a permis de limiter la perte des prairies. Ainsi l'élevage a permis leur préservation. Cette préservation a été en partie accentuée par des spécificités de leurs territoires situés dans les montagnes du Jura, limitant l'implantation d'autres cultures. Elle doit aussi être mis en lien avec la présence de zones de production en AOP (Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex), où leurs cahiers des charges imposent une alimentation basée sur l'herbe au pâturage ou au foin.

En Haute-Saône, le cheptel laitier a diminué de 59 % et les surfaces de prairie allouées aux vaches laitières ont reculé de 69 %. Bien que ce département présente également des reliefs, avec le contrefort du massif vosgien, l'agriculture est moins contrainte sur le plateau de l'Ouest. Cela a impliqué le retour-

Figure 62 : Évolution des cheptels bovins laitiers et des surfaces en prairie au sein des exploitations en bovins laitiers en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

nement des prairies et la mise en culture de ces terres.

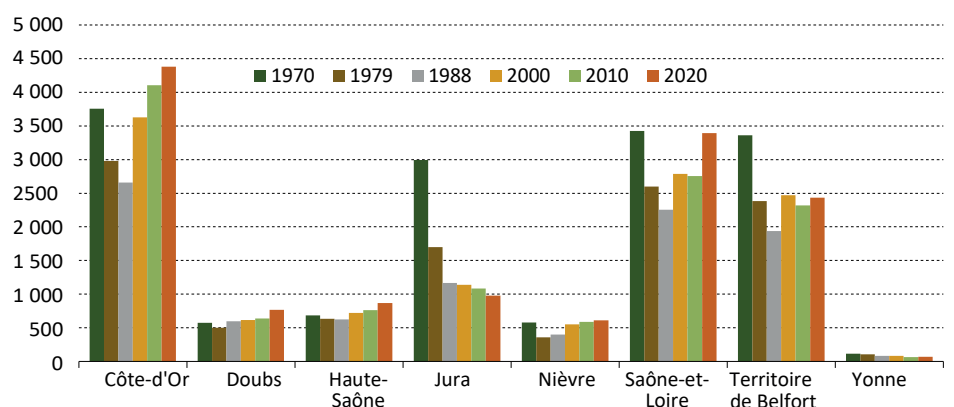
La baisse de l'élevage laitier s'accompagne d'un recul des prairies, ce qui est particulièrement marqué pour l'Yonne, la Côte d'Or et la Saône-et-Loire, où les grandes cultures se sont développées.

Le salariat particulièrement développé en viticulture

L'emploi agricole en Bourgogne-Franche-Comté diminue entre 1970

et 2020 dans l'ensemble des départements, avec une baisse allant de 53 % en Côte-d'Or à 80 % dans le Territoire de Belfort. Les différences d'évolution des ETP entre départements sont faibles pour les chefs d'exploitation et coexploitants ainsi que pour la main-d'œuvre permanente familiale, leur baisse accompagnant la diminution du nombre d'exploitations. En revanche, elles sont marquées pour les salariés hors famille, c'est-à-dire la main-d'œuvre permanente non familiale et les saisonniers.

Figure 63 : ETP des salariés hors famille selon les départements de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

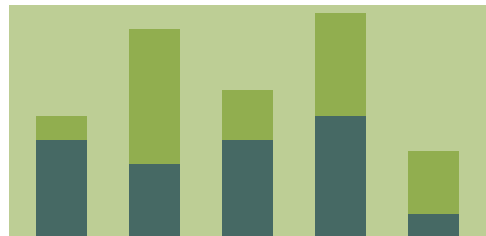


Source : Agreste – Recensements Agricoles



DEUXIÈME PARTIE :

Approche territoriale des mutations



Sur les 50 dernières années, les ETP de salariés hors famille sont plus élevés en Côte-d'Or, en Saône-et-Loire et dans l'Yonne (**figure 63**). L'emploi salarié s'y est particulièrement développé, au point de devenir majoritaire. Ce sont des départements où la viticulture est la plus présente, l'activité agricole la plus utilisatrice de main-d'œuvre salariée. En 2020, les salariés hors famille employés par les exploitations viticoles représentent de 68 % (Yonne) à 86 % (Côte-d'Or) des ETP (**figure 64**).

Figure 64 : Pourcentage d'ETP des salariés hors famille en viticulture selon les départements de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

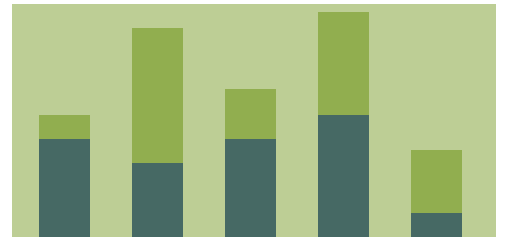
	1970	1979	1988	2000	2010	2020
Côte-d'Or	49 %	59 %	73 %	77 %	79 %	86 %
Doubs	4 %	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %
Jura	41 %	48 %	44 %	45 %	45 %	52 %
Nièvre	26 %	19 %	19 %	24 %	32 %	47 %
Haute-Saône	15 %	9 %	13 %	11 %	13 %	21 %
Saône-et-Loire	50 %	52 %	58 %	63 %	60 %	76 %
Yonne	27 %	31 %	42 %	51 %	65 %	68 %
Territoire de Belfort	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %

Source : Agreste – Recensements Agricoles





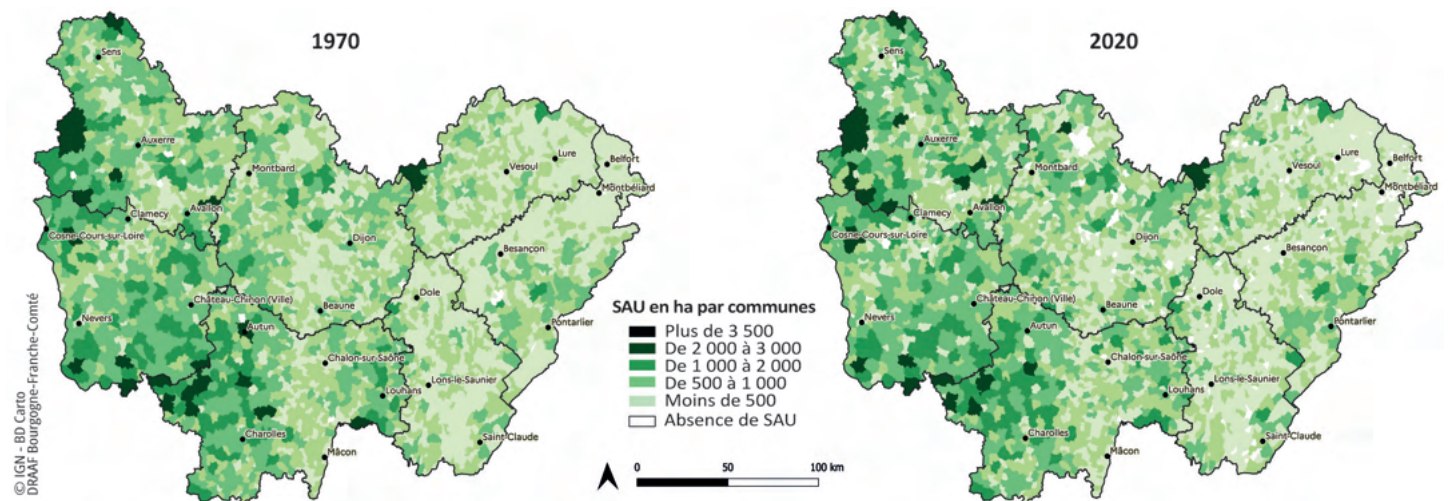
DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



B - REPRÉSENTATIONS CARTOGRAPHIQUES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ENTRE 1970 ET 2020

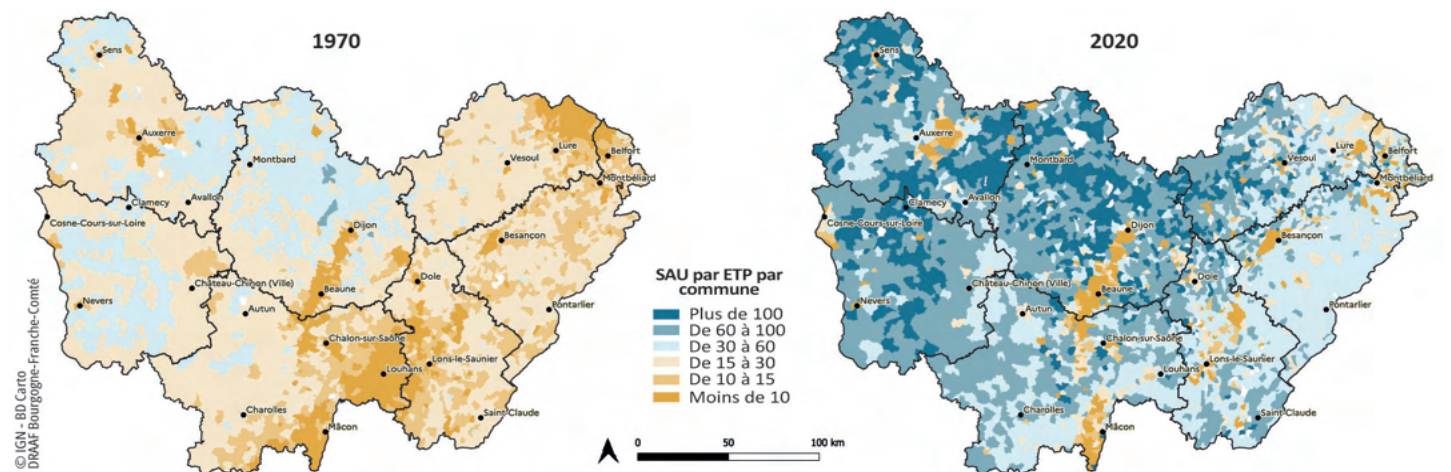
Exploitations agricoles

Surface Agricole Utilisée (SAU) en 1970 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

Surface Agricole Utilisée (SAU) par ETP (hors prestations) en 1970 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

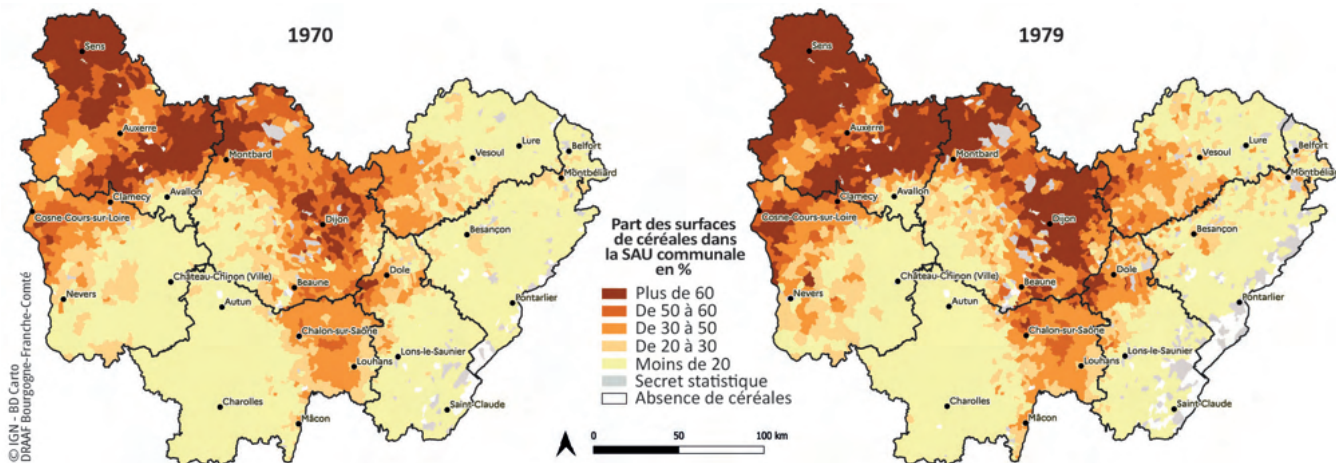


DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



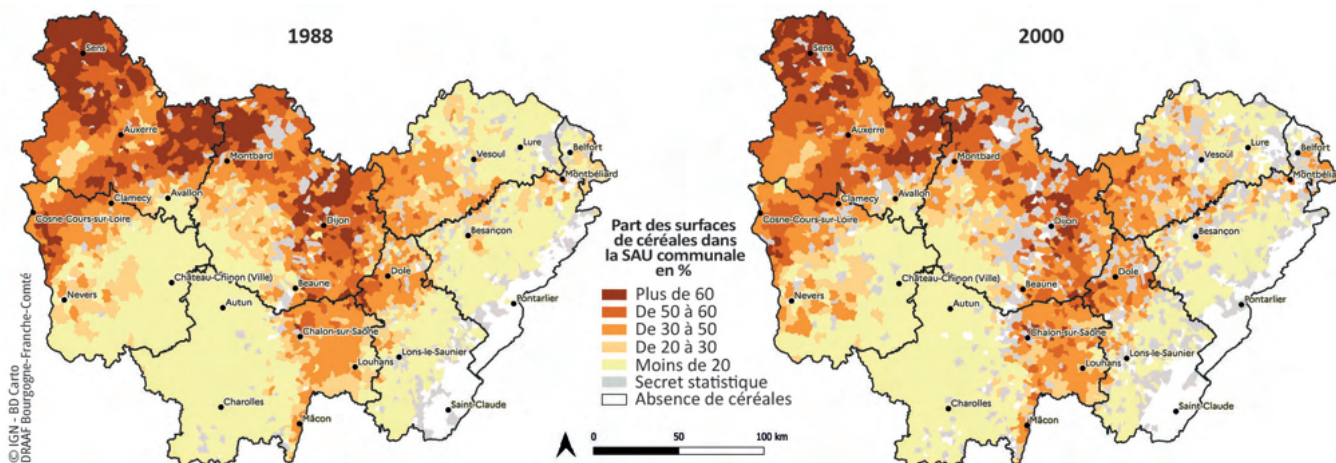
Productions végétales : les céréales

Part des céréales dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 1979 par commune



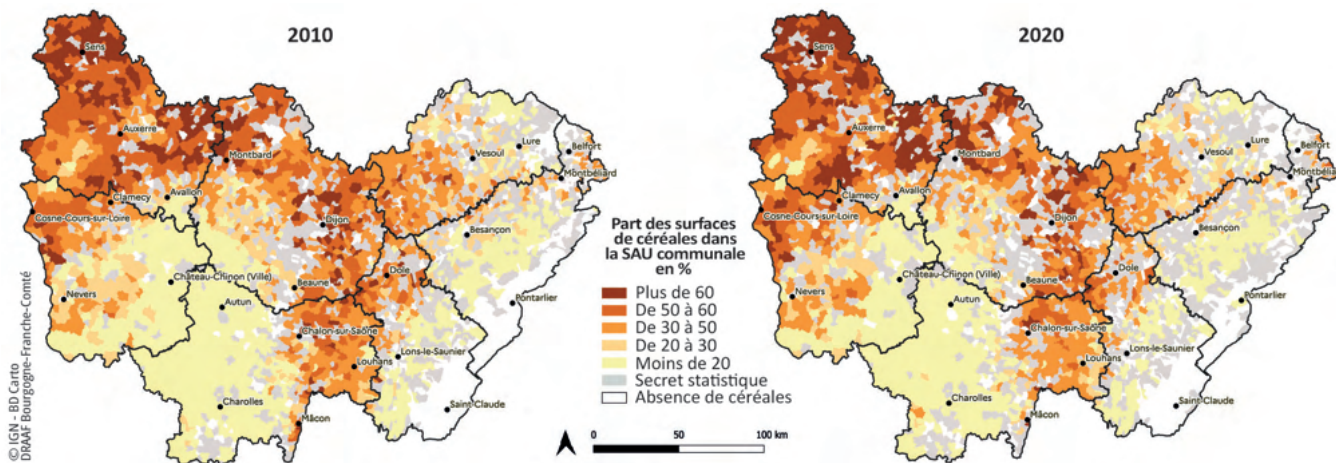
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 1979

Part des céréales dans la SAU (en pourcentage) en 1988 et 2000 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2000

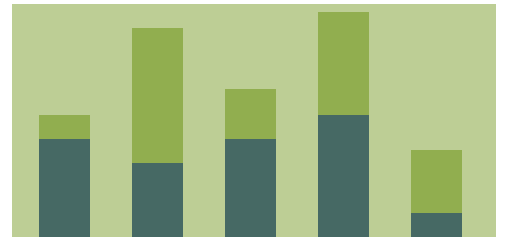
Part des céréales dans la SAU (en pourcentage) en 2010 et 2020 par commune



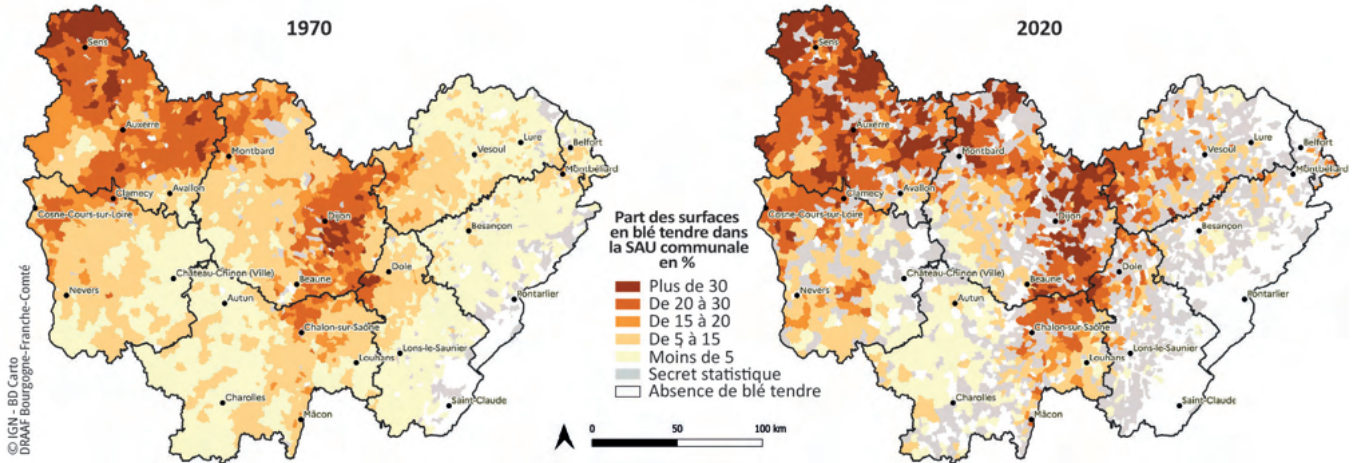
Source : Agreste – Recensements Agricoles 2010 et 2020



DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations

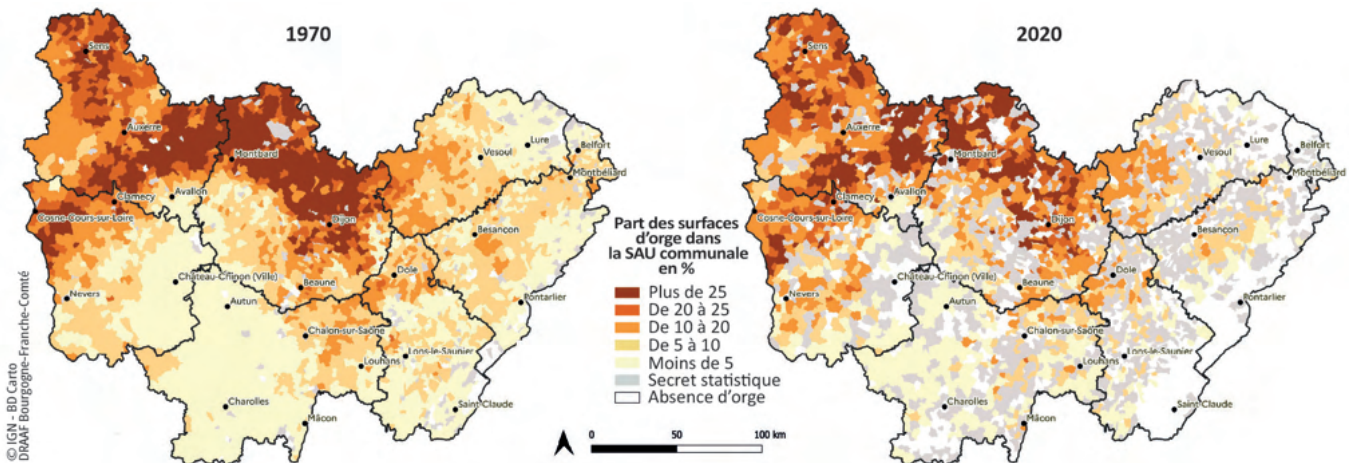


Part de blé tendre dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 2020 par commune



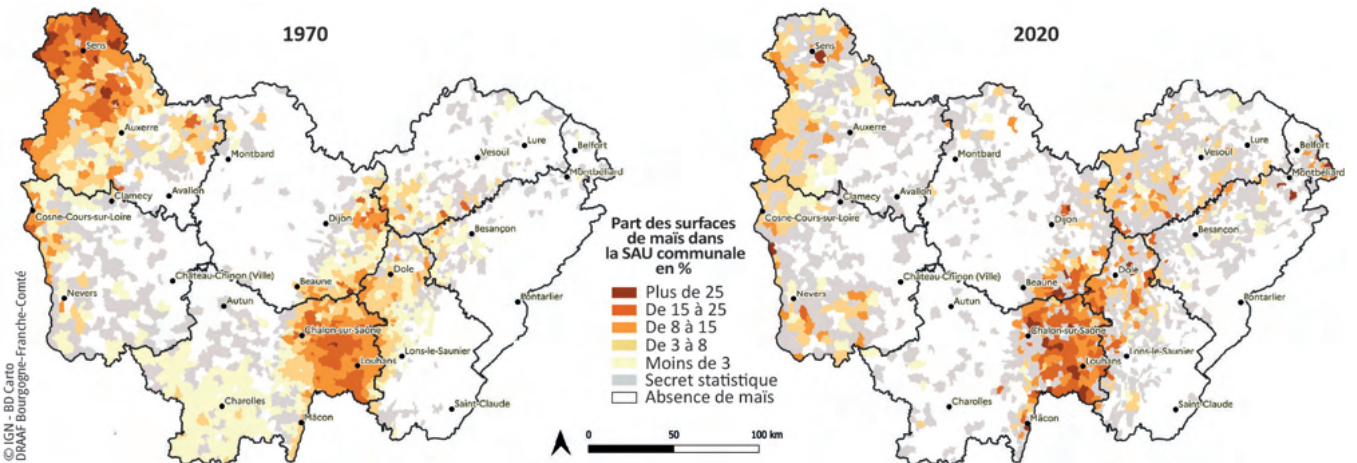
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

Part d'orge dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

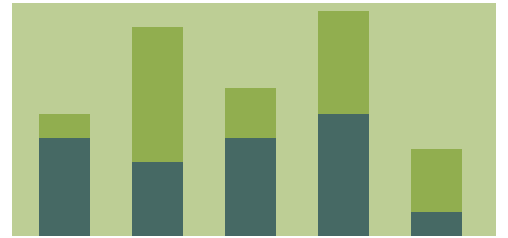
Part de maïs dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 2020 par commune



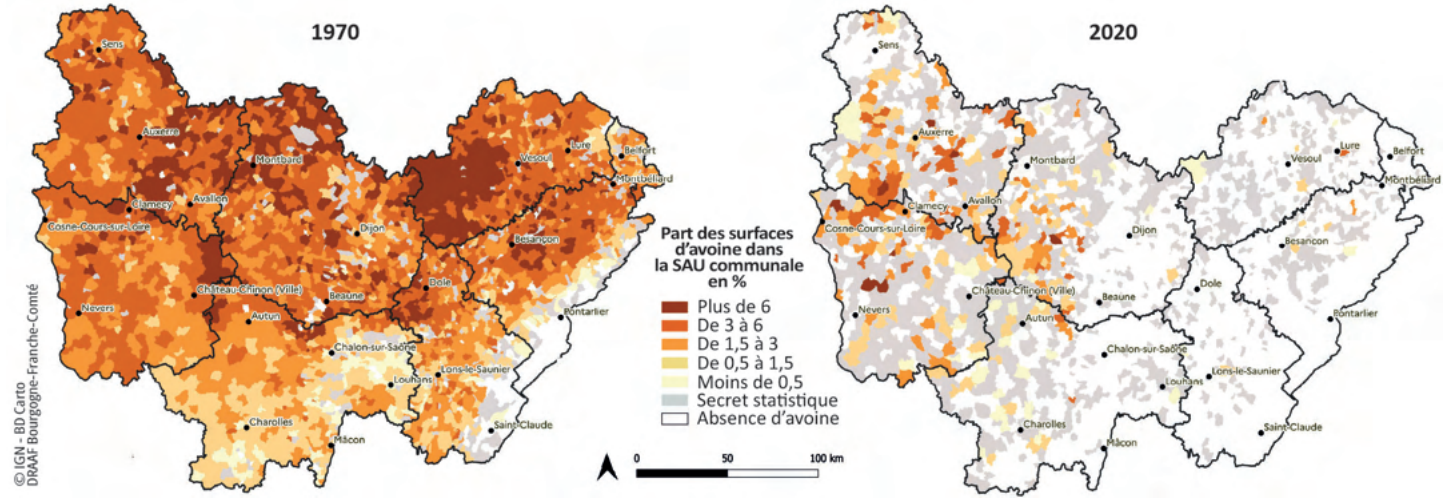
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020



DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



Part d'avoine dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 2020 par commune



Source : Agreste - Recensements Agricoles 1970 et 2020



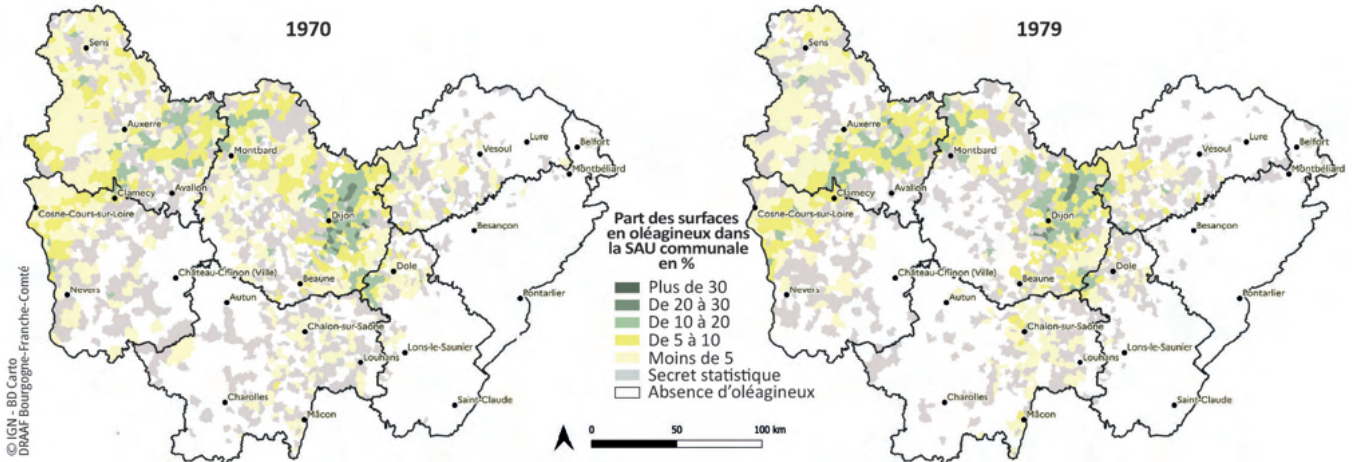


DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



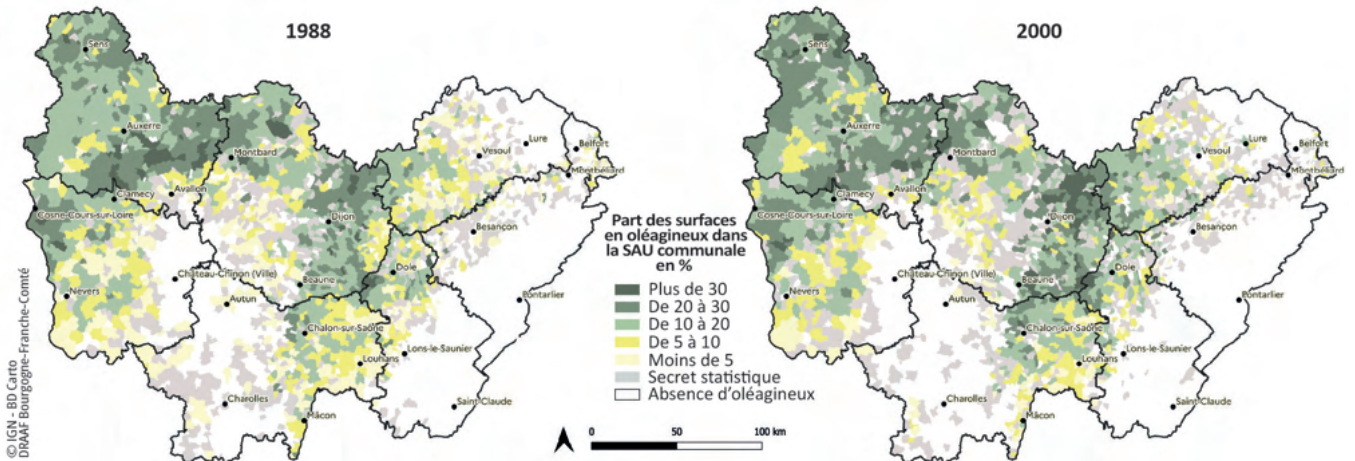
Productions végétales : Les oléagineux

Part des oléagineux dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 1979 par commune



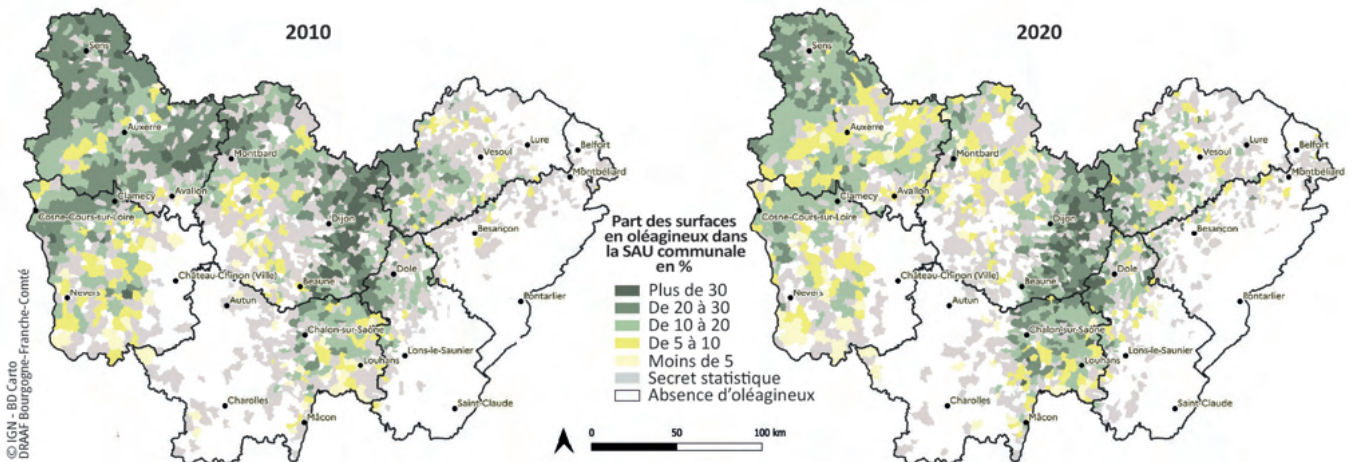
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 1979

Part des oléagineux dans la SAU (en pourcentage) en 1988 et 2000 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2000

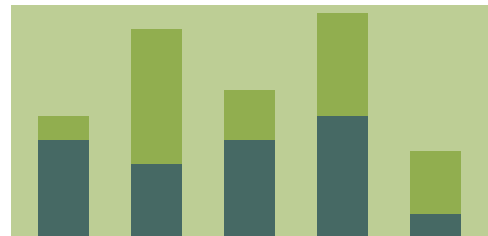
Part des oléagineux dans la SAU (en pourcentage) en 2010 et 2020 par commune



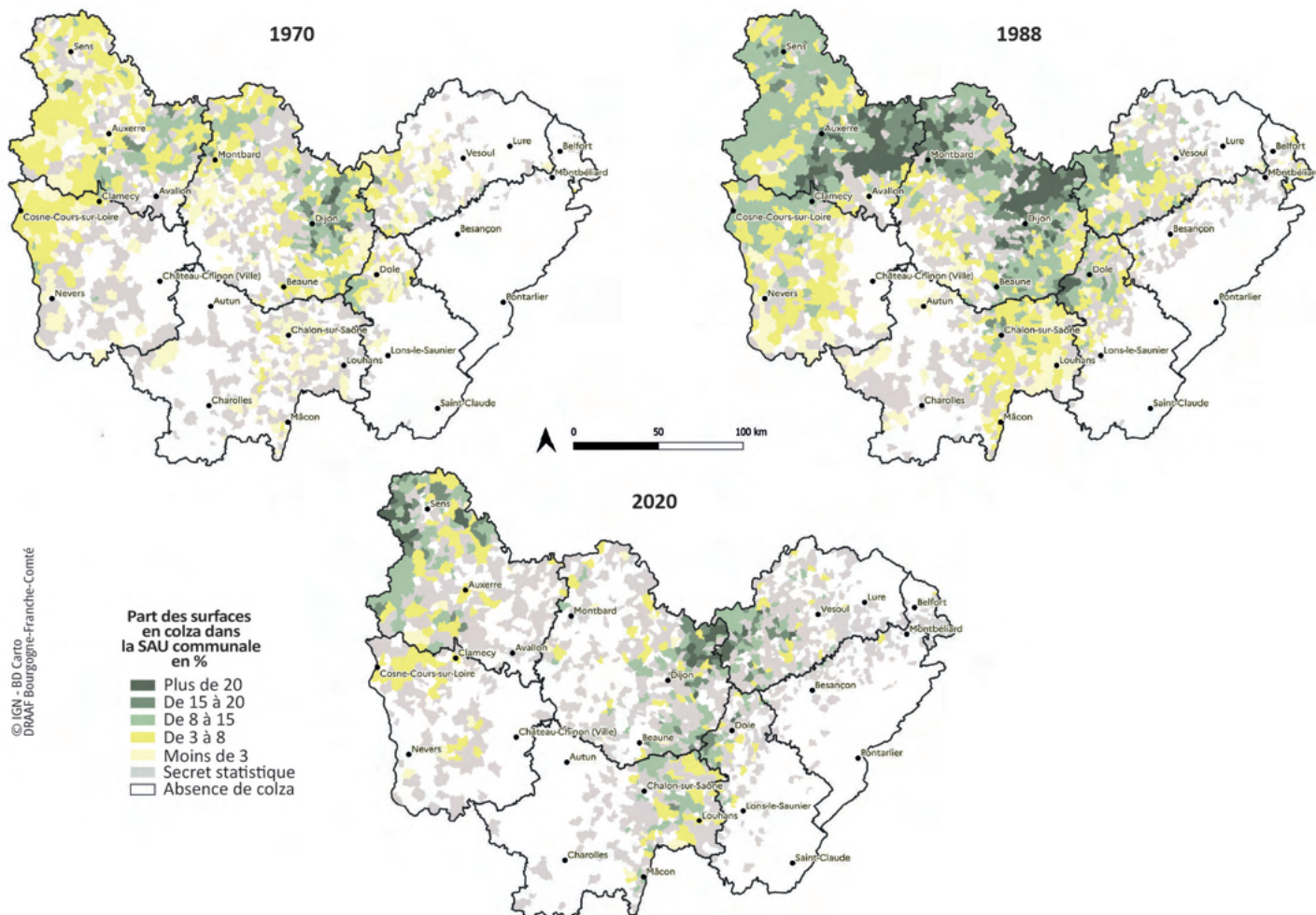
Source : Agreste – Recensements Agricoles 2010 et 2020



DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations

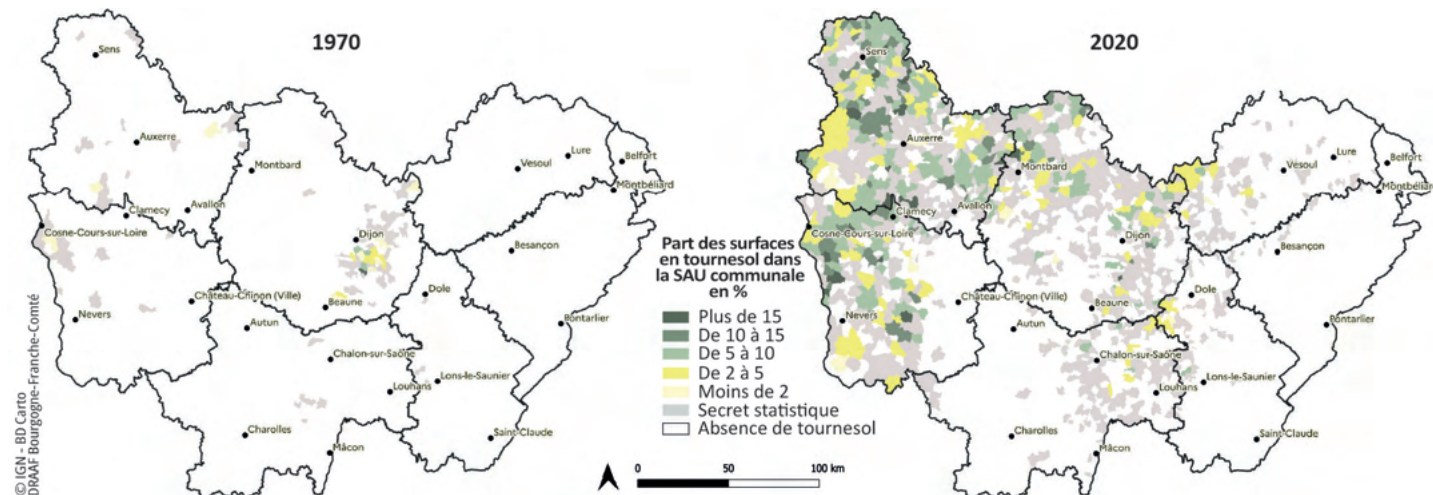


Part du colza dans la SAU (en pourcentage) en 1970, 1988 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970, 1988 et 2020

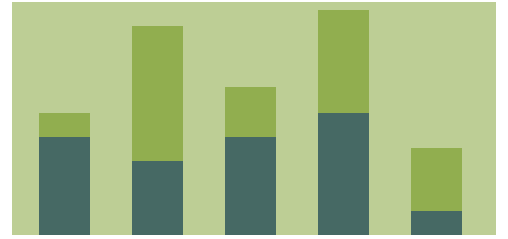
Part du tournesol dans la SAU (en pourcentage) entre 1970 et 2020 par commune



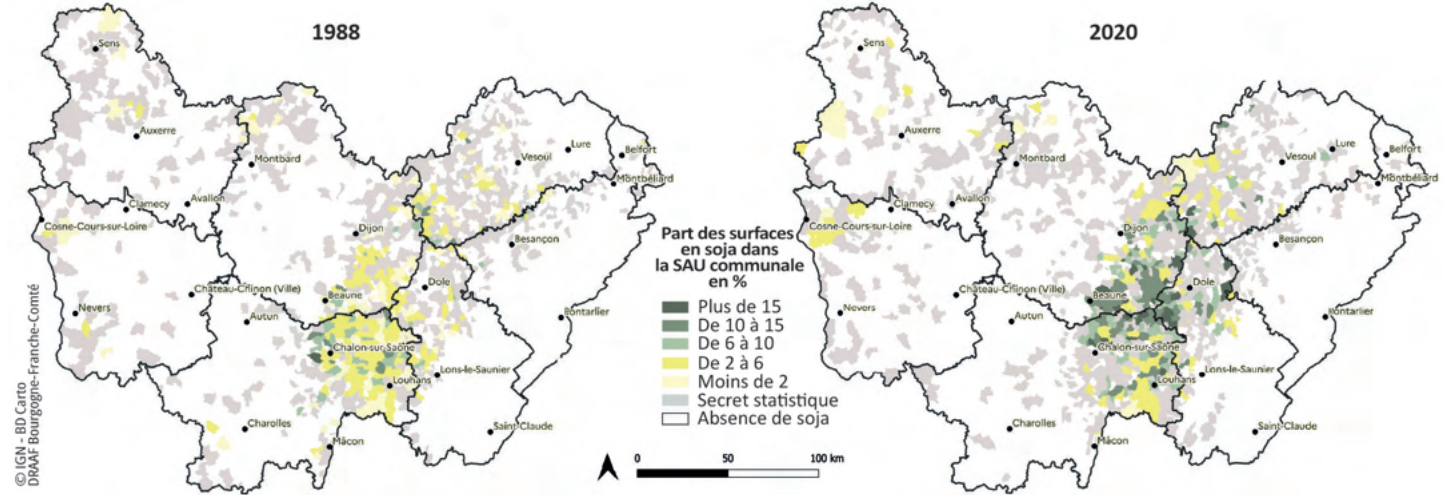
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020



DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



Part du soja dans la SAU (en pourcentage) en 1988 et 2020 par commune

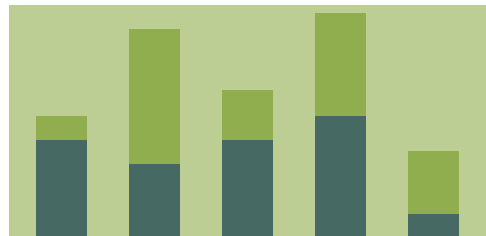


Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2020



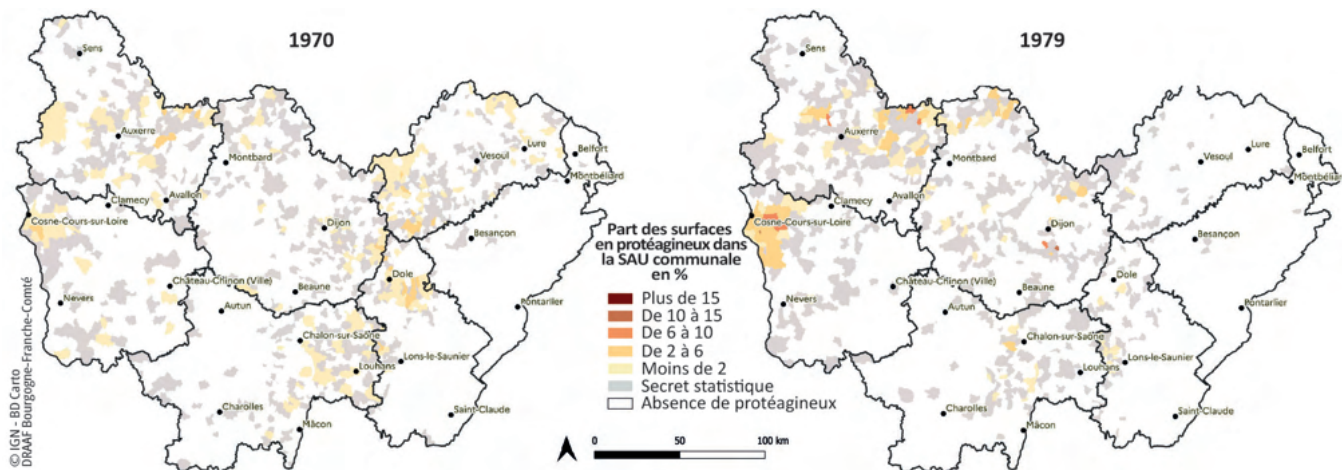


DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



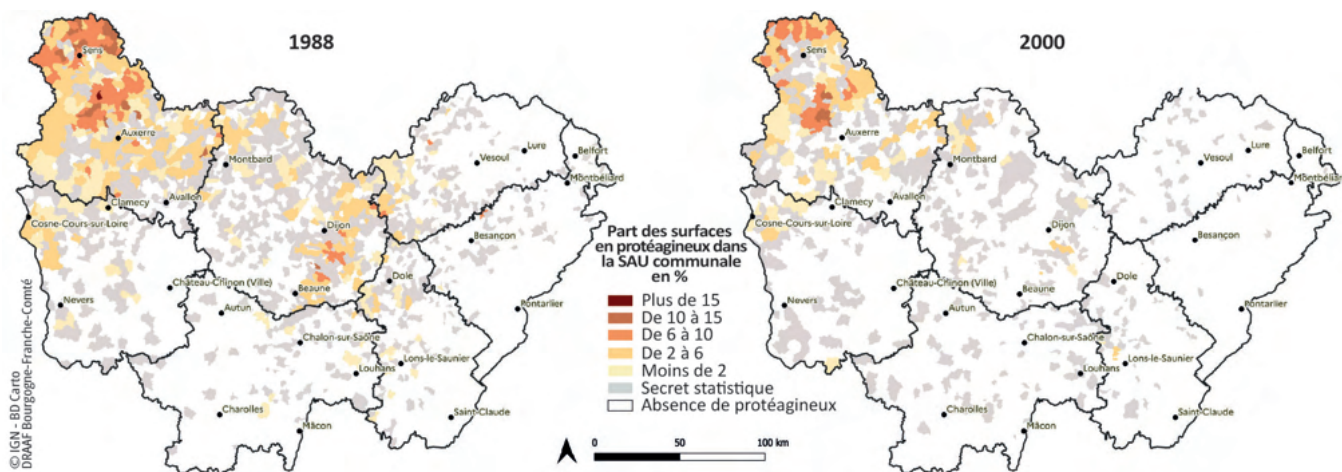
Productions végétales : Les protéagineux

Part des protéagineux dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 1979 par commune



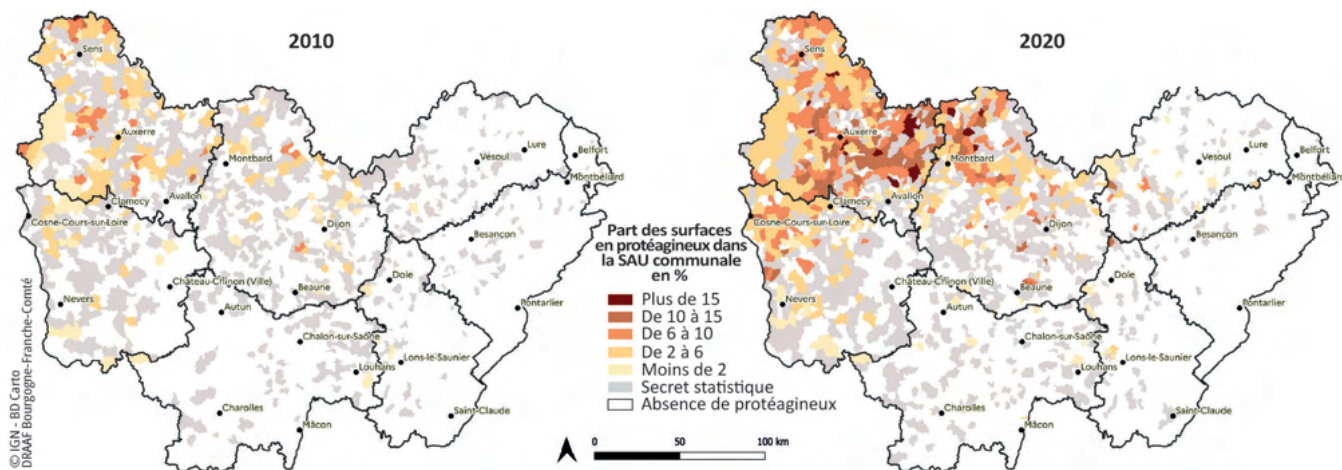
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 1979

Part des protéagineux dans la SAU (en pourcentage) en 1988 et 2000 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2000

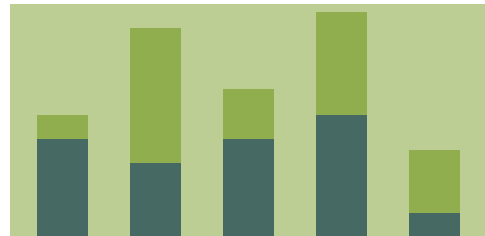
Part des protéagineux dans la SAU (en pourcentage) en 2010 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 2010 et 2020

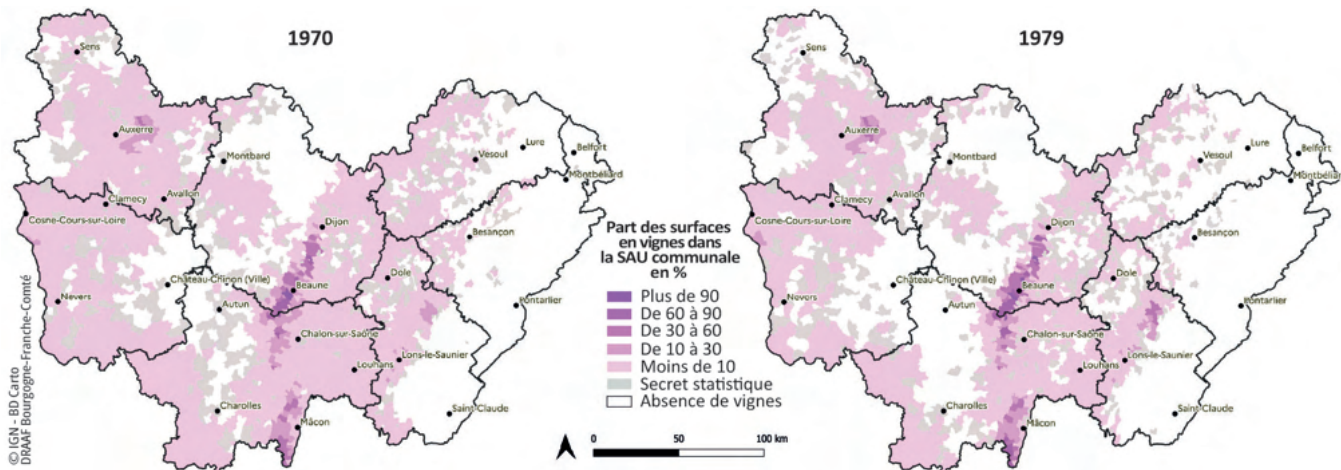


DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



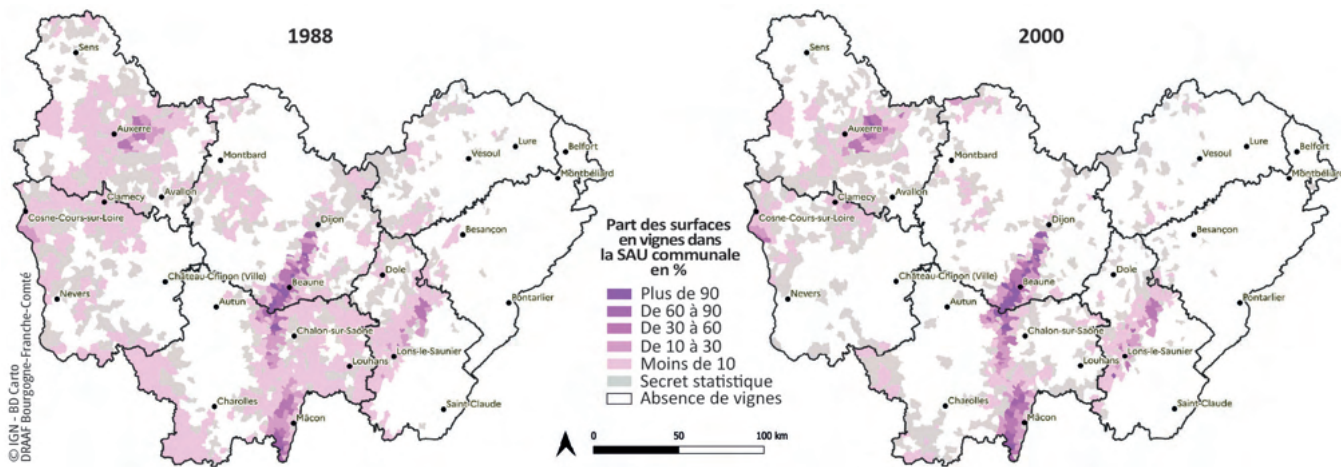
Productions végétales : Les vignes

Part des vignes dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 1979 par commune



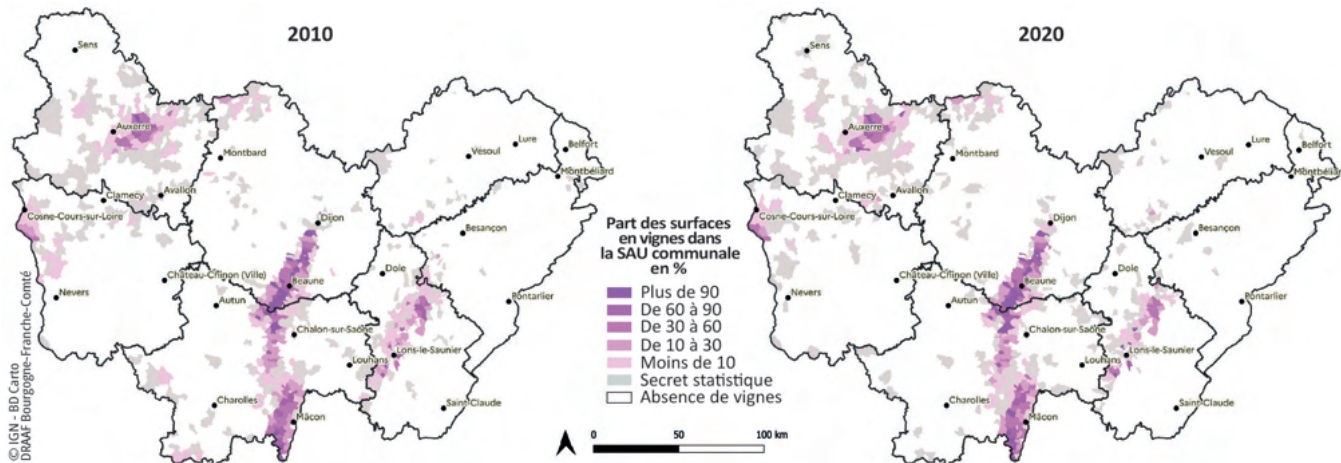
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 1979

Part des vignes dans la SAU (en pourcentage) en 1988 et 2000 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2000

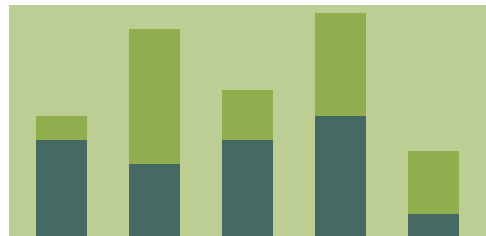
Part des vignes dans la SAU (en pourcentage) en 2010 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 2010 et 2020

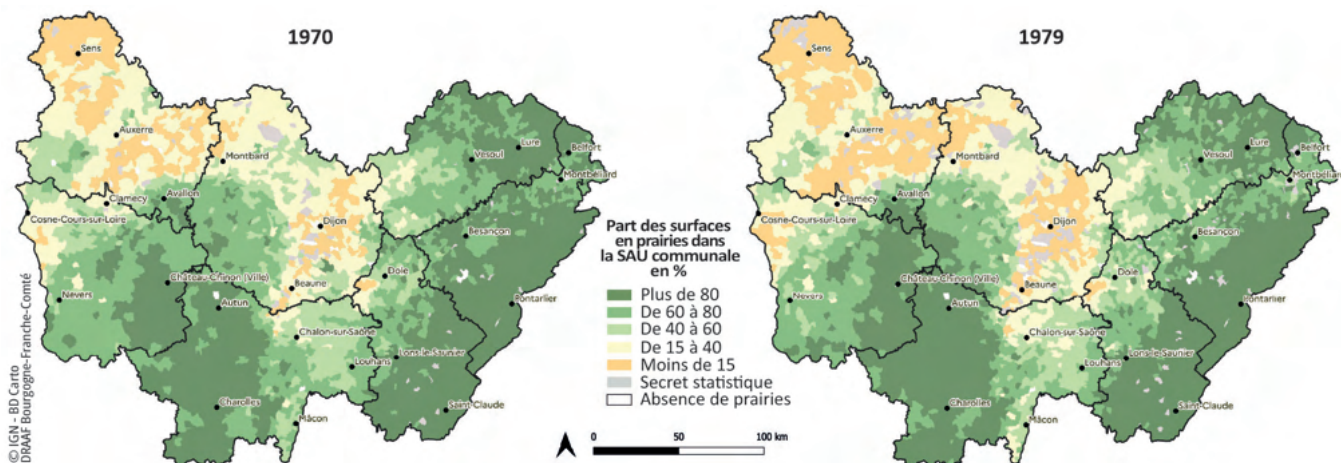


DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



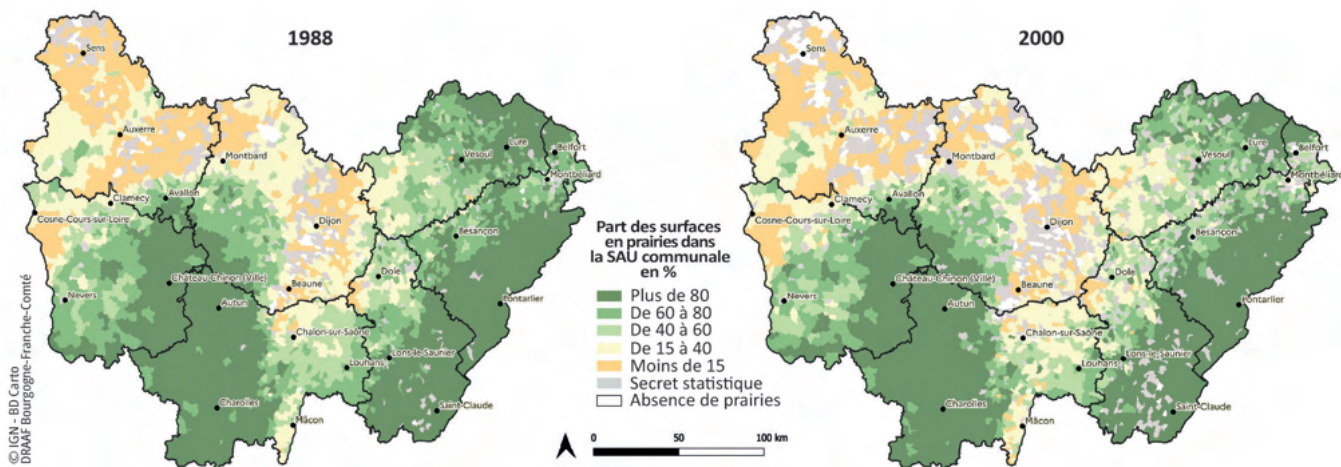
Les prairies

Part des prairies (permanentes et temporaires) dans la SAU (en pourcentage) en 1970 et 1979 par commune



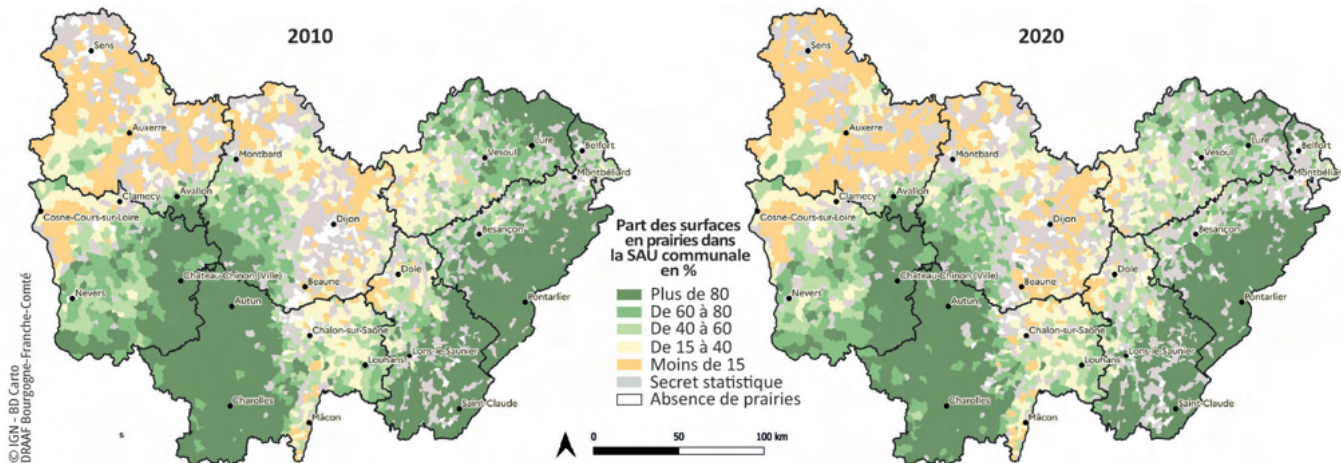
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 1979

Part des prairies (permanentes et temporaires) dans la SAU (en pourcentage) en 1988 et 2000 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2000

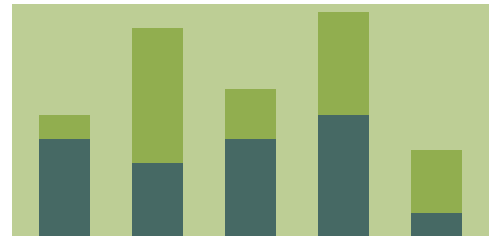
Part des prairies (permanentes et temporaires) dans la SAU (en pourcentage) en 2010 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 2010 et 2020

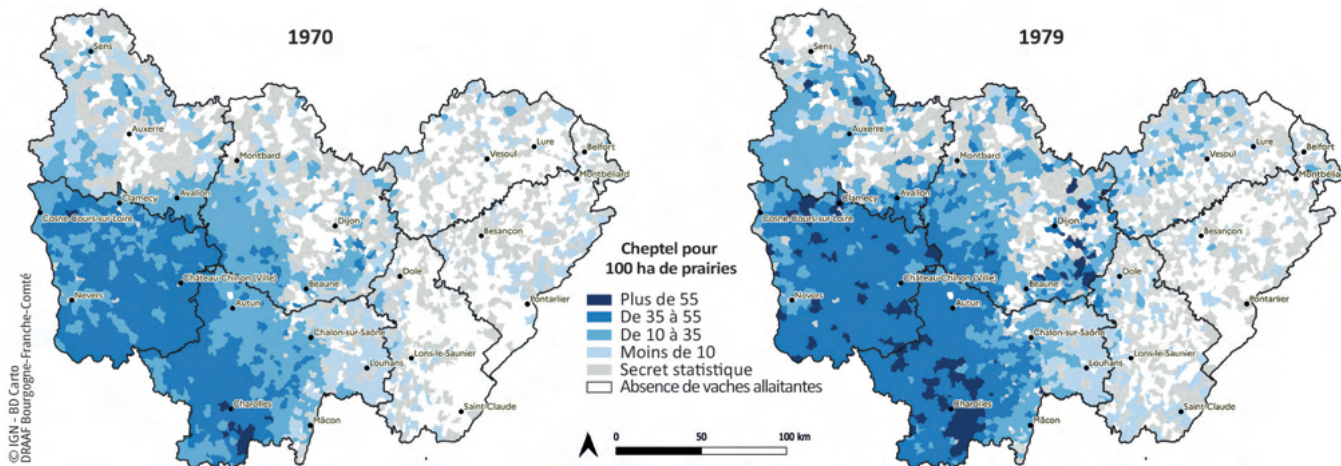


DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



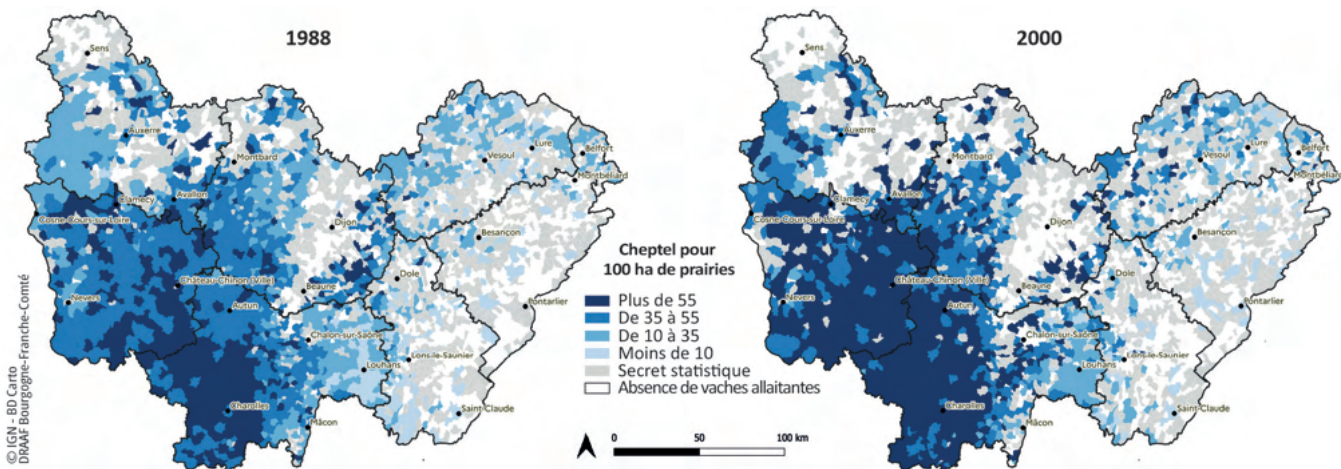
Productions animales

Densité de vache allaitante (cheptel par 100 ha de prairie) en 1970 et 1979 par commune



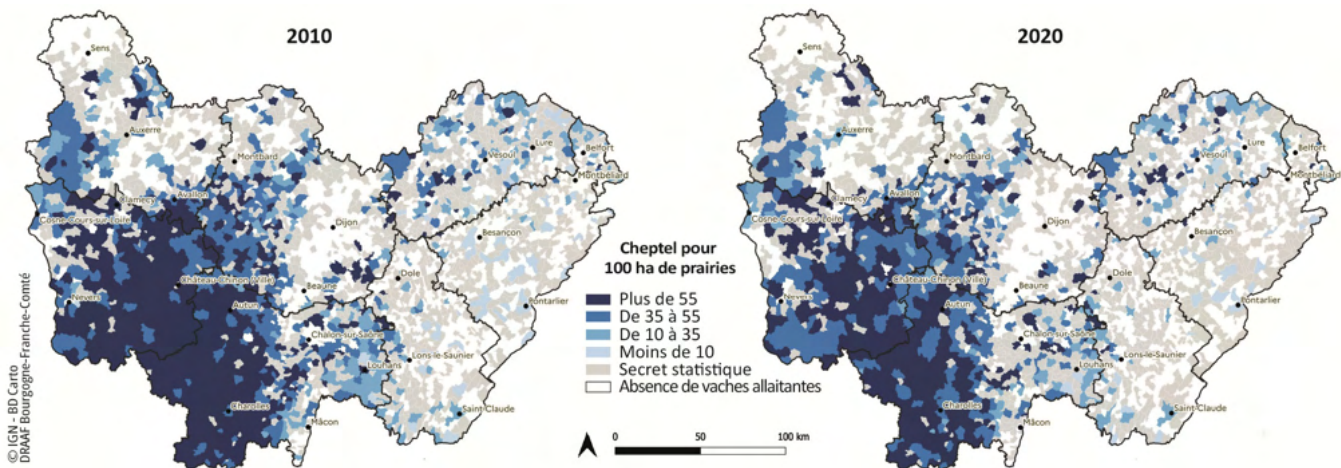
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 1979

Densité de vache allaitante (cheptel par 100 ha de prairie) en 1988 et 2000 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2000

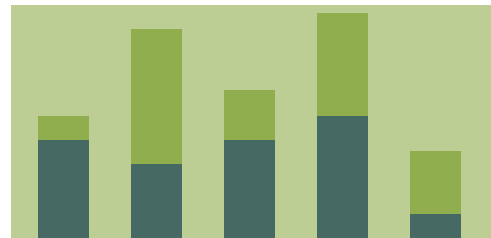
Densité de vache allaitante (cheptel par 100 ha de prairie) en 2010 et 2020 par commune



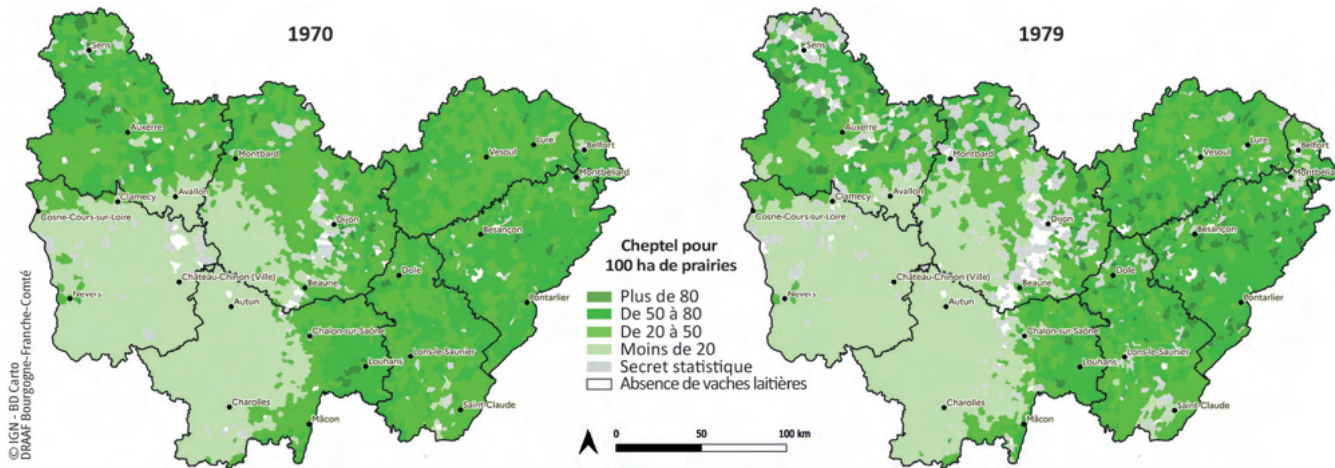
Source : Agreste – Recensements Agricoles 2010 et 2020



DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations

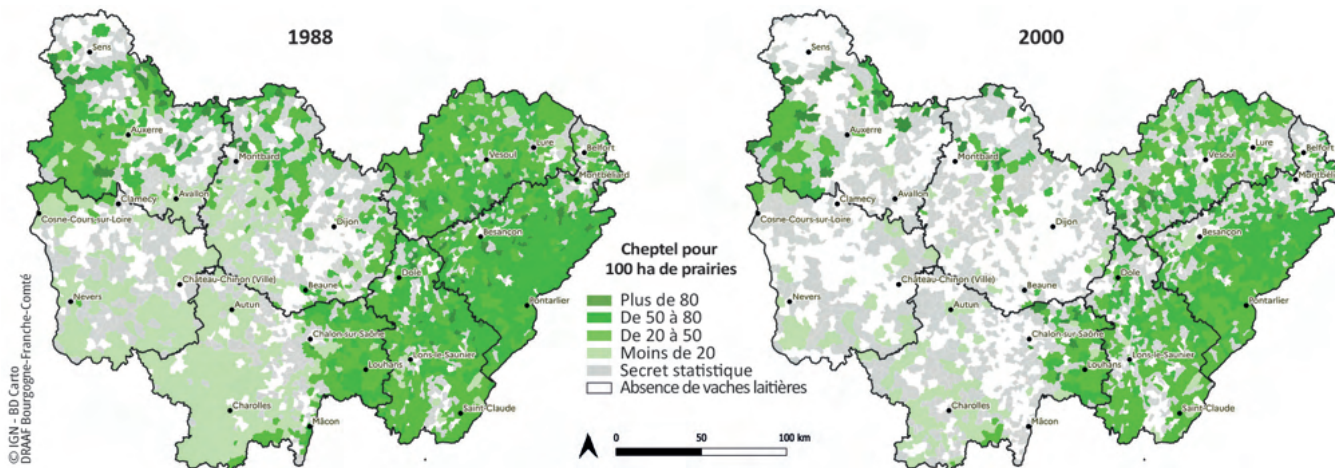


Densité de vache laitière (cheptel par 100 ha de prairie) en 1970 et 1979 par commune



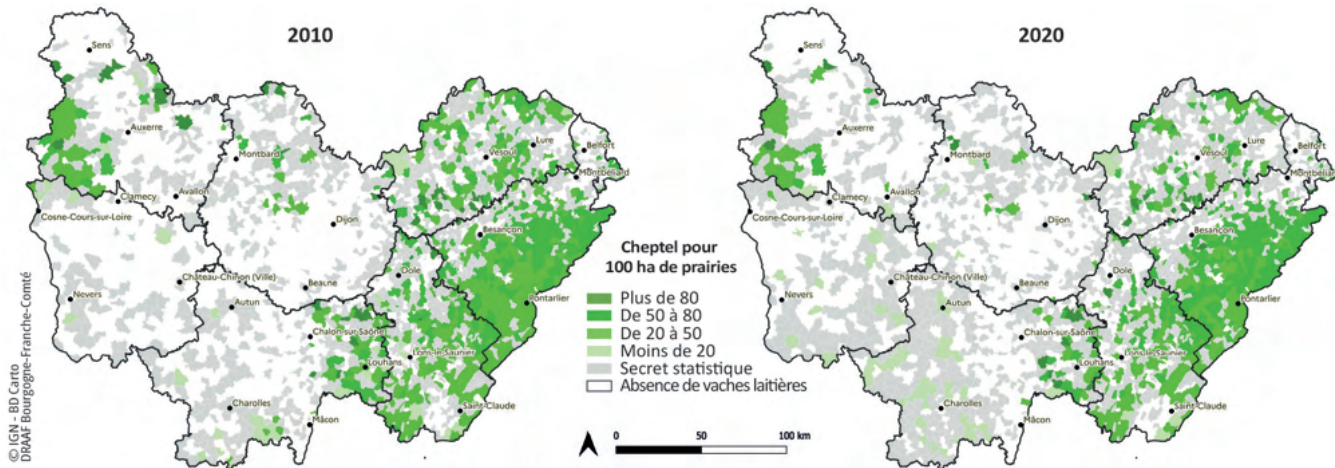
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 1979

Densité de vache laitière (cheptel par 100 ha de prairie) en 1988 et 2000 par communes



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1988 et 2000

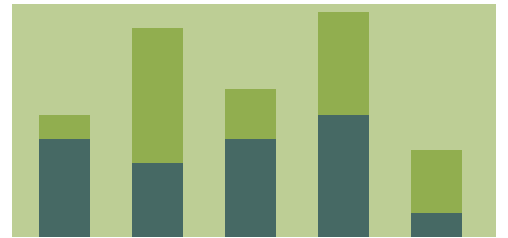
Densité de vache laitière (cheptel par 100 ha de prairie) en 2010 et 2020 par commune



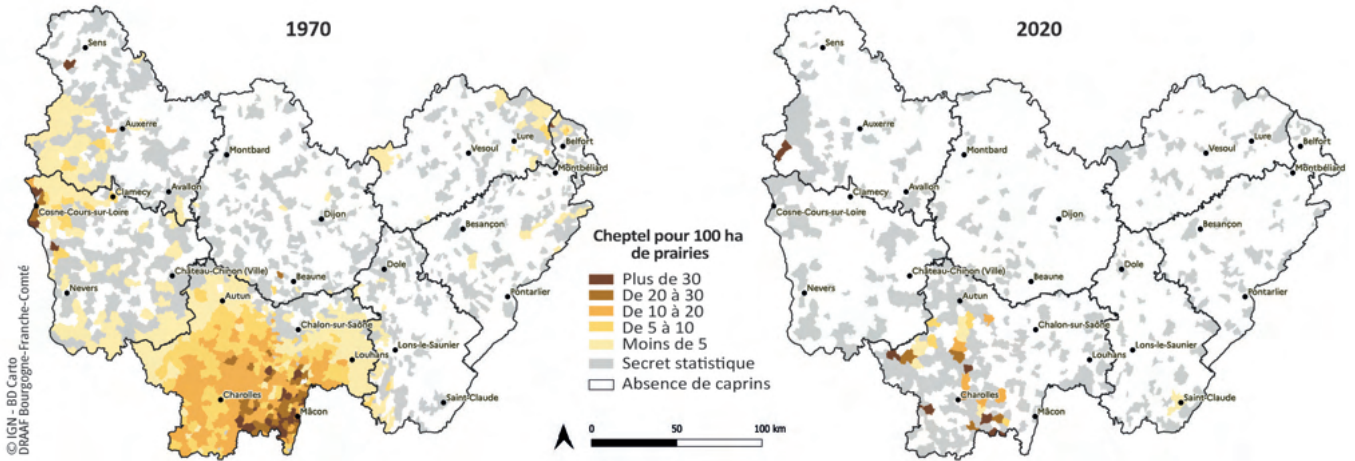
Source : Agreste – Recensements Agricoles 2010 et 2020



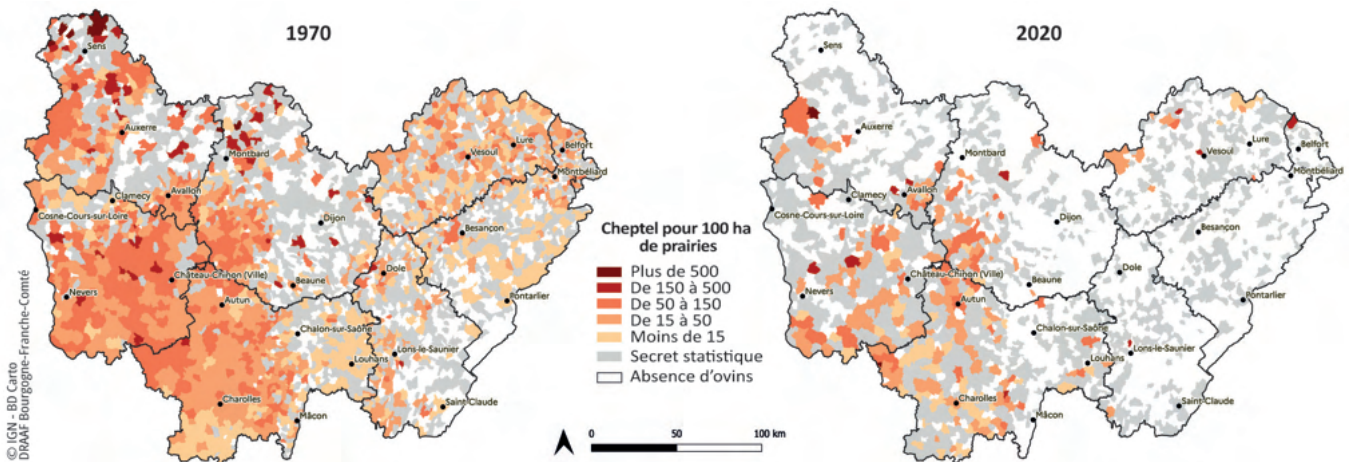
DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



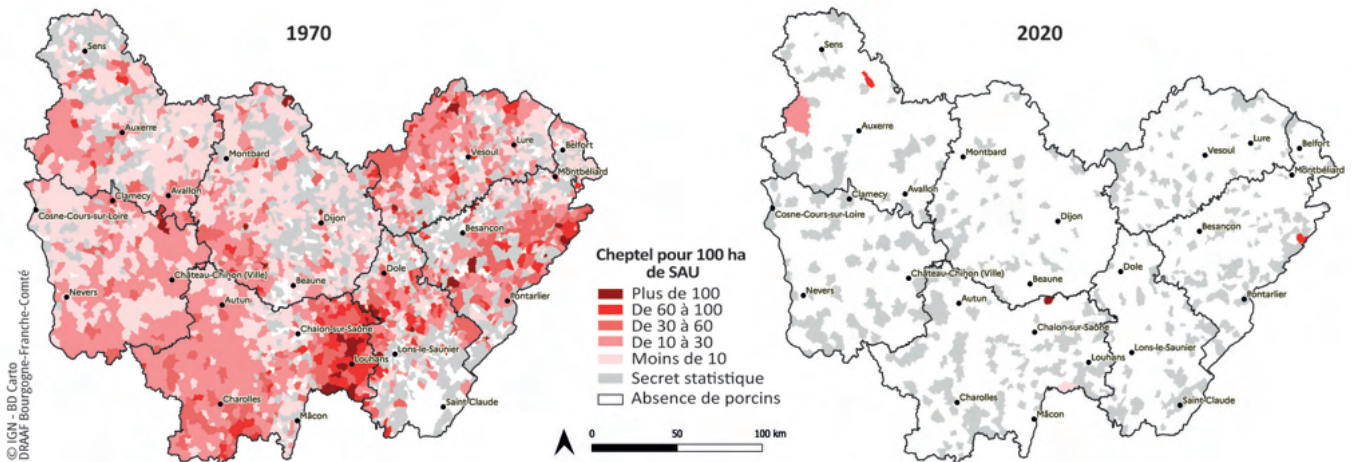
Densité de caprins (cheptel par 100 ha de prairie) en 1970 et 2020 par commune



Densité d'ovins (cheptel par 100 ha de prairie) en 1970 et 2020 par commune

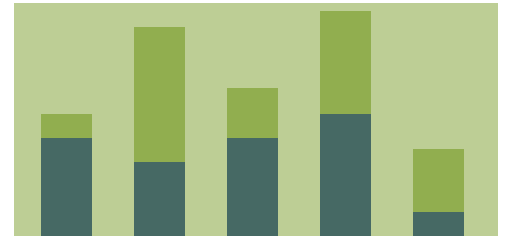


Densité de porcins (cheptel par 100 ha de SAU) en 1970 et 2020 par commune

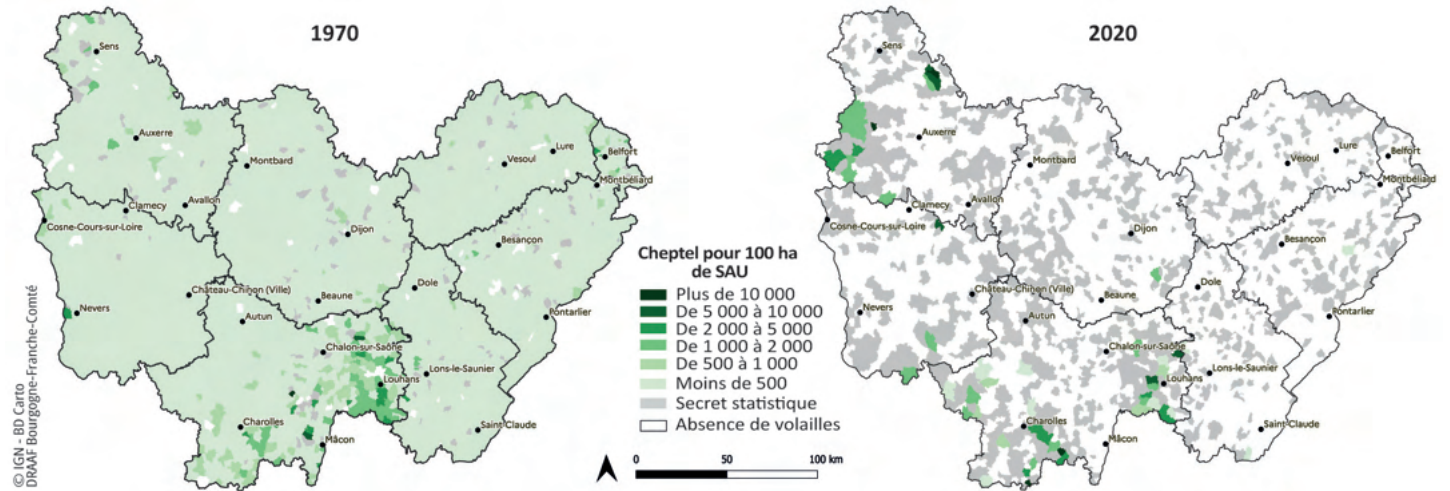




DEUXIÈME PARTIE : Approche territoriale des mutations



Densité de volailles (cheptel par 100 ha de SAU) en 1970 et 2020 par commune



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020



MÉTHODOLOGIE

Recensement agricole : il s'agit d'une enquête auprès des exploitants agricoles sur les caractéristiques de leur exploitation (superficie, cultures, cheptels, emploi, matériel, etc...). Elle permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture. Il s'agit d'une enquête décennale et obligatoire en Europe depuis 1996. En France, 6 recensements agricoles ont eu lieu en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020.

Enquêtes TERUTI : les enquêtes TERUTI sont des enquêtes annuelles, réalisées par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture, ayant pour objectif de suivre l'évolution de l'occupation et de l'usage des sols sur le territoire national. Elles sont réalisées à partir de l'observation de points représentatifs extrapolés statistiquement à l'échelle du département, de la région et du territoire national. Les données présentées dans ce dossier sont issues de séries longues depuis 1982 à 2023.

Statistiques Agricoles Annuelles (SAA) : la SAA est une synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises sur les surfaces, rendements, têtes de bétail. Elles sont détaillées par produit, région et département. Les données utilisées dans cette étude sont issues des enquêtes de 1989 à 2023.

Atelier d'élevage : dans le cadre de l'analyse de l'élevage régional de cette étude, les exploitations ayant des animaux d'élevage ont été classées par type d'atelier. Une exploitation est considérée détentrice d'un atelier d'élevage lorsqu'elle possède un cheptel dépassant un seuil minimal d'animaux. Ces seuils ont été fixés selon ceux définis par l'institut de l'élevage ainsi que ceux utilisés dans de précédentes études de filière. Ces seuils sont fixés selon les ateliers à :

- *Atelier bovin allaitant* : au moins 10 vaches allaitantes et moins de 5 vaches laitières ;
- *Atelier bovin laitier* : au moins 5 vaches laitières et moins de 10 vaches allaitantes ;
- *Atelier bovin mixte* : au moins 5 vaches laitières et 10 vaches allaitantes ;
- *Atelier caprin* : au moins 20 caprins ;
- *Atelier ovin* : au moins 50 ovins ;
- *Atelier porcin* : au moins 100 porcins.

Prairies : dans cette étude, il s'agit d'une variable regroupant les prairies permanentes, ou Surfaces Toujours en Herbe (STH), et les prairies temporaires. En effet, leurs définitions ont changé au cours des recensements agricoles ne rendant pas possible leur analyse individuelle.

SOURCES

« [L'agriculture normande entre 1970 et 2020](#) », Agreste Les Dossiers n°2, septembre 2022

« [De profondes mutations dans les exploitations agricoles des Hauts-de-France en 50 ans](#) », Agreste Les Dossiers n°5, septembre 2024

« [De profonds changements dans l'assolement régional](#) », Agreste Etudes n° 85, novembre 2024

« [Recensement agricole 2020 : Portrait des femmes dans l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté](#) », Agreste Etudes n°74, mars 2024

« [L'occupation des sols agricoles en Grand Est entre 1970 et 2020](#) », Agreste Etudes n°4, juillet 2025

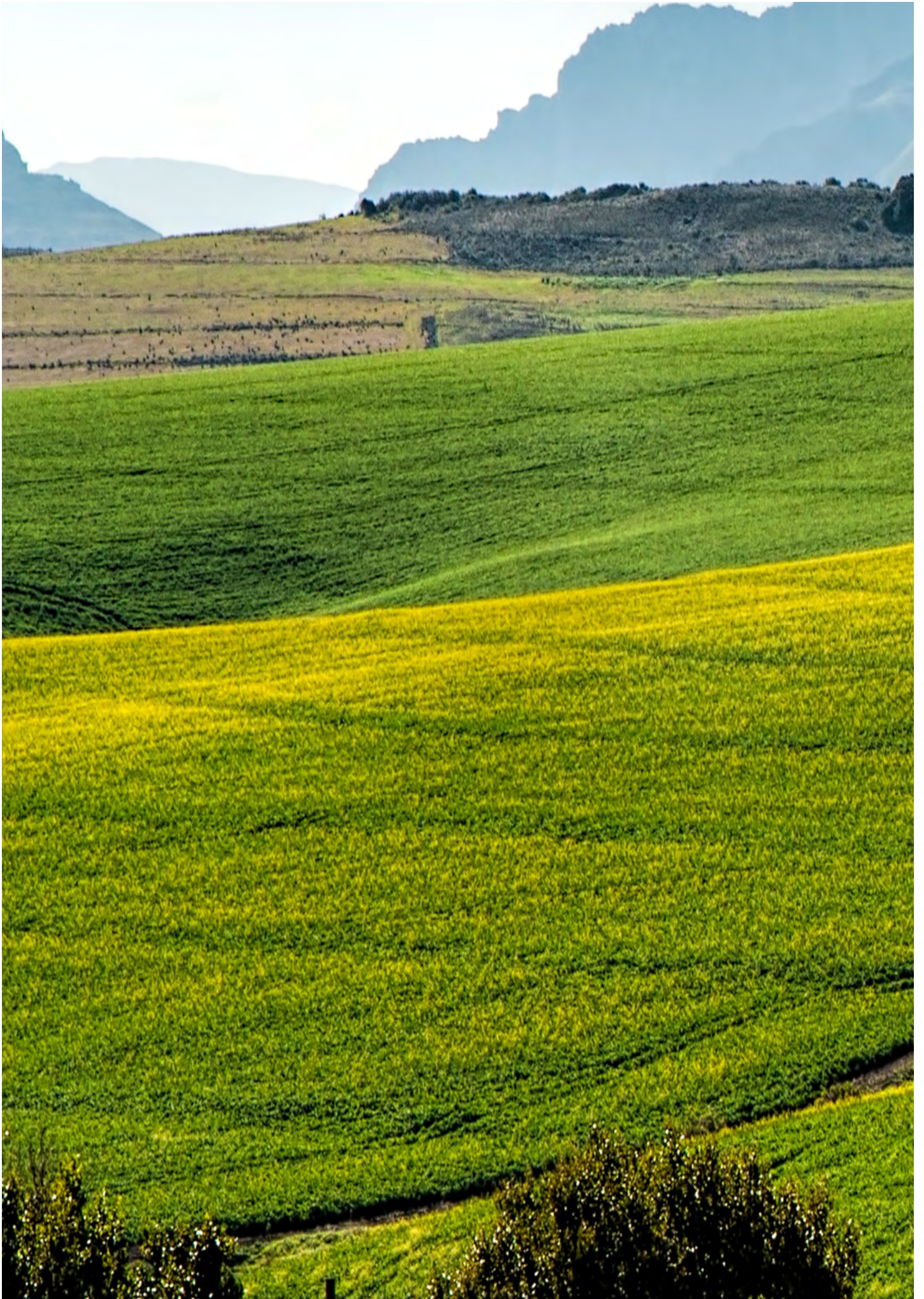
« [Recensement agricole 2020 - Yonne](#) », Agreste Etudes n°51, mai 2022

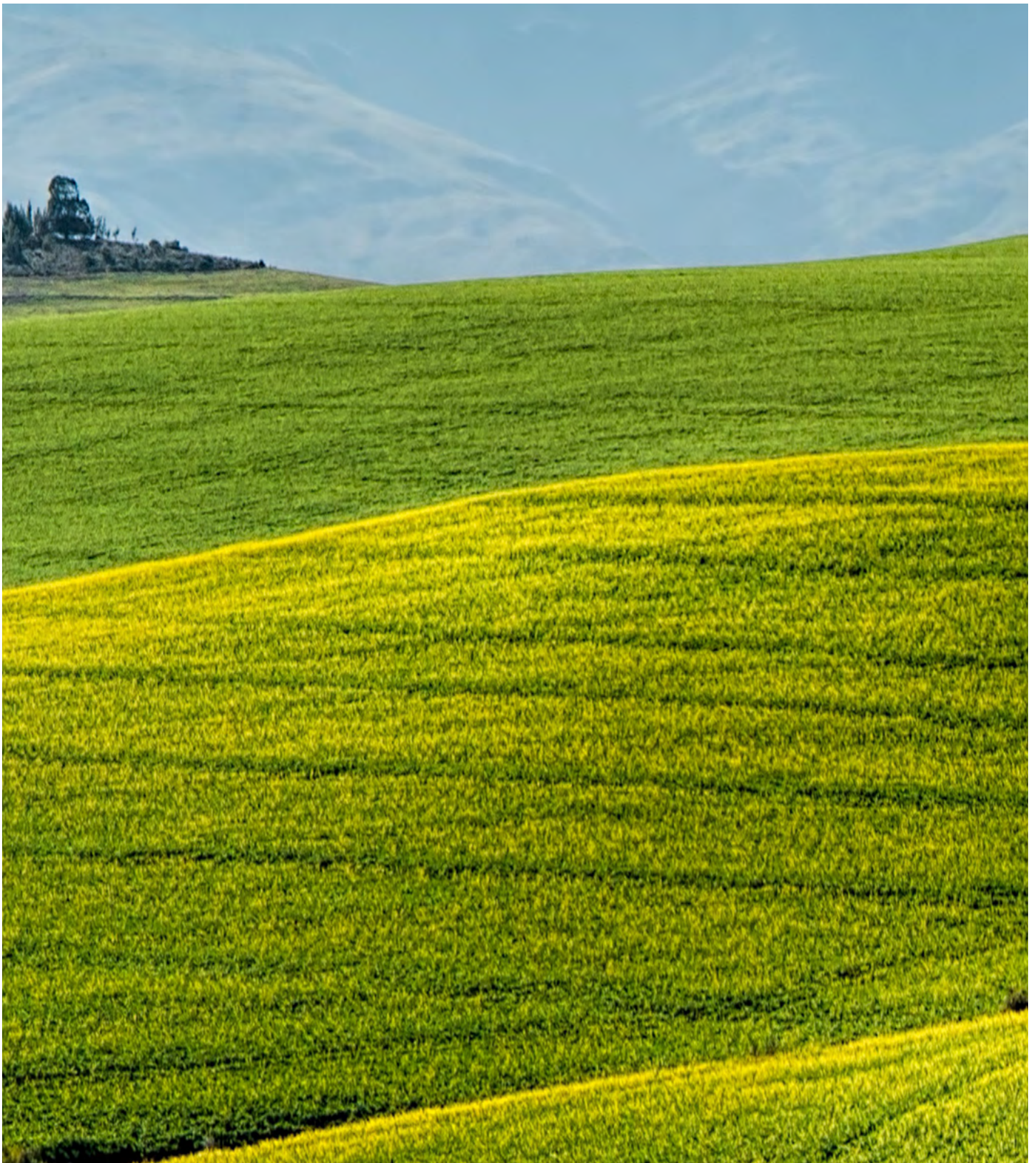
« [Occupation du territoire \(TERUTI\) - Séries longues depuis 1982](#) », Agreste, mai 2025

« [Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensement agricoles de 1970 à 2020](#) », Centre d'études et de prospective Analyse n°199, février 2024

« [Les grandes cultures \(céréales, oléagineux et protéagineux\)](#) », Direction des affaires financières et de la logistique, février 2006

« [Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires](#) », Rapport d'information n° 615 du Sénat, juillet 2017





www.agreste.agriculture.gouv.fr

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté**

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice : Björn Desmet
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédactrice: Prunelle Masseron
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2801-0213
© Agreste 2026

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR